



AVENANT

AU CONTRAT DE VILLE

2019-2022

**« PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS »**



SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL ET RAPPEL DES TEXTES.....	4-11
✓ Preamble	
✓ La loi du 21 février 2014	
✓ Articulation entre le projet de territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée, le Contrat de ville et l'appel à projet	
✓ Obligations et calendriers définissant un avenant au Contrat de ville	
✓ La gouvernance	
ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	12-23
✓ L'Agglomération Béziers Méditerranée	
✓ La Ville de Béziers	
✓ Les Services de l'État	
✓ La Région Occitanie	
✓ Le Conseil départemental	
✓ La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	
PRÉCONISATIONS ET FICHES ACTIONS.....	24-25
✓ Préconisations générales du Point d'Étape Technique du Contrat de Ville 2015-2020	
LA PARTICIPATION DES HABITANTS – CONSEILS CITOYENS.....	26-29
✓ Participation des habitants : Le cadre législatif de la mise en place des Conseils Citoyens	
✓ Participation des habitants : Une mise en œuvre complexe	
✓ Renouvellement des Conseils Citoyens	
✓ Enclencher une dynamique citoyenne : 4 chantiers prioritaires	
PILIER I – COHÉSION SOCIALE	
✓ Fiche action : Animation de la Vie Sociale.....	31-33
✓ ÉDUCATION.....	34-43
- Rappel des objectifs 2015-2020	
- Fiche action « Alliance Éducative »	
- Fiche action « Prévention du décrochage scolaire »	
✓ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.....	44-51
- Rappel des objectifs 2015-2020	
- Fiche action « Le sport comme outil de prévention auprès des mineurs et des jeunes adultes exposés à la délinquance »	
- Fiche action « Prévention des conduites à risque auprès des jeunes et des publics vulnérables »	
- Fiche action « Lien social et citoyenneté : Mieux connaître ses devoirs pour mieux exercer ses droits »	
✓ ACCÈS A LA CULTURE.....	52-67
- Rappel des objectifs 2015-2020	
- Réajustement des objectifs 2019-2022	
- Fiche action « Accès à la culture et généralisation de l'EAC »	
- Fiche action « Passeurs de culture dans la ville »	
- Fiche action « Histoire, Patrimoine, Mémoires et Territoires »	

- Fiche action « Formations mutualisées et pluridisciplinaires »
- ✓ **SANTÉ.....68-84**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Des informations santé social au plus près des habitants »
 - Fiche action « Coordination des acteurs et des dispositifs pour fluidifier les parcours de santé »
 - Fiche action « Formations pluridisciplinaires »
 - Fiche action « Plate-forme locale en prévention primaire, éducation pour la santé et accompagnement à la parentalité »
 - Fiche action « Actions participatives en éducation pour la santé »

PILIER II – RENOUELEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

- ✓ **RENOUELEMENT URBAIN.....85-99**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Dispositif d’accompagnement des petites copropriétés »
 - Fiche action «Favoriser la mobilité douce dans les quartiers de la Devèze et du Centre Ville»
 - Fiche action «Pacification, mise en valeur et liaisons des espaces publics du Centre Ville»
 - Fiche action «Démolition des logements du parc social Devèze III et IV et production d’une offre nouvelle d’accession à la propriété»
- ✓ **STRATÉGIE D’ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT.....100-103**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Construire les outils permettant l’élaboration d’une stratégie d’équilibre de peuplement»
- ✓ **LE CADRE DE VIE ET LA PROXIMITÉ.....104-109**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Favoriser la participation citoyenne dans le cadre du NPNRU»
 - Fiche action « Accompagner la mise en place de lieux de vie en cœur de ville»

PILIER III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI INSERTION

- ✓ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....110-125**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Accompagnement à la création d’activité »
 - Fiche action «Conforter l’attractivité économique des quartiers prioritaires»
 - Fiche action «Favoriser l’implantation de nouveaux commerces et services dans les quartiers Politique de la Ville»
 - Fiche action «Soutien au tissu entrepreneurial existant»
- ✓ **EMPLOI INSERTION.....126-140**
 - Rappel des objectifs 2015-2020
 - Fiche action « Adéquation des besoins des entreprises et des compétences présentes sur les quartiers prioritaires »
 - Fiche action «Développer la connaissance des métiers en tension sur le bassin d’emploi»
 - Fiche action «Lever les freins à l’emploi»
 - Fiche action «Garantir aux publics issus des quartiers prioritaires l’accès aux dispositifs et mesures emploi»

SIGNATURES.....141-143

ANNEXES.....144-154

1 – Engagements de L’État

2 - Modification conseils citoyens septembre 2018

CADRE GÉNÉRAL ET RAPPEL DES TEXTES

✓ **Préambule**

Le cadre du contrat de ville aborde l'ensemble des situations problématiques repérées sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville. Les objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels, tendent à définir les axes de travail et par conséquent les actions à mettre œuvre pouvant améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers. La complexité et l'enjeu de la Politique de la ville sont de proposer de nouvelles formes d'interventions.

La loi de finances du 28 décembre 2018 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. En ce sens, celle-ci préconise la formalisation d'avenant à ce contrat sans en préciser les contours. Pour autant, en mars 2019, la DDCS de l'Hérault demande à l'ensemble des territoires Politique de la ville de rédiger des avenants prenant en compte les points d'étape technique au contrat de ville, (validé à Béziers en comité de pilotage le 28 mars 2019).

Ainsi, les fiches actions ci-après font apparaître les préconisations formalisées dans ledit point d'étape.

Les objectifs qui ont été évalués font l'objet de préconisations, qui induisent la nécessité de réajuster les objectifs stratégiques et opérationnels et de mettre en œuvre de nouveaux projets. Néanmoins, toutes les fiches actions ont été réajustées. Elles définissent :

1) Des actions qui relèvent des politiques de droit commun. Ces dernières devront, le cas échéant, faire l'objet d'une évolution pour être en adéquation avec les besoins des populations et de leur lieu de vie.

2) Des actions spécifiques qui seront inscrites et proposées au financement, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel Politique de la ville. Ainsi, celles-ci doivent permettre d'atténuer des situations complexes ponctuelles. Par ailleurs, elles viendront en complémentarité des actions de droit commun et devront permettre d'expérimenter de nouvelles formes d'interventions de l'action publique et/ou associatives dans ces quartiers.

Effectivement, la Politique de la ville englobe l'ensemble des actions portées par les services publics et non uniquement celles faisant l'objet de crédits spécifiques (appel à projets). Toutefois, il s'agit d'inscrire les actions répondant aux objectifs inscrits dans le contrat de ville et donc dans le présent document.

✓ **La loi du 21 février 2014**

En 1988, la Ville de Béziers déployait son premier contrat de ville. Depuis cette date, les professionnels de ce territoire ont su développer le travail en réseau avec pour objectif d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des dispositifs locaux en direction des quartiers prioritaires.

En 2002, à la création du nouvel EPCI, la compétence Politique de la ville a été transférée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), ainsi prenant en compte la dynamique incontournable du bassin de vie.

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est venue conforter cette solidarité territoriale ainsi que le partenariat local initié par la mise en œuvre de cette politique publique, dans un objectif de réduction des écarts de développement entre les quartiers précarisés et leur bassin de vie.

Destinée à s'appliquer sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée, basée sur un critère unique celui du revenu médian, la loi rappelle l'objet de la Politique de la ville :

- une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie du contrat ;
- un portage effectif de l'intercommunalité dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle éminemment transversale, collaborative et co-responsable ;
- un Contrat de ville unique, partenarial et adossé à un projet de territoire ;
- un esprit de solidarité permanent grâce à un partenariat renforcé ;
- un nouveau programme de rénovation urbaine.

Au cœur de la nouvelle contractualisation figure le principe d'une mobilisation prioritaire et renforcée des politiques de droit commun, utilisées comme leviers techniques, humains et financiers, lesquels ont vocation à être consolidés par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Pour ce faire, les signataires du présent contrat devront opérer un réajustement politique prospectif de leur intervention, quelles que soient les thématiques traitées. Les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville ne devront avoir qu'une fonction d'appui afin d'être complémentaires aux crédits de droit commun, et non de s'y substituer.

La réussite du contrat sera évaluée sur la capacité des partenaires à étayer les politiques de droit commun et non sur la compensation de leur faiblesse ou de leur carence. C'est à cette seule condition que l'action publique pourra remédier aux inégalités de traitement entre les territoires.

✓ **Articulation entre le projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée, le contrat de ville et l'appel à projet.**

Pensé pour réduire les inégalités territoriales au travers d'une action de remédiation localisée et la mobilisation pleine, entière et prioritaire des politiques de droit commun, le contrat de ville ne raisonne pas uniquement à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires pris isolément. Il s'attache au contraire à resituer chacun d'eux au cœur d'une collectivité en mouvement sur lequel un projet de territoire vient d'être défini et adopté à l'unanimité des maires concernés et à associer pleinement chaque quartier prioritaire au développement global du territoire.

PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Il fixe les orientations stratégiques en matière d'attractivité, de développement économique et de développement solidaire.

CONTRAT DE VILLE

C'est le cadre contractuel de formalisation des engagements des partenaires autour du projet de territoire et de sa prise en compte des **3 quartiers prioritaires** :

Centre ville, La Devèze, Iranget-Grangette

Il est formalisé autour de **3 piliers** :

- ✓ Cohésion sociale
- ✓ Renouvellement urbain et cadre de vie (convention pluriannuelle NPNRU pour les 2 quartiers d'intérêt national le Centre ville et la Devèze)
- ✓ Développement économique, emploi, insertion

Un axe transversal : la mobilité

Il est par ailleurs traversé par des thématiques transversales : la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et la promotion de la jeunesse.

Signataires :

Triumvirat : L'État, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers,

Co-signataires : le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional, la DIRECCTE, l'OPH, le Rectorat, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**UNE DEMARCHE PARTENARIALE, UN APPEL A PROJET UNIQUE
ETAT/COLLECTIVITES**

Des commissions thématiques pluridisciplinaires et pluripartenariales permettent de partager un diagnostic et des objectifs.

L'appel à projet est un véritable outil technique de soutien aux projets, participant à la mise en œuvre du Contrat de ville.

✓ **Obligations et calendriers définissant un avenant au Contrat de ville**

→ La loi du 21 février 2014 prévoit une évaluation à mi-parcours afin de réajuster les contrats de ville (circulaire du 06 février 2018 précise l'évaluation).

→ Printemps 2018, réunion DDCS précisant les contenus de l'évaluation à mi-parcours (Évolution du diagnostic, un point sur les CC, la place du droit commun VS la place des crédits spécifiques, faut-il ou non évaluer la gouvernance ?)

→ 21 juin 2018 : Comité technique qui valide le contenu et la méthode évaluative.

→ 5 juillet 2018 : Réunion DDCS réunissant l'ensemble des territoires « en Politique de la ville » de l'Hérault.

→ 16 juillet 2018 : Signature par le 1er ministre du Pacte de Dijon. Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale (formalisation d'avenant).

→ Automne 2018 : Nous ne parlons plus d'évaluation à mi-parcours mais de point d'étape.

→ 11 décembre 2018 : Comité technique, présentation du point d'étape à l'ensemble des techniciens institutionnels signataires du Contrat de Ville.

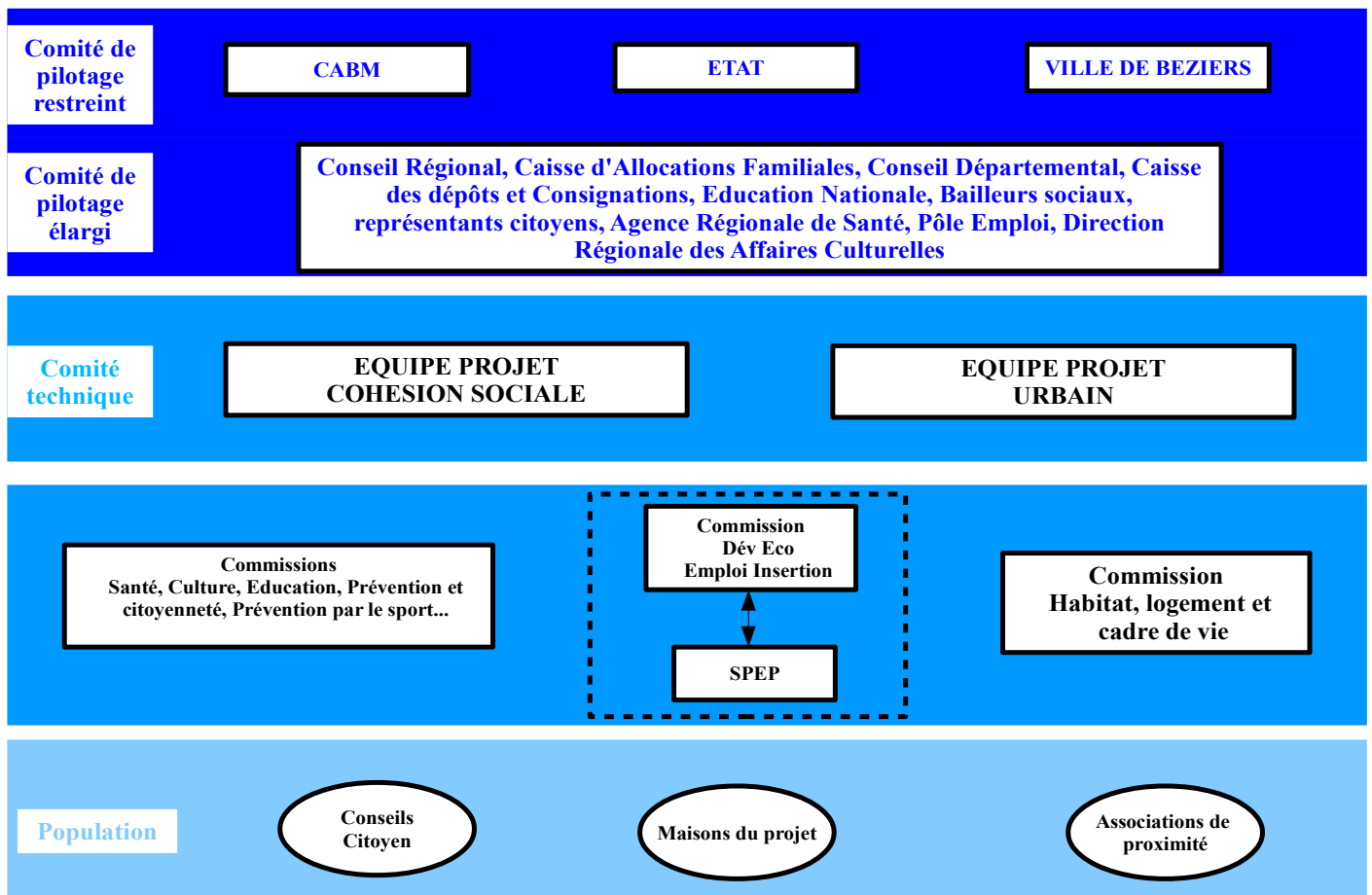
→ 28 décembre 2018 : Loi de prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 ».

✓ **La gouvernance**

La gouvernance présentée relate l'esprit de la loi qui doit mettre en avant les liens privilégiés du triumvirat, à savoir la CABM, l'État et la Ville de Béziers constituant **le comité de pilotage restreint**. L'intérêt de ce partenariat resserré est d'assurer notamment une réactivité dans le traitement des dossiers liés à la Politique de la ville et ce, durant toute la durée du Contrat de ville.

Le comité de pilotage élargi représente l'ensemble des autres signataires du Contrat de ville, dont la présence est indispensable puisque ceux-ci doivent mobiliser leurs compétences de droit commun sur les priorités définies dans le présent contrat et sans cesse évaluer leur action pour les ajuster si nécessaire.

La Communauté d'Agglomération porte la compétence obligatoire « Politique de la Ville », anime et coordonne techniquement la mise en œuvre du Contrat de ville, sur le volet Cohésion sociale et sur le volet Urbain. Elle doit proposer notamment le cadre et les modalités de travail entre les différents partenaires.



Les comités techniques du volet cohésion sociale et du volet urbain s'organiseront autour d'équipes projets où seront présents les techniciens représentant le triumvirat. Ces derniers donneront les directions de travail aux commissions thématiques où l'ensemble des signataires seront représentés en fonction de leurs compétences institutionnelles respectives. De la même façon, les équipes projets s'appuieront sur l'ensemble des travaux des commissions et feront des propositions aux comités de pilotages.

Les commissions thématiques poursuivent les objectifs suivants :

- **Accompagner la démarche de développement local au regard des enjeux d'égalité territoriale.**

Mise en place d'une instance durable thématique afin de permettre le débat et de formaliser de nouvelles réponses.

- **Permettre la mobilisation effective du droit commun.**

Mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation des objectifs thématiques inscrits dans le Contrat de ville. Les commissions thématiques se réunissent autour d'opportunités, elles ne sont pas obligatoires et doivent répondre à des besoins argumentés.

Une équipe projet sera spécialement dédiée à l'appel à projet annuel. Celle-ci sera composée des représentants techniques du triumvirat et de chaque institution qui mobilisera des crédits spécifiques. Cette équipe pourra interpellier chaque signataire autour de la mobilisation de son droit commun sur les programmations.

Enfin, la population devra au travers des différentes instances être partie prenante du processus, non seulement des décisions mais bien de l'ensemble des réflexions autour des actions qui seront mises en place dans l'avenant du Contrat de ville et pour la durée de celui-ci.

La gouvernance ainsi établie s'appuiera sur une démarche de travail propre au **développement social territorial**. En effet, la Politique de la ville est une politique publique qui procède de cette méthode de travail spécifique.

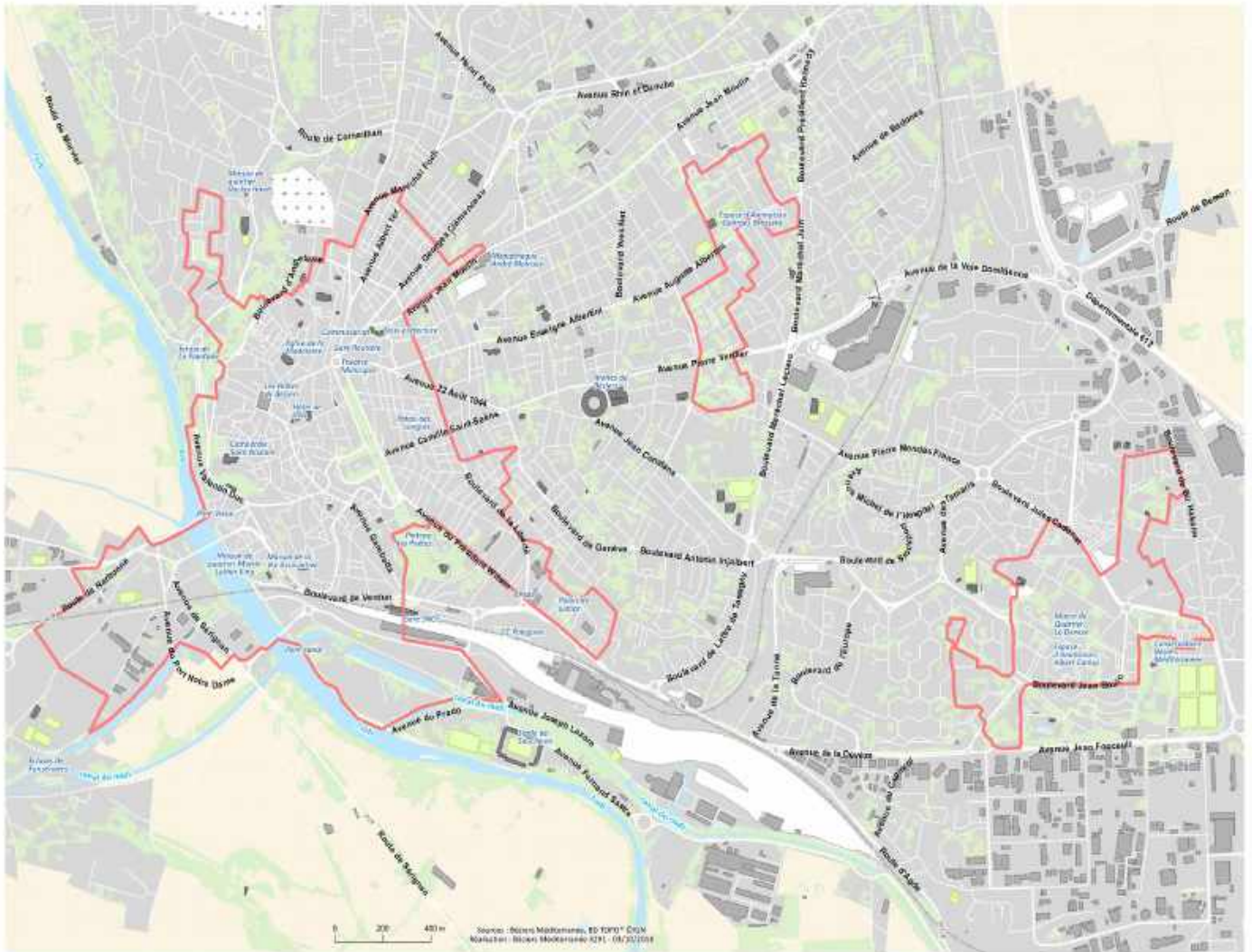
La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui porte la compétence Politique de la ville depuis 2002 en fait son leitmotiv, convaincue que :

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien être de tous ses membres, à minimiser les disparités... à savoir, l'accès de tous aux droits fondamentaux, le respect de la dignité d'autrui, le droit de chacun à des opportunités de développement personnel et la participation au processus démocratique ».

Terris Davis, Secrétaire général du conseil de l'Europe, sur guide méthodologique : élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, juin 2005.

Cette démarche se construit à partir des logiques de **partenariats collaboratifs** avec les acteurs d'un territoire (populations, institutions, pouvoirs publics, acteurs privés) sur une stratégie de définition négociée d'un **projet durable** d'amélioration et de promotion sociale.

✓ La géographie prioritaire reste inchangée – 3 QPV



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

✓ **L'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE**

L'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à :

- Piloter le Contrat de ville et ce au titre de sa compétence obligatoire (organisation cotech, copil, commissions spécifiques).
- Interpeller les partenaires du Contrat de ville afin qu'ils mobilisent leur droit commun sur les priorités stratégiques fixées dans le cadre du Contrat de ville et les préconisations du présent avenant.
- Accompagner les porteurs de projet pour la formalisation de leur dossier de demande de subvention.
- Favoriser une démarche de développement local afin d'assurer une cohérence des actions proposées.
- Mettre en place et financer des formations (par exemple conférences) pluridisciplinaires, ainsi, favoriser une meilleure technicité des acteurs associatifs ou institutionnels sur l'ensemble des thématiques du Contrat de ville.
- Mobiliser une enveloppe spécifique pour l'appel à projet Politique de la ville annuel.
- Mobiliser ses propres compétences (financement et/ou équipements) pouvant répondre aux objectifs du Contrat de ville.

✓ **LA VILLE DE BÉZIERS**

La Ville de Béziers soucieuse de répondre aux problèmes des habitants des quartiers prioritaires s'engage à apporter des réponses concrètes.

I - Pilier renouvellement urbain et cadre de vie

La Ville s'engage à poursuivre les opérations de renouvellement urbain afin d'améliorer l'habitat et le cadre de vie. La lutte contre l'habitat insalubre reste une priorité.

II - Pilier Cohésion Sociale

La ville poursuivra toutes les actions qu'elle mène afin de favoriser l'accès à la lecture, au sport, à l'animation des jeunes. C'est dans cet esprit qu'un espace jeune sera créé en centre-ville.

Pour contribuer à l'arrivée d'enfants extérieurs au quartier de la Devèze, la future école des oliviers, sera une école anglo-américaine, adaptée au numérique et construite selon les normes écologiques.

Concernant le secteur associatif, la ville soutient de nombreuses associations qui œuvrent au service des habitants.

La Ville et la CAF ont signé une convention qui met l'accent sur divers thèmes : parentalité, petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, l'accès aux droits, l'animation et la vie sociale.

Enfin, la ville défend toutes les initiatives liées aux conditions de vie des seniors, notamment dans les quartiers prioritaires.

III - Pilier Développement économique, emploi insertion

Afin de booster l'activité commerciale dans les quartiers prioritaires et en particulier dans le centre ville, une aide importante est apportée aux commerces de proximité et de nombreuses animations sont programmées tout au long de l'année.

Dans le but de dynamiser la création d'emplois dans ces mêmes quartiers, la Ville encourage et soutient par tous les moyens à sa disposition les implantations d'entreprises et de services publics dans les quartiers.

✓ **LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Par circulaire du 22 janvier 2019, le Premier Ministre a rappelé la mobilisation nationale en cours dans le cadre de la Politique de la ville, qui se traduit par un plan d'actions structuré en 5 programmes et 40 mesures.

Il a également souhaité que s'engage la « rénovation » des Contrats de ville, dont la durée est prolongée jusqu'en 2022. Cette démarche doit permettre de contribuer à la déclinaison territoriale des priorités gouvernementales. Elle doit par ailleurs s'inscrire dans une optique « d'engagements renforcés et réciproques », selon la logique du « Pacte de Dijon », conclu entre l'État, l'Assemblée des communautés de France et France urbaine en juillet 2018.

Plusieurs objectifs opérationnels découlent de ces engagements renforcés et réciproques.

Sur chacun de ces objectifs opérationnels, les services de l'État s'engagent au travers des 40 mesures identifiées (cf. tableau en annexe).

Les objectifs opérationnels portent sur plusieurs thématiques identifiées comme prégnantes sur les territoires :

1- Garantir les mêmes droits aux habitants sur la sécurité, le logement, le renforcement du lien social

2- Favoriser l'émancipation :

- Éducation et petite enfance
- Emploi et insertion professionnelle
- Renforcement du lien social

3- Axes transversaux :

- Égalité Hommes/Femmes
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre toutes les formes de repli communautaire
- Soutien à la jeunesse

Chaque service de l'État, dans son champ de compétences, propose la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

1- Renforcer la mixité sociale : soutien au PRE, renforcer le soutien aux adolescents en proposant des stages de 3èmes de qualité, soutenir les centres de loisirs jeunes.

2- Renforcer le lien social : soutien aux acteurs de terrain (création de 6 postes d'adultes-relais sur Béziers, augmenter le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers grâce aux postes FONJEP, attribuer des bonus financiers aux associations nationales les plus structurantes).

3- Lutter contre les discriminations et toutes les formes de repli communautaire : former les acteurs de terrain aux « valeurs de la République et à la laïcité », développer le service civique avec un objectif de 20 % de jeunes bénéficiaires issus des QPV.

4- Favoriser l'égalité Hommes/Femmes : accorder une attention particulière aux projets relevant de cette thématique, augmenter le nombre d'actions mixtes en QPV, favoriser l'accès à la pratique sportive des filles des QPV.

- **La Direccte**

Pour mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des QPV afin de garantir aux publics des QPV l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi, **l'accent devra être mis sur un accès renforcé des habitants des quartiers aux dispositifs suivants :**

- **L'apprentissage** : dans le cadre de sa simplification et du fort développement à venir, il conviendra d'accroître la part aujourd'hui équivalente à 7 % d'habitants issus des quartiers.
- **la formation** : positionner les résidents QPV sur les formations supplémentaires rendues disponibles par le financement mobilisé par l'État à hauteur de 624 millions d'euros en Occitanie dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences.
- **l'accompagnement intensif des jeunes** par la mobilisation du PACEA (objectif : 15 %), de la Garantie-Jeunes, (*objectif : 21 % des jeunes issus des QPV*), du parrainage (*objectif : 30 % jeunes parrainés issus des QPV*) et de l'École de la 2^{ème} Chance (*objectif : 40% de jeunes issus des QPV*).
- **l'Insertion par l'Activité Économique** qui constitue une priorité nationale et bénéficie d'un plan de développement très ambitieux dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et de sa déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022).

Les opérateurs de l'emploi que sont **les missions locales, Pôle Emploi et Cap emploi, ont la charge de la mise en œuvre des engagements de l'État au titre du contrat de ville**, chacun pour les politiques et publics qui leurs sont propres.

S'agissant des publics jeunes des quartiers prioritaires, la mission locale mobilise l'ensemble des dispositifs disponibles sur le territoire, dans le cadre du **Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'autonomie (PACEA)**.

La mission locale propose aux jeunes les plus précaires sortis du système scolaire, ni en emploi, ni en formation (NEET), un accompagnement renforcé en **Garantie Jeunes** : cet accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi, d'une durée d'un an, est assorti d'une garantie de ressources équivalente au RSA. L'objectif du dispositif est la mise en emploi rapide. Un objectif d'accès des jeunes en QPV est fixé annuellement.

Les jeunes NEET non éligibles à la Garantie Jeunes peuvent quant à eux bénéficier d'actions d'accompagnement renforcé financées par les fonds européens de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** dans le cadre de l'égalité des chances et la non-discrimination du programme opérationnel de l'IEJ.

S'agissant de publics plus âgés, ou en situation de handicap résidant dans les quartiers prioritaires, Cap emploi et Pôle emploi mobilisent plus particulièrement les dispositifs d'inclusion et d'emploi reposant sur le triptyque emploi-accompagnement-formation que sont les contrats aidés et les contrats de l'insertion par l'activité économique (IAE).

- **La DRAC**

Pour un accès plus large aux pratiques culturelles des habitants des quartiers, la DRAC entend développer plusieurs programmes :

- le jumelage des institutions culturelles avec les quartiers politique de la ville
- le déploiement des micro-folies
- le développement de la pratique musicale
- les nouvelles conventions de généralisation d'éducation et d'accès à la culture

- **La DSDEN**

Dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de Béziers 2020-2022, la DSDEN s'engage à :

- Participer aux concertations partenariales et instances de pilotage du contrat de ville ainsi que (à venir) de la Convention de Généralisation de l'enseignement Artistique et Culturel.
- Apporter son expertise dans le domaine pédagogique et optimiser l'accompagnement des enseignants dans la perspective de réduire les écarts de réussite entre les élèves des QPV et les autres élèves, en cohérence avec le projet académique.
- Faciliter la continuité et l'articulation entre les temps scolaires et les autres temps de l'élève.
- Faciliter les relations École/familles.
- Mobiliser ses personnels, en particulier les inspecteurs, chefs d'établissements, coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire autour des enjeux du contrat de ville et des travaux des commissions partenariales.

✓ **LA RÉGION OCCITANIE**

Proposition de contribution à insérer dans les protocoles d'engagements réciproques

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est signataire des 39 contrats de ville sur son territoire pour la période 2015-2020. Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville et de leur prolongation jusqu'en 2022, la Région souhaite réaffirmer sa détermination à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'État et les collectivités locales concernées.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, ainsi que sur des crédits du droit commun régional.

Dans le cadre du nouveau dispositif régional de soutien aux associations, adopté à la CP du 13 octobre 2017, la Région accompagnera les projets permettant le développement social et économique des quartiers prioritaires, l'égalité des chances et l'accès au droit pour tous. Ainsi, seront accompagnées les actions intervenant dans des champs sectoriels qui correspondent à des compétences ou priorités régionales: emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations.... La Région sera attentive aux actions d'envergure départementale/régionale ou aux actions structurantes/mutualisées et/ou aux actions innovantes. Ces différents types d'actions pourront bénéficier d'une aide régionale bonifiée.

Les actions intervenant dans les champs sectoriels suivants devront quant à elle relever prioritairement de financements du droit commun régional : lutte contre l'illettrisme, prévention du décrochage scolaire.

La Région accompagnera également la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018).

S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise. Ce soutien a pris la forme d'un appel à projets en 2018 et 2019.

Enfin au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les territoires en rénovation urbaine et sera signataire des conventions de NPNRU. Cet engagement a été approuvé lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018 puis de la commission permanente du 20 juillet 2018 adoptant 3 dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun (en particulier sur le soutien à la reconstitution de logements locatifs sociaux). Ces dispositifs concernent : l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, le soutien aux activités économiques de proximité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.

✓ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

1 - COHÉSION SOCIALE

Éducation, parentalité, prévention du décrochage scolaire

L'action du Département, menée notamment dans les quartiers prioritaires, est pleinement inscrite dans les missions de PMI et de protection de l'enfance (mesures de prévention individuelle et collective), en cohérence avec le schéma des services aux familles et avec le schéma enfance familles.

En complément de l'intervention des professionnels du médico-social, des actions de soutien à la parentalité sont accompagnées par la Maison départementale des solidarités du biterrois.

Le Département participe au programme de réussite éducative (PRE) : les travailleurs sociaux sont présents dans les EPS et des cadres participent au groupe d'appui technique du dispositif de réussite éducative,

Des dispositifs d'actions éducatives dans les collèges permettent de favoriser l'ouverture à la connaissance et l'accès aux ressources de proximité (citoyenneté, environnement, culture, découverte des métiers, bien être et prévention routière).

En matière de repérage des conditions du décrochage, le Département participe au réseau opérationnel des acteurs et accompagne des associations travaillant sur la prévention (APS 34 et FACE Hérault).

Prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Le Département intervient sur les articulations entre ses dispositifs et les stratégies de prévention de la délinquance: financement d'associations, convention APS 34 et intervenante sociale mise à disposition du commissariat de Béziers pour accueillir les femmes victimes de violences intrafamiliales et toute personne en situation de vulnérabilité.

Lutte contre les phénomènes de radicalisation: le Département organise régulièrement des séances de sensibilisation à destination des travailleurs sociaux et autres professionnels, sur les territoires urbains (prochaine séance: automne 2019).

Depuis 8 ans, en partenariat avec l'UNSS, le Département soutient le sport scolaire, grâce à une démarche incitative à destination des collégiens héraultais de 6ème, dans les 80 collèges publics et dans une vingtaine de collèges privés sous contrat. Celle-ci se traduit par la remise à chaque élève concerné, d'un « coupon sport » de 14€, lui permettant d'accéder à la licence sportive scolaire à un coût minimaliste.

Des partenariats liés à la promotion de la santé sont signés avec le CODES, la Maison des adolescents et Sports Passion.

Culture et animation de la vie sociale

Le pôle culture a adopté un nouveau schéma culturel en mai 2018, avec l'enjeu de bâtir une offre culturelle qui s'adresse à tous les Héraultais et favorise le lien social.

Les 4 orientations sont : le soutien à la création et à la diffusion artistique, la valorisation du patrimoine, le partage de la connaissance et la construction de parcours d'éducation artistique et culturelle.

Il peut être à ce titre signataire des conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC). Le Département entend notamment, dans les domaines départementaux et en lien avec ses partenaires, favoriser l'éveil artistique des jeunes enfants, renforcer les actions éducatives territoriales en direction des collégiens, promouvoir les nouvelles démarches

pédagogiques en développant l'usage du numérique et développer les parcours artistiques et scientifiques pour les scolaires, au domaine départemental de Bayssan.

Le Département a une politique culturelle ambitieuse à Béziers avec l'ouverture de la scène de Bayssan, domaine départemental d'arts, de culture et de loisirs. De nouveaux équipements culturels viennent compléter l'offre avec un théâtre de 450 places et un amphithéâtre de 1000 places et en matière de découverte des cultures méditerranéennes, l'aménagement des jardins de la Méditerranée. Ces équipements ont vocation à attirer de nouveaux publics et notamment des scolaires en lien avec le service éducatif du théâtre.

Par ailleurs, le festival jeune public «Hérault Patapon» est implanté sur le domaine de Bayssan tous les ans au mois de mai. Des actions de médiation sont organisées à l'occasion de ces manifestations, en direction des publics en situation de précarité.

A la suite du CTEAC, le Département étudie le partenariat (en cours) autour du contrat de généralisation de l'éducation artistique (CGEAC), initié par la DRAC, il permet de s'inscrire dans une stratégie partenariale commune.

Des actions transversales sont menées entre les services sociaux et culturels : exemple de l'action «1-2-3 culture» destinée aux très jeunes enfants et diffusée dans les locaux des services départementaux de la solidarité, certaines sont situés dans les quartiers prioritaires ; participation du public des quartiers prioritaires aux « Chapiteaux du livre », avec l'accompagnement des travailleurs sociaux. On peut citer également le festival des solidarités et du cinéma, porté par la fédération des ciné-clubs de la Méditerranée et par les services départementaux des solidarités.

Le Département est aussi engagé dans l'animation de la vie sociale, à travers le financement d'actions portées par le milieu associatif dans les différents quartiers de Béziers. On peut citer le nouveau centre social de la Devèze (le Mas des Rencontres) et la Cosmopolithèque qui accueille une vingtaine d'associations locales.

Accès à la santé

Le Département partage l'objectif de permettre un accès à la santé de tous les publics, par la participation active aux commissions du réseau «ressource action en développement social et en santé» de l'Agglomération de Béziers Méditerranée; deux professionnelles (la directrice adjointe de la maison des solidarités et une intervenante sociale en gendarmerie) co-animent la commission violence conjugale dans le cadre de ce réseau, il finance également l'association Accueil santé Béziers ainsi que le centre de planification et d'éducation familiale, au sein du centre hospitalier de Béziers.

Par ailleurs, les services territoriaux de PMI effectuent un suivi attentif de la santé des femmes enceintes vulnérables, des enfants de moins de 6 ans à domicile, en consultation ou lors de bilans de santé de dépistage en école maternelle. En ce qui concerne les publics roms et les gens du voyage, sages-femmes et puéricultrices se rendent, à la demande, dans leurs lieux de vie, afin de suivre l'évolution des grossesses ainsi que la santé des enfants.

2 - RENOUVELLEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

Auto réhabilitation: le Département participe au financement des réhabilitations sur le volet ARA locataire (auto réhabilitation accompagnée).

Il participe à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie par le financement d'associations intervenant dans ce secteur, on peut citer l'association «Autres Regards sur l'environnement du Piémont Biterrois».

Stratégie de peuplement adaptée au parc social à l'échelle de l'agglomération: pour rendre plus lisibles les attributions de logements sociaux, le Département siège à la CIL et contribue à la mixité sociale sur son quota réservataire pour les habitants des QPV.

Un plan collège a été adopté le 16 septembre 2019, il va permettre de réhabiliter les bâtiments, notamment dans les quartiers politique de la ville et d'amplifier l'aide au repas en direction des familles les plus défavorisées, il s'étalera sur toute la période des contrats 2020/2022. Le plan de rénovation, assorti d'un budget conséquent, entraînera des travaux de modernisation et d'embellissement propices à la réussite des élèves.

HÉRAULT HABITAT : une convention pluriannuelle entre la commune et l'EPF prévoit par avenant l'intervention possible d'Hérault Habitat pour des opérations de renouvellement urbain, à étudier au cas par cas selon les opportunités d'acquisitions de biens immobiliers.

Cela s'inscrit dans le PLU en cours de révision générale : revitaliser et rénover le centre-ville et développer le logement social dans le cadre de petites unités (30 logements maximum). Il s'agit d'intervenir sur des immeubles qui représentent un potentiel de logements sociaux dans le cadre d'une rénovation ou d'une réhabilitation. L'Office Public de l'Habitat Hérault Habitat est associé dans la réalisation de ce projet de revitalisation.

Hérault Habitat est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de qualité de service, concrétisée par une certification QUALIBAIL en 2015. En décembre 2015, l'Office s'est engagé à respecter 13 engagements Qualibail, depuis la demande de logement du futur locataire jusqu'à sa sortie du logement.

Hérault Habitat a également mis en place le « bouclier social » visant à aider les locataires âgés les plus modestes en leur permettant de consacrer au maximum 25% de leur revenu mensuel au paiement du loyer. Actuellement, un peu plus de 100 foyers sont concernés par cette mesure. Le bouclier est appliqué pour une durée de 1 an, il prend effet en début d'année civile et s'inscrit dans une continuité au travers d'une enquête annuelle de recensement chaque année en septembre/octobre.

Enfin, Hérault Habitat est un organisme labellisé Habitat Senior Service, ce dispositif, tend vers le maintien à domicile par l'adaptation du logement et la mise en place de services spécifiques pour les locataires âgés de plus de 65 ans. Sur la commune de Béziers, ce dispositif concerne notamment la Résidence Urban Patio.

3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Le Département participe à la cohérence du projet d'insertion sur le territoire de Béziers, à partir du PDI (projet départemental d'insertion). Il s'agit de garantir aux publics issus des QPV l'accès aux dispositifs d'insertion et aux mesures pour l'emploi.

Adéquation entre les publics des QPV et les besoins des entreprises: le Département participe au financement de l'association FACE Hérault et de la MLI du biterrois.

Pour lutter contre les freins à l'emploi, le Département cofinance une action d'insertion professionnelle portée par l'association APTE, destinée aux jeunes rencontrant des problèmes de santé ou une fragilité psychique (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Plusieurs actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont financées (logement, mobilité et alphabétisation) sur Béziers. On peut citer l'action Femmes Égalité Emploi portée par le CIDFF (financement et mise à disposition des locaux du service départemental de la solidarité de la Devèze).

L'offre d'insertion du Département est déclinée dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ces actions du PDI, financées par le Département, sont accessibles aux allocataires du RSA qui habitent dans les QPV, les domaines d'intervention sont : la mobilisation vers l'emploi, l'accompagnement à la création d'activité et couveuses d'activité, l'insertion par l'activité économique, les chantiers d'insertion, l'accompagnement global vers l'emploi, les actions d'insertion sociale, mobilité, numérique, santé.

Le développement de l'insertion professionnelle dans les quartiers est évoqué dans le cadre des groupes de travail du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) local mis en place à l'initiative du département. Sur le territoire du biterrois (territoire dont dépend la ville de Béziers), le PTI s'articule autour de 2 axes: la levée des freins à l'emploi avec l'organisation de rencontres entre les entreprises et le public puis l'emploi - ESS - IAE avec le rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de l'insertion par l'activité économique. Certaines de ces thématiques se retrouvent dans le cadre du contrat de ville.

Par ailleurs, le Département va déployer la plateforme d'orientation et développer des modules spécifiques en appui de l'orientation ainsi que l'offre d'accompagnement intégré insertion professionnelle (dont les chantiers d'insertion) et insertion sociale. Un accompagnement global avec Pôle Emploi va se mettre en place en lien avec la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (plan pauvreté), signée par le Département le 05 juillet 2019.

Des liens sont établis entre le projet départemental d'insertion et les structures intervenant dans le cadre du contrat de ville: au niveau de la thématique de la création d'activité, les actions du PDI sur la ville de Béziers concernent des structures comme AXENTS ou la BGE, il s'agit d'un accompagnement à la création, d'un suivi post création mais également de la possibilité de tester son activité par le biais notamment des couveuses.

Parmi les partenaires :

- l'entreprise d'insertion ANAHIDE a bénéficié d'une aide du département pour son démarrage,
- l'association FACE Hérault : le Département intervient dans le cadre du PDI sur 2 actions : la mobilisation et l'accompagnement des entreprises (coordination et animation de la plate forme RSE) puis sur le volet emploi (action "Profilères", rencontres spécifiques.),
- l'association Passerelles (qui intervient sur de l'AME) propose pour la mobilité, un atelier code de la route à destination des bénéficiaires en suivi dans leur structure. La location de 2 roues ou de voitures est également possible et ce pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA et autres.

Le Département travaille sur une généralisation de l'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance (contrats jeunes majeurs à partir de 18 ans) afin d'aider les jeunes sortant de l'ASE, en matière d'insertion sociale et professionnelle et de mobilité, et ainsi d'assurer une continuité de leurs parcours.

Par ailleurs, il soutient l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, par des mesures d'aides à la mobilité, au logement et à l'employabilité.

✓ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HÉRAULT

Dans la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) qu'elle a conclue avec l'État pour la période 2018 – 2022, la branche Famille de la Sécurité sociale réaffirme son engagement dans la Politique de la Ville.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations familiales de l'Hérault s'engage, dans le respect de ses compétences et de ses missions, à poursuivre l'accompagnement de projets visant à favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et à contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Son cadre d'intervention reste principalement axé sur les piliers cohésion sociale et cadre de vie et se décline à travers les thématiques suivantes :

- La petite enfance en permettant l'accès de tous à une offre d'accueil, individuel et collectif, des jeunes enfants
- La parentalité en facilitant la mise en place d'action de soutien aux parents
- L'éducation en favorisant le lien famille/école et la lutte contre le décrochage scolaire
- L'animation de la vie sociale par la mobilisation et la participation des habitants, l'accès à la culture et le développement de la citoyenneté
- La jeunesse en facilitant l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes, et leur prise de responsabilité dans la vie citoyenne
- L'accès aux droits en favorisant l'accès et l'accompagnement des publics les plus fragiles, notamment par le maintien de la plateforme d'orientation pour les nouveaux bénéficiaires de RSA qui vise à accélérer la mise en parcours des personnes, en couplant l'ouverture des droits à l'orientation.

Pour cette nouvelle période contractuelle, la Caf s'engage plus particulièrement à favoriser l'implantation de crèches dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville grâce à la mise en place d'un bonus financé par la branche famille. Par ailleurs, l'accompagnement du développement de projets d'animation de la vie sociale dans les quartiers Politique de la Ville reste une priorité pour la Caf.

PRÉCONISATIONS ET FICHES ACTIONS

✓ **PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES DU POINT D'ÉTAPE TECHNIQUE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

1 - Les contraintes de cette politique publique

L'évaluation de la Politique de la ville seule ne suffit pas, elle devrait être associée à l'évaluation de l'ensemble des politiques publiques.

→ Des politiques nationales qui doivent être déclinées en politique locale, puis à l'échelle des quartiers.

→ Des compétences obligatoires (ou socles) institutionnelles qui ne sont pas toujours identifiables ; par exemple : quid de l'accès aux droits.

→ Des échéances électorales institutionnelles décalées rendant le Contrat de ville très vite obsolète « qu'en est-il du projet partagé ? ».

→ Des associations de plus en plus sollicitées.

→ Des politiques publiques qui ont parfois des difficultés à se réajuster, ceci peut avoir des conséquences directes sur les demandes de subvention.

Dans le contexte socio économique local et au regard des constats du point d'étape, il peut être complexe d'appliquer une politique de la ville ayant pour vocation l'adaptation des politiques publiques et l'évolution des métiers. Sa vocation de renfort, de complémentarité (préserver « l'action publique » dans les quartiers) fonctionne quant à elle « à plein régime ».

2 - Les points remarquables et les pratiques à poursuivre

→ La formation, la recherche action, l'organisation de conférences... Autant de supports pour accompagner les acteurs associatifs, les agents du service public au réajustement des métiers, par voie de conséquence, aux besoins des publics et donc des territoires. Ainsi, permettre de poursuivre « a minima » un soutien et une adaptation des politiques publiques.

→ La démarche de développement local permet une connaissance partagée des besoins, des acteurs et des possibles en matière de financement notamment.

→ La Politique de la ville est un excellent baromètre permettant de mesurer toutes les inégalités et tous les écarts en terme d'accès à... (diagnostic permanent, veille territoriale).

Est-ce-que la notion de renfort et de complémentarité doit être poursuivie voire renforcée ? Si c'est le cas, il conviendrait d'accompagner des politiques globales de transformation urbaine des quartiers.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

CONSEILS CITOYENS

✓ **Participation des habitants : le cadre législatif de la mise en place des Conseils Citoyens**

- La démarche de co-construction

En vertu du principe de co-construction de la Politique de la ville avec les habitants énoncée dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers, sous couvert des services de l'État, sont particulièrement attentives aux dynamiques citoyennes à l'œuvre dans les quartiers prioritaires.

La participation des habitants doit s'appuyer sur une logique de co-construction avec l'ensemble des citoyens pour contribuer à la promotion de la cohésion sociale, et par effet induit, à la prévention des phénomènes ségrégatifs et autres replis communautaires.

Il est important de proposer des espaces de dialogues articulés : Conseil de développement de l'Agglomération, Comités de suivi du Contrat de ville, Conseils citoyens sur les quartiers prioritaires de la Ville, Conseils d'usagers des Espaces Municipaux d'Animation et Comités de quartiers.

- Les outils et leur mise en œuvre

Les Conseils citoyens

Positionnés dans chacun des quartiers prioritaires, les conseils citoyens constituent une instance pivot en matière de participation des habitants situés à l'interface des usagers, espaces de proximité et politiques structurelles.

Ces espaces doivent davantage se doter d'un mode d'organisation leur permettant d'assurer une double fonction :

- Favoriser l'implication des citoyens dans la co-construction du Contrat de ville et les perspectives de développement (lien avec les référents par thématique du Contrat de ville). Ils participeront notamment aux diverses instances du Contrat de ville.
- Recueillir les doléances, construction et suivi d'actions (par le biais de cellules spécifiques).

Cela doit permettre aux différents espaces de proximité existants tels que les comités de quartier, les espaces municipaux d'animation ou tout autre collectif d'habitants de faire remonter à la fois leurs réflexions (projets, initiatives...) et leurs constats (désidératas, observations de terrain...) aux Conseils citoyens.

Modalités de désignation et de représentation

Prévue par la loi, la méthode du tirage au sort a été développée à partir de l'extraction de plusieurs sources existantes, les listes électorales et un fichier spécialement conçu à cet effet à partir des pages blanches.

Concernant les membres de chacun des deux collèges, et conformément aux obligations légales, il a été décidé d'adopter un tirage au sort informatique croisé sur la base des listings et de l'appel à candidature.

Conformément à la taille respective des QPV de Béziers, les pilotes du Contrat de ville ont opté pour une composition des conseils citoyens au prorata du nombre d'habitants de chacun de ces secteurs, autour de deux collèges habitants et acteurs locaux (associations, acteurs économiques).

Le samedi 21 février 2015 lors d'un événement unique sous contrôle d'huissier et sous la responsabilité conjointe du triumvirat comprenant la Ville de Béziers, l'Agglomération Béziers Méditerranée et l'État, le tirage au sort a été effectué pour les trois quartiers.

La loi de programmation prévoyait un réajustement des membres de ces conseils citoyens afin de mettre à jour les listings.

✓ **Participation des habitants : Une mise en œuvre complexe**

Le point d'étape technique a fait apparaître que :

Les Conseils Citoyens représentent peu la dynamique participative et citoyenne des habitants des quartiers prioritaires, tel que le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 et plus précisément le rapport « Méchemache - Bacqué ».

↳ Pour être reconnus, il est impératif que les CC se fassent connaître : supports de communication (plaquettes, réseaux sociaux), actions sur le terrain (démarches et initiatives citoyennes).

⇒ Les institutions peuvent venir en appui dès lors que les questions sont clairement posées et les objectifs à atteindre bien définis.

↳ Les CC pourraient être plus représentatifs de la population : ils devraient prévoir des actions d'information et de sensibilisation ciblées à destination des habitants et commerçants du quartier.

↳ Les CC devraient recueillir des informations à partir de supports proposés par les institutions et/ou les associations, en mobilisant des intervenants sur des thématiques élargies et ainsi, optimiser leur rôle consultatif.

↳ Il est primordial que les CC s'autonomisent davantage, notamment en ayant une organisation plus structurée qui leur est propre : en « cadrant » leurs réunions (présidence tournante, ordre du jour, retours d'expériences, relevé de décisions...), pour avancer, en évitant les dispersions, en se fixant des objectifs, en privilégiant l'échange et l'initiative, au-delà des réunions mensuelles.

La prise en compte et la mise en œuvre de ces préconisations devraient permettre aux CC de gagner en légitimité, de mieux se positionner, afin de donner du sens à leur existence, ainsi d'ouvrir de nouveaux chantiers.

✓ **Renouvellement des Conseils Citoyens (cf. annexe)**

En mai 2018, le Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers demande officiellement le renouvellement des Conseils Citoyens. Le 30 septembre 2018, le renouvellement a été effectif.

Pour le renouvellement des conseils citoyens "Centre Ville / Faubourg" :

Renouvellement partiel et non total en raison du souhait des conseillers citoyens assidus de continuer de siéger ;

1) Collège associations et acteurs locaux : inscription de ceux qui avaient manifesté leur intention de siéger après l'arrêté de 2015, en remplacement des acteurs locaux et associations n'ayant jamais siégé; par ailleurs, mise à jour des noms de représentants d'associations qui ont changé.

2) Collège habitants : inscription des "auditeurs libres" ou de personnes ayant manifesté leur intention de s'investir dans le cadre des démarches de présentation du conseil citoyen depuis 2015 (flyers, boîtages...), en remplacement des volontaires n'ayant jamais siégé. Par ailleurs, remplacement d'une personne décédée, (qui était tirée au sort et de la première liste complémentaire), par la personne tirée au sort de la liste complémentaire de 2015 immédiatement derrière la personne de cette liste siégeant au conseil.

Ainsi, sont respectés tous les principes du cadre de référence : parité, majorité de volontaires et adresses en QPV centre ville.

Pour le renouvellement des conseils citoyens "Devèze" et "Iranget Grangette" :

1) Collège Habitants : vu que tous les conseillers citoyens siégeant souhaitent poursuivre leur mission, les listes ont été complétées par des habitants dont le nom figure sur les listes complémentaires tirées au sort en 2015. Le respect de la parité a été recherché et l'ordre de la liste complémentaire n'a donc pas forcément été respecté.

2) Collège des acteurs locaux : un tirage au sort a été effectué, le 18 juin 2018, par l'équipe projet "Conseils Citoyens" (Agglo/Ville/État) parmi les commerçants et les associations, qui n'avaient pas encore été sollicités, pour compléter les listes.

✓ **Enclencher une dynamique citoyenne : 4 chantiers prioritaires**

Une meilleure communication : sur leur existence, leur rôle, leur action, leurs idées, leurs projets, ...

Une démarche proactive en direction des habitants et commerçants pour être plus représentatifs de la population et gagner en légitimité.

Une capacité à recueillir des informations fiables pour pouvoir les partager, les diffuser, pour mieux comprendre les contraintes et les enjeux.

Un besoin de s'autonomiser davantage en se structurant et s'organisant eux-mêmes, en privilégiant l'initiative et en se fixant des objectifs.

Pilier I

COHÉSION SOCIALE

S'agissant du pilier cohésion sociale, si l'ensemble des thématiques a été conservé, les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels ont pu être modifiés, ou partiellement, ou en totalité et ce, au regard du point d'étape.

C'est pourquoi, il est rappelé en début de chaque chapitre thématique les objectifs stratégiques et opérationnels contractualisés en juin 2015. En ce sens, concernant la thématique au vu du travail effectué pour la préparation de la CGEAC (Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle) les objectifs ont été modifiés plus en profondeur (inscrits en début de chapitre).

Enfin, il a paru essentiel à l'ensemble des partenaires institutionnels de formaliser une fiche action particulière concernant les EVS (espaces d'animation et de vie sociale), puisqu'ils sont partie prenante dans la vie des quartiers. En effet, qu'ils soient itinérants ou structures fixes, ces EVS participent pleinement aux liens entre les habitants.

FICHE ACTION ÉDUCATION

Animation de la Vie sociale

Objectif stratégique n°1 :

Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles.

Objectif opérationnel n°1 :

Favoriser un meilleur maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs) et le renforcement de la qualité des offres de services et des réponses sociales aux besoins des familles.

Programme d'action :

- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. Soutenir la création de structures nouvelles Avs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville non-couverts ou insuffisamment couverts.
- Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Avs

Responsable du programme d'action :

Cheffe de projet du Contrat de Ville, Lætitia CARLIER (Agglomération) et Agent de Développement, Christine JAFFUEL (CAF de l'Hérault)

Préconisations

- Soutenir la création de structures d'Avs dans les quartiers prioritaires de la ville non couverts ou insuffisamment couverts
- Accompagner et soutenir les centres sociaux et espaces de vie sociale existants dans les QPV
- Renforcer le partenariat avec l'ensemble des opérateurs œuvrant en matière d'AVS

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

- L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, représentent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

Partenariat porteur du programme d'action :

Associations : MJC Trencauvel, Adages, Mosaïque 2000, Sport Passion, Luoga

Institutions : CAF, Ville de Béziers, Conseil départemental, Agglomération Béziers Méditerranée

Descriptif du programme d'action :

- Soutenir la création d'équipements en Animation de la Vie Sociale sur les territoires qui en sont dépourvus ou insuffisamment couverts,
- Contribuer à la mobilisation partenariale visant la création, le développement et le maintien des structures AVS,
- Faciliter la modernisation et l'adaptation des équipements sociaux existants aux nouveaux besoins du territoire et des habitants, et accompagner les structures en difficulté,
- Encourager la diversification de l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes qui développe l'accès des jeunes et des familles à : des actions d'accompagnement des parents, une offre de socialisation précoce pour les enfants de 0 à 3 ans, des actions d'accueil et d'écoute des jeunes, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ou de mal-être et des solutions d'accès aux droits et à la culture,

Les actions existantes à conforter : Centres Sociaux Municipaux, Centres Sociaux associatifs, EVS associatifs

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** ≡
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse »

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

Soutien à la jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme

Faciliter l'insertion sociale des familles et des jeunes en QPV en leur permettant l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports – Promouvoir les valeurs de la république et de la citoyenneté

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Évaluation : renforcement du partenariat avec l'ensemble des opérateurs œuvrant en matière d'animation de la vie sociale

Il s'agit de mesurer :

La quantité : nombre de structures d'AVS créées

La cohérence : l'action répond-elle à un besoin ? Est-elle complémentaire à celles existantes ?

La pertinence : l'action correspond-elle aux attentes des habitants et aux besoins du territoire ?

Calendrier

La durée du cv

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

L'ensemble des institutions peuvent être interpellées sur le programme d'action mis en œuvre ainsi que sur les crédits de droit commun inhérents aux compétences institutionnelles.

PILIER I - COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION

✓ **RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020**

Objectif stratégique 1

Accompagner la fonction parentale en associant les parents aux réflexions et aux actions d'éducation sur les trois quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels

1. Développer des actions inter partenariales favorisant la relation parent/enfant.
2. Favoriser les initiatives participatives parentales.
3. Renforcer les réponses socio-éducatives et les actions d'accompagnement de proximité favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

Objectif stratégique 2

Lutter contre le décrochage scolaire en développant des actions préventives et en créant des partenariats innovants.

Objectifs opérationnels

1. Renforcer la prévention et la réduction du nombre de « décrocheurs » en partenariat avec les établissements scolaires en complément de la stratégie nationale.
2. Accompagner les acteurs de terrain dans la compréhension du processus du décrochage scolaire afin d'améliorer les pratiques et les postures professionnelles.

FICHE ACTION ÉDUCATION

Alliance Éducative

Objectif stratégique n°1 :

Accompagner la fonction parentale en associant les parents aux réflexions et aux actions d'éducation

Objectif opérationnel n°1 :

Développer des actions inter partenariales favorisant la relation parent/enfant.

Programme d'actions :

1 : Actions auprès des parents et de leurs enfants autour de la scolarité :

Ces actions permettent aux enfants d'obtenir un soutien scolaire, aux parents de se représenter les situations d'apprentissage à l'école, d'améliorer la lisibilité du système scolaire, de faire le lien entre l'école et la maison en réinvestissant l'utilisation de différents supports, d'accompagner les parents dans l'activité des devoirs et dans leur rôle de parents d'élève.

2 : Actions auprès des parents et de leurs enfants :

Ces actions permettent de reconnaître aux parents leurs qualités d'acteurs et ainsi mettre en place de façon opérationnelle des espaces de valorisation qu'ils détiennent. Il s'agit de favoriser l'inscription des familles dans les réseaux d'accompagnement à la Parentalité existants sur le territoire en adaptant les pratiques institutionnelles aux réalités des populations des quartiers de Béziers.

3 : Accompagner la création de structures LAEP dans les QPV non couverts ou insuffisamment couverts :

Il s'agit de rompre l'isolement des familles, de contribuer à la socialisation précoce des enfants, de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

Responsable du programme d'action :

Nadia BOULET : Cheffe de projet du Dispositif de Réussite Éducative.

Préconisations

- Améliorer les relations écoles/familles/associations en organisant des rencontres régulières,
- Travailler à un meilleur rééquilibrage de l'offre éducative sur les établissements scolaires,
- Prendre en compte les besoins des lycéens,
- Travailler à une meilleure lisibilité des ressources par quartier et par thématique,
- Accompagner, soutenir, outiller renforcer le partenariat des opérateurs/des bénévoles associatifs en réactualisant la commission éducation.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

- Vulnérabilité des familles (conditions de vie difficiles/contextes familiaux/taux de chômage/taux de pauvreté...),
- Ensemble des QPV insuffisamment couverts,
- Émergence de certaines problématiques liées à la maîtrise de la langue française,
- Difficultés éducatives de certaines familles et de leurs enfants, de leur place, des relations avec la scolarité et des rapports école /famille,
- Incompréhension sur les attendus de l'école,
- Enfants, adolescents, familles non captifs sur des structures socio éducatives et socio culturelles qui pourraient accompagner la posture d'enfants, la posture parentale, et plus globalement la posture de citoyen.

Partenariats porteur du programme d'actions :

Associations : AFFB, Courte échelle, Point d'appui, Main dans la main, Maison René Cassin, Mosaique, ABI, SOAE, Petits diabolos, AMAC, MJC

Institutions : Éducation Nationale, CAF, Ville de Béziers, Conseil départemental, Conseil Régional, CABM.

Objectifs opérationnels visés :

- Mettre en place des ateliers Parents/enfants autour de la scolarité
- Mettre en place des espaces de Médiation autour de la relation familles/enfants/écoles/
- Mettre en place la Médiation par les pairs (climat scolaire)
- Mettre en place des ateliers de soutien scolaire individuel et collectif
- Mettre en place des parcours du citoyen
- Ouvrir un lieu d'échange aux familles
- Développer des lieux d'accueil enfants parents sur l'ensemble des QPV

Descriptif du programme d'actions :

En lien avec les différents partenaires, il s'agit de proposer des actions aux parents revisitant et améliorant la relation et le rapport à l'école et aux enseignants. A l'aide de différents supports, les associations mettent en exergue les compétences des parents afin de mieux accompagner leurs enfants et de fait leur offrir la possibilité de poser un regard autre sur les professionnels. Ces actions peuvent permettre également de dynamiser de nouvelles postures et de nouvelles pratiques.

Actions valorisant le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés avec ou par leurs enfants. Actions qui favorisent les échanges entre adultes contribuant à rompre l'isolement.

Point de vigilance :

Les différentes interventions des associations sont effectives lorsque les modalités d'intervention des partenaires dans leur droit commun sont connues et mobilisées.

En ce qui concerne l'intervention de l'Éducation nationale, le développement de la coopération parent/ école s'inscrit : dans le cadre du projet académique 2015-2018, dans le référentiel éducation

prioritaire : 3ème priorité « mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour le réussite scolaire »

Les actions existantes à développer/ à réajuster / à conforter :

Accompagnement des mesures gouvernementales Éducation Nationale :

- Accompagnement éducatif/ Devoirs faits
- L'OEPRE : Ouvrir l'école aux Parents pour la Réussite des Enfants (DSDEN-DRJSCS)
- Dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans ((Maternelles Jaurès, Michelet, Olivier, Tamaris)
- Cordées de la Réussite/ Parcours d'excellence IUT de Béziers (collèges Riquet / Krafft / Perrin / Henri IV)
- CGEAC (en cours d élaboration),

- Lieu d'Accueil Enfant Parent itinérant,
- Ateliers parents enfants à la maison de la parentalité (motricité, création, musique, massages) en lien avec les maisons de quartiers,
- Ateliers parents/enfants,
- La médiation scolaire par les pairs,
- Espaces de médiation autour de la relation écoles/familles,
- Ateliers de soutien scolaire individuel et collectif,
- Les parcours du citoyen,
- Les lieux d'échange aux familles,
- Coordination Parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale: mise en synergie des acteurs du soutien à la Parentalité

Dispositif :

- Dispositif de Réussite Éducative

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- | | |
|---|--------------------------|
| - cohésion sociale | ≡ |
| - rénovation urbaine et cadre de vie | <input type="checkbox"/> |
| - développement emploi et activité économique | <input type="checkbox"/> |

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Prévention et réduction des inégalités éducatives sur les quartiers de la Politique de la ville
Mobilisation des partenaires qui concourent à la prévention et à l'éducation
Réajustement des politiques éducatives trop souvent segmentées
Réhabilitation des familles dans leurs ressources parentales

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Cette approche relève des politiques nationales.

La thématique Éducation dans le cadre du Contrat de ville répond à des principes fondamentaux dont celui de lutter contre toute forme de discrimination et le non respect du principe de laïcité. Il s'agit donc ici de posture et non de résultats attendus.

Principes fondamentaux :

Mobiliser les ressources du droit commun,

Requérir une approche globale, pluridisciplinaire et transversale,

Mobiliser les enfants, les jeunes et leurs familles,

Relier les familles aux réseaux de partenariats existants,

Mobiliser tous les lieux éducatifs pour qu'ils soient plus inclusifs,

Élargir la perception du territoire afin d'offrir aux enfants, aux jeunes et à leur famille une capacité de mobilité et d'accès à toutes les ressources nécessaires à leur épanouissement et à la réalisation de leurs projets,

Articuler les accompagnements individuels et collectifs,

Lutter contre toute forme de discrimination et le non respect du principe de laïcité.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse »

La Politique de la ville en tant que politique spécifique ne doit pas se substituer aux compétences des différentes institutions. Il en va de la responsabilité des politiques concernées. Il ne peut y avoir un impact direct sur ces politiques publiques sans que celles-ci n'aient engagé une transformation profonde de leurs pratiques.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Les indicateurs font l'objet d'un travail avec chaque opérateur.

Il s'agit de mesurer :

La quantité : la fréquentation et la périodicité de l'action

L'impact : bénéfices indirects de l'action

La cohérence : l'action répond-elle à un besoin ? complémentaire/concurrence ?

La pertinence : l'action correspond-elle aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire ?

L'efficacité : mesurer et comparer les objectifs fixés au départ de l'action et les résultats atteints.

L'efficience : quels moyens ont été mis à disposition de l'action et analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût.

Calendrier

Cette fiche action fait l'objet d'un travail en commission thématique et devra être alimentée par les observations des différents opérateurs institutionnels et associatifs. Nous expérimenterons des actions portées par des associations qui devront être en lien et complémentaires aux actions de droit commun de l'Éducation Nationale et celles de la ville de Béziers.

Ce travail d'identification, d'expérimentation et de réajustement devra se faire sur la durée du contrat, à savoir jusqu'en décembre 2022.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permettra de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'action mis en œuvre ainsi que sur les crédits de droit commun inhérents aux compétences institutionnelles.

FICHE ACTION ÉDUCATION

Prévention du Décrochage Scolaire

Objectif stratégique n° 2 :

Lutter contre le décrochage scolaire en développant des actions préventives et en créant des partenariats innovants.

Objectif opérationnel n°1 :

Renforcer la prévention et la réduction du nombre de « décrocheurs » en partenariat avec les établissements scolaires en complément de la stratégie nationale.

Programme d'actions :

Il s'agit de mettre en place des actions auprès des enfants, de leurs parents ainsi que les partenaires afin de prévenir le décrochage scolaire, il s'agit de privilégier les réponses préventives, dès les premières années de scolarisation et les premiers signes de fragilité observés. Les actions expérimentales portées devront induire un partenariat effectif entre les acteurs de proximité, les familles et les professionnels.

Ces actions autour d'objectifs clarifiés et partagés devront s'inscrire en complémentarité des outils de l'Éducation Nationale (loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école).

Responsable du programme d'action :

Nadia BOULET : Cheffe de projet du Dispositif de Réussite Éducative.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

- Adolescents dans une situation de quasi échec avant même d'entrer dans quelques dispositifs
- Difficultés éducatives de certaines familles et de leurs enfants, de leur place, des relations avec la scolarité et des rapports école /famille,
- Incompréhension sur les attendus de l'école,
- Désintérêt progressif de l'élève pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs qui tiennent à la fois au parcours personnel du jeune et à la façon dont fonctionne le système éducatif.

Partenariat porteur du programme d'actions :

Associations : AMAC, FACE Hérault, Unicités, My future.

Institutions : Éducation Nationale, CAF, Ville de Béziers, Conseil départemental, CABM, Région.

Objectifs opérationnels visés :

- Mettre en place des actions parents/jeunes autour de la scolarité et du projet d'orientation/professionnel :
 - ➔ permettre aux collégiens de 3^{ème} n'ayant pas de réseau de trouver un stage de découvertes de 5 jours,
 - ➔ donner du sens au parcours d'orientation et d'insertion,
 - ➔ permettre au jeune de découvrir le monde économique et professionnel pour éclairer ses choix d'orientation ,
 - ➔ permettre à des jeunes mineurs en situation de décrochage scolaire de raccrocher un dispositif de formation ou d'accès à l'emploi via un service civique combiné,
- Mettre en place des ateliers autour de la relation familles/écoles
- Mettre en place des actions en direction des parents et des équipes éducatives

Ces actions devront viser l'estime de soi, l'image du corps, l'autonomie, la remobilisation sur un projet de vie, une mobilisation sur les « autres possibles » , l'appétence scolaire.

Descriptif du programme d'action :

A ce jour trop peu d'associations déposent une action sur cette thématique dans le cadre de l'appel à projet POVI, un travail sera mené avec d'autres associations pouvant apporter leur expertise dans ce champ d'action.

A l'aide de différents supports, les associations en lien avec les partenaires mettront en place des actions afin que les jeunes se forgent une image positive de la scolarité et se construisent des relations plus harmonieuses avec les adultes et leur environnement. Seront visées la recreation de lien entre les familles et les établissements scolaires ainsi que la formation en direction des professionnels.

Point de vigilance: les différentes interventions des associations seront effectives lorsque les modalités d'intervention des partenaires dans leur droit commun seront connues et mobilisées, à savoir :

Les actions existantes à développer/ à réajuster / à conforter :

Accompagnement des mesures gouvernementales Éducation Nationale :

- 100 % des classes de CP (43) et CE1 (41) dédoublées en REP et REP + à la rentrée 2019
- Nouvelles procédures de suivi de l'absentéisme DSDEN
- Stages de remise à niveau pour les élèves de CM1/CM2
- L'accompagnement éducatif/Devoirs faits
- Programme Personnalisé de Réussite Éducative
- Dispositif relais
- L'école ouverte (collège Paul Riquet)
- L'OEPRE : Ouvrir l'école aux Parents pour la Réussite des Enfants (Rectorat-DRJSCS)
- La plate-forme de décrochage scolaire
- La MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) pour les plus de 16 ans. En complémentarité, les FOQALE (réseaux formation qualification emploi)
- Parcours Avenir
- L'École de la seconde chance
- Dispositif national stage de 3^{ème} en REP/REP+ (site « montagedetroisieme.fr »)

- Actions parents/jeunes autour de la remédiation scolaire
- Ateliers autour de la relation famille/établissements
- Actions semi-collectives en direction des jeunes filles en décrochage scolaire
- Actions semi-collectives en direction d'adolescents en décrochage scolaire
- Actions de formation en direction des professionnels
- Plate-forme web de mise en relation entre collégiens et professionnels du territoire
- Animation d'un réseau de professionnels prêts à faire découvrir leur métier


Dispositif :

- Dispositif de Réussite Éducative

Il s'agira de :

- Mettre en évidence, repérer et définir les conditions du décrochage scolaire
- Repérer et décrire les publics concernés
- Envisager des pistes de travail en terme de formations mutualisées
- Mailler un réseau opérationnel

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Prévention et réduction des inégalités éducatives sur les quartiers de la Politique de la ville
 Mobilisation des partenaires qui concourent à la prévention et à l'éducation
 Réajustement des politiques éducatives trop souvent segmentées
 Réhabilitation des familles et des jeunes dans leurs ressources et potentialités

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Cette approche relève des politiques nationales.

La thématique Éducation dans le cadre du Contrat de ville répond à des principes fondamentaux dont celui de lutter contre toute forme de discrimination et le non respect du principe de laïcité. Il s'agit donc ici de posture et non de résultats attendus.

Principes fondamentaux :

Mobiliser les ressources du droit commun,

Requérir une approche globale, pluridisciplinaire et transversale,

Mobiliser les enfants, les jeunes et leurs familles,

Relier les familles aux réseaux de partenariats existants,

Mobiliser tous les lieux éducatifs pour qu'ils soient plus inclusifs,

Élargir la perception du territoire afin d'offrir aux enfants, aux jeunes et à leur famille une capacité de mobilité et d'accès à toutes les ressources nécessaires à leur épanouissement et à la réalisation de leurs projets,

Articuler les accompagnements individuels et collectifs,

Lutter contre toute forme de discrimination et le non respect du principe de laïcité.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Les indicateurs font l'objet d'un travail avec chaque opérateur

Il s'agit de mesurer :

La quantité : la fréquentation et la périodicité de l'action

L'impact : bénéfices indirects de l'action

la cohérence : l'action répond-elle à un besoin ? complémentaire/concurrence ?

La pertinence : l'action correspond-elle aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire ?

L'efficacité : mesurer et comparer les objectifs fixés au départ de l'action et les résultats atteints

L'efficience : quels moyens ont été mis à disposition de l'action et analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût

Calendrier

Cette fiche action fait l'objet d'un travail en commission thématique et devra être alimentée par les observations des différents opérateurs institutionnels et associatifs. Nous expérimenterons des actions portées par des associations qui devront être en lien et complémentaires aux actions de droit commun de l'Éducation Nationale.

Ce travail d'identification, d'expérimentation et de réajustement devra se faire sur la durée du contrat, à savoir jusqu'en décembre 2022.

Financement à mobiliser

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permettra de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'action mis en œuvre ainsi que sur les crédits de droit commun inhérents aux compétences institutionnelles.

PILIER I - COHÉSION SOCIALE

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

✓ RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020

Objectif stratégique

Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récurrence des mineurs et jeunes adultes.

Objectifs opérationnels

1. Favoriser les actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté.
2. Favoriser les actions de prévention des conduites à risque des jeunes.
3. Développer les outils judiciaires ou non judiciaires de nature à prévenir la récurrence (développement des TIG, mesures de réparation pénale, préparation de la sortie de détention, etc.).

Objectifs opérationnels redéfinis dans le cadre de l'Avenant 2019-2022

1. Développer des actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale visant notamment le public jeune non captif ou exposé à des problématiques de délinquance et d'incivilités.
2. Favoriser les actions de prévention des conduites à risque auprès des jeunes et des publics vulnérables.
3. Mener des actions favorisant le lien social et la citoyenneté.

FICHE ACTION PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le sport comme outil de prévention auprès des mineurs et des jeunes adultes exposés à la délinquance

Objectif stratégique :

Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récurrence des mineurs et des jeunes

Objectif opérationnel :

Développer des actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale visant notamment le public jeune non captif ou exposé à des problématiques de délinquance et d'incivilités.

Programme d'action :

Il s'agit de développer des animations à destination des jeunes (aller-vers, horaires décalés, animations inter-quartiers) en mobilisant le sport comme vecteur de cohésion et comme outil de prévention. Ce mode d'intervention induit une évolution des pratiques et une adaptation des méthodes pour parvenir à « accrocher » le public dit non captif, à l'encadrer et à lui proposer un accompagnement adapté.

Dans la perspective des JO 2022, il serait pertinent de développer des actions spécifiques de découverte des sports olympiques à destination des enfants et adolescents des QPV.

Objectifs opérationnels visés :

Proposer des animations autour de la pratique du sport.

Mobiliser des méthodes d'intervention adaptées au public cible (ex. aller-vers, animations *in situ*, horaires décalés...).

Accompagner les professionnels et opérateurs associatifs dans l'évolution ou l'adaptation de leurs pratiques (formation, qualification, mise en réseau, échanges de pratiques, analyse de pratiques...).

Responsable du programme d'action :


Cécile Lafontan, Chargée de mission Prévention, Sécurité et Médiation / Coordinatrice du CISPD (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostic et enjeux territoriaux :

La pratique sportive a généralement une visée récréative ou compétitive. Porteur de valeurs, le sport est aussi un outil facilitant l'intégration et la socialisation. En favorisant la promotion de valeurs citoyennes telles que le respect, la mixité, l'égalité, la solidarité, le vivre ensemble, il contribue au bien-être (santé, hygiène) et au savoir-être (discipline, rigueur, persévérance). Le sport est par conséquent un levier intéressant pour lutter contre les fractures territoriales et réduire les inégalités sociales.

Les signataires du Contrat de Ville ont ainsi édicté la prévention de rue par le sport comme un axe de travail essentiel pour mener des actions envers les jeunes en errance ou en rupture sur les QPV. Ce mode d'intervention visant à cibler les jeunes dits "non captifs" nécessite toutefois une adaptation des postures professionnelles et des méthodes d'intervention. Il est ici important d'accompagner les acteurs de terrain (clubs sportifs, associations, services municipaux) dans leur professionnalisation et de veiller à répondre à leurs besoins de formation subséquents.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Descriptif du programme d'action :

Les actions viseront à proposer des animations au sein des quartiers prioritaires, directement auprès du public jeune et sur les lieux que ce dernier fréquente : city-stades, espaces publics, aires de jeux, jardins publics, bas d'immeubles, etc..

Ces animations devront s'adapter aux usages et pratiques des jeunes tant dans leur forme (ex. horaires décalés) que dans leur contenu (ex. sports urbains, aller-vers). Elles pourront aussi permettre à ces publics la découverte d'activités auxquelles il leur est généralement difficile d'accéder, notamment en dehors des clubs ou fédérations (ex. boxe, sports nature). Un des objectifs secondaires de ce programme d'actions est ainsi le rapprochement entre les structures ou acteurs Jeunesse – Sport et les publics / habitants des QPV.

En parallèle, ces actions peuvent aussi amener des professionnels et des acteurs associatifs à se confronter à des publics ou à des méthodes d'action dont ils ne sont pas forcément familiers. De fait, ces rencontres viendront agir sur les représentations existantes de part et d'autre et pourront contribuer à faire reculer d'éventuels préjugés et stéréotypes. Elles participeront aussi à renforcer les pratiques innovantes et permettront les expérimentations.

Par conséquent, ce programme d'actions contribuera enfin à réinterroger l'offre de droit commun (contenu, format) et les modes d'intervention associés, tout en facilitant son adaptation et son réajustement.

Point de vigilance :

Les associations et structures qui souhaiteront s'inscrire dans ce programme d'actions devront s'investir pleinement dans la démarche retenue, en recourant à des méthodes d'intervention adaptées au public cible, quitte à faire évoluer certaines de leurs pratiques ou leurs modalités d'intervention habituelles. Les signataires veilleront à ce que cet engagement opérationnel soit effectif, en gardant à l'esprit par exemple que le simple fait d'intervenir en quartier prioritaire ne tend pas forcément à démontrer une telle implication.

Exemples d'actions cibles :

- Les activités sportives organisées à destination des jeunes non captifs.
- La plateforme multi-activités / multi-sports (Ville de Béziers) dont l'objet est de mobiliser et fédérer les acteurs du sport afin de proposer des animations ou des projets adaptés aux jeunes issus des quartiers prioritaires. Ce dispositif permet également d'accompagner les acteurs du sport / socio-éducatifs dans leur approche du public éloigné de la pratique sportive et de rendre visible, dans les territoires QPV, l'offre sportive et de loisirs existante, tout en facilitant aussi la diffusion de messages de prévention (sport santé, prévention de la délinquance, citoyenneté...). Enfin, la plateforme multi-sports tend à valoriser les équipements sportifs existants et à renforcer la lisibilité de l'offre des MDQ.

Partenariat cible ou existant :

Clubs sportifs, associations sportives, Ville de Béziers (service Jeunesse, maisons de quartiers), centres sociaux, APS 34, Éducation Nationale, association Rebonds, Boxing Club Béziers Méditerranée, CLJ, Police nationale...

Le FIPD pourra être mobilisé lorsque les actions présentées répondront aux objectifs des directives nationales.

Résultats attendus généraux :

Élargissement de l'offre d'animation (sport santé) proposée au sein des QPV.

Appropriation renforcée des espaces publics et des équipements sportifs de proximité existants.

Orientation des publics vers les structures de proximité (clubs sportifs, ALSH, MDQ, centres sociaux...).

Accompagnement des opérateurs et acteurs associatifs sur la prise en charge du public dit non captif.

Indicateurs de référence et de résultat :

Les indicateurs sont proposés par chaque opérateur dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Calendrier :

Cette fiche action est valable sur toute la durée du présent Contrat de Ville, prorogé jusqu'en 2022.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

FICHE ACTION PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Prévention des conduites à risque auprès des jeunes et des publics vulnérables

Objectif stratégique :

Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récidive des mineurs et des jeunes

Objectif opérationnel :

Favoriser les actions de prévention des conduites à risque auprès des jeunes et des publics vulnérables.

Programme d'action :

Il s'agit de mettre en place des actions de prévention primaire autour de diverses problématiques qui peuvent impacter les jeunes ou auxquelles peuvent être exposés certains publics vulnérables : addictions, harcèlement scolaire, violences, prostitution et traite des êtres humains, atteintes sexuelles, dérives sectaires, radicalisation, insécurité routière, décrochage, errance, problématiques de santé, discriminations, phénomènes d'exclusion ou de marginalisation...

Objectifs opérationnels visés :

Proposer des animations de prévention et des actions de sensibilisation adaptées aux publics cibles. Accompagner les publics exposés ou particulièrement vulnérables et renforcer les articulations inter-institutions ou inter-partenariales.

Favoriser l'échange de pratiques parmi les professionnels concernés pour r(é)interroger les pratiques et promouvoir une action coordonnée ainsi qu'une approche globale des problématiques.

Responsable du programme d'action :

Cécile Lafontan, Chargée de mission Prévention, Sécurité et Médiation / Coordinatrice du CISPD (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostic et enjeux territoriaux :

Les conduites à risque, les phénomènes de violences et de rupture peuvent concerner tous les jeunes et tous les milieux sociaux. Le travail en réseau permet l'identification de ces problématiques et la mise en place d'actions de prévention ou d'un accompagnement adapté.

Les signataires du Contrat de Ville ont promu la prévention primaire comme un axe d'intervention primordial tout en soulignant l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur un ensemble de partenaires issus d'horizons professionnels divers travaillant en réseau.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale**
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Descriptif du programme d'action :

La prévention des conduites à risque doit intervenir précocement et doit faire l'objet d'actions de préventions ciblées dans différents contextes : milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire, festif, professionnel, sur l'espace public, etc.

Les actions de prévention proposées concerneront principalement les pré-adolescents et les adolescents, les individus qui bénéficient ou font l'objet d'un accompagnement éducatif, judiciaire ou social. Il s'agira aussi de porter une attention particulière aux publics dits vulnérables ou exposés à certaines problématiques (ex. victimes de traite, femmes isolées, etc.). Ces actions devront concourir à prévenir les phénomènes de violences, de harcèlement, de décrochage et de rupture sociale.

Exemples d'actions cibles :

- Actions de prévention et interventions, notamment en milieu scolaire (ex. médiation scolaire par les pairs, communication non violente).
- Diffusion d'informations ou d'outils visant à prévenir les conduites à risque des adolescents.
- Promotion des lieux ressources existants (ex. MDA 34, CSAPA, PAEJ, Consultation Jeunes consommateurs, Point d'accès au Droit – Maison René Cassin, CIDFF, etc.)
- Promotion des actions innovantes existantes (ex. groupes de paroles à destination des victimes / auteurs de violences conjugales, justice restaurative, maraudes auprès des prostituées, aller-vers...)/
- Organisation de cycles de de formation ou d'information / sensibilisation en direction des professionnels au contact des publics cibles.

Partenariat cible ou existant :

Associations : Amicale du Nid - la Babotte, CIDFF, France Victimes 34, AMAC, CSEB, MDA 34, Maison René Cassin, SOAE Adages, AERS, Episode, AARJIL, Mosaique 2000, Via Voltaire, CLJ...
Institutions : CAF 34, CD 34, PJJ, SPIP, Réseau de Santé Béziers Méditerranée, CHB, Ville de Béziers, Éducation Nationale...

Le FIPD pourra être mobilisé lorsque les actions présentées répondront aux objectifs des directives nationales.

Résultats attendus généraux :

Élargissement de l'offre de prévention proposée au sein des QPV.

Repérage et orientation des publics vers les structures de proximité.

Accompagnement des opérateurs et acteurs associatifs / institutionnels sur le repérage et la prise en charge des problématiques ciblées.

Indicateurs de référence et de résultat :

Les indicateurs sont proposés par chaque opérateur dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Calendrier :

Cette fiche action est valable sur toute la durée du présent Contrat de Ville, prorogé jusqu'en 2022.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

FICHE ACTION PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Lien social et citoyenneté : "mieux connaître ses devoirs pour mieux exercer ses droits"

Objectif stratégique :

Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récidive des mineurs et des jeunes

Objectif opérationnel :

Mener des actions favorisant le lien social et la citoyenneté.

Programme d'action :

Il s'agit de mettre en place des actions auprès des habitants des QPV en s'appuyant sur les structures existantes repérées comme fédératrices ou vectrices de solidarités et d'interconnaissance .

Responsable du programme d'action :

Cécile Lafontan, Chargée de mission Prévention, Sécurité et Médiation / Coordinatrice du CISPD (Agglomération)


Principaux éléments de diagnostic et enjeux territoriaux :

Les phénomènes de pauvreté, de précarité et les inégalités sociales sont autant de freins à ce que les habitants des QPV puissent accéder à leurs droits, les connaître puis les exercer.

Apanages des quartiers prioritaires, les incivilités, les problématiques d'insécurité sur l'espace public, les conflits et logiques de territoire, l'économie souterraine sont autant de problématiques qui induisent des phénomènes de repli sur soi, de violences, de rupture et d'exclusion.

Les signataires du Contrat de Ville ont voulu qu'un programme d'action soit ainsi dédié aux actions axées sur le rapport à la loi, sur l'accès au droit, sur le renforcement du vivre ensemble et la promotion des règles de vie en société.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Descriptif du programme d'action :

Les actions engagées doivent s'intéresser, au-delà des jeunes en situation de délinquance ou de marginalisation avérée, à l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires pour lutter contre le développement des incivilités et des mécanismes de repli et renforcer les actions de socialisation et d'intégration.

Les signataires du Contrat de Ville préconisent le recours aux modes de résolution des conflits et aux techniques de médiation. Ils apporteront un soutien majeur aux actions contribuant à renforcer le lien social, l'accès au droit, l'exercice de la citoyenneté (droits et devoirs), la transmission des valeurs...

Exemples d'actions cibles :

- Développement des actions de médiation et de gestion des conflits
- Recours à des outils de promotion de la citoyenneté et des valeurs citoyennes (ex. expo « Moi, jeune citoyen » - PJJ / Maison René Cassin – Droit et Médiation)

Partenariat cible ou existant :

Associations : Maison René Cassin – Droit et Médiation, CIDFF, France Victimes 34, AERS, Mosaïque 2000, Le Lien Associatif...

Institutions : Police nationale – GPO / PSQ, Parquet, PJJ, SPIP, CAF 34 – centres sociaux, Ville de Béziers – maisons de quartier, Éducation Nationale...

Le FIPD pourra être mobilisé lorsque les actions présentées répondront aux objectifs des directives nationales.

Résultats attendus généraux :

Amélioration des conditions de vie, renforcement du vivre ensemble et des mécanismes de solidarités.

Baisse de la délinquance et du sentiment d'insécurité.

Orientation des publics vers les structures de proximité idoines et accompagnement renforcé (accès au droit, exercice des droits, etc.).

Recours renforcé aux modes de régulation et de gestion des conflits (médiation, conciliation, etc.).

Indicateurs de référence et de résultat :

Les indicateurs sont proposés par chaque opérateur dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Calendrier :

Cette fiche action est valable sur toute la durée du présent Contrat de Ville, prorogé jusqu'en 2022.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

PILIER I - COHÉSION SOCIALE

ACCÈS A LA CULTURE

✓ RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020

Objectif stratégique 1

Accompagner l'éducation artistique et culturelle au regard du patrimoine local et de ses équipements dédiés.

Objectifs opérationnels

1. Valoriser le patrimoine et la mémoire des quartiers et les rendre accessibles aux jeunes*.
2. Favoriser une implantation pérenne d'artistes et d'artisans d'art. Privilégier les résidences.
3. Mobiliser les jeunes sur le patrimoine du biterrois (ex canal du midi...)*.
4. Développer des actions artistiques et culturelles innovantes permettant la jonction entre le temps scolaire et les temps libres.

* En lien avec les équipements structurants du territoire : pour la Ville de Béziers : les musées, le Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan (CIRDOC), les Espaces Municipaux d'Animation, le Théâtre des Franciscains ; pour la CABM : la Médiathèque André Malraux, le Conservatoire Béziers Méditerranée ; pour les associations : la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la Fédération des Cinés-Clubs méditerranéens... (liste non exhaustive).

Objectif stratégique 2

Rendre efficiente la continuité du parcours de l'éducation artistique et culturelle entre les différents temps de vie.

Objectifs opérationnels

1. Développer des actions artistiques et culturelles auprès des jeunes et favoriser les liens intergénérationnels (parentalité, seniors...).
2. Proposer aux acteurs publics et professionnels intervenant dans l'art et la culture des formations mutualisées et pluridisciplinaires ainsi que d'autres ressources en matière artistique et culturelle.
3. Développer des actions de médiation culturelle en direction des publics des quartiers prioritaires en favorisant la diffusion sur les installations structurantes de la ville.
4. Développer des actions artistiques et culturelles innovantes permettant la jonction entre le temps scolaire et le temps libre.

✓ RÉAJUSTEMENT DES OBJECTIFS 2019-2022

Objectif stratégique 1 :

Favoriser l'accès à l'art et à la culture pour tous et généraliser l'EAC pour les 3-18 ans

Objectifs opérationnels

- 1 – Permettre à tous les enfants et aux jeunes d'accéder aux connaissances, aux œuvres, et aux pratiques artistiques
- 2 – Construire des parcours d'éducation artistique et culturelle dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et de loisirs
- 3 – Développer l'accès à la culture pour tous
- 4 – Favoriser la découverte de nouvelles pratiques artistiques
- 5 – Mobiliser les équipements culturels et favoriser la mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité

Objectif stratégique 2

Accompagner des stratégies culturelles sur le territoire et favoriser une dynamique de coopération entre les acteurs

Objectifs opérationnels

- 1-Renforcer la présence d'artistes professionnels dans l'espace public et soutenir les résidences d'artistes
- 2- Faciliter l'appropriation du cadre de vie et une meilleure compréhension de l'espace urbain (histoires, mémoires, patrimoine, espaces naturels,...) à travers les projets artistiques et culturels
- 3 - Promouvoir la diversité culturelle et rendre les habitants acteurs des projets artistiques et culturels
- 4 – Mobiliser les acteurs de la cohésion sociale et proposer des formations mutualisées et pluridisciplinaires

FICHE ACTION CULTURE

Accès à la culture et généralisation de l'EAC

Objectif stratégique n°1 :

Favoriser l'accès à la culture pour tous et généraliser l'EAC pour les 3 à 18 ans.

Objectif opérationnel :

-Construire des parcours d'éducation artistique et culturelle dans la complémentarité des temps scolaires périscolaires et de loisirs.

-Favoriser l'accès à l'art et à la culture pour tous les habitants des QPV

Programme d'action

Les actions de démocratisation culturelle ont pour objectif de développer des actions en direction des publics les plus éloignés de la culture. Ils comprennent les actions EAC en direction des publics scolaires mais également tous les projets destinés à élargir et renouveler les publics.

Dans le cadre des objectifs de la Politique de la Ville, ce programme doit participer à la réduction des inégalités d'accès à l'offre et au développement des pratiques culturelles des habitants des quartiers prioritaires.

Responsable du programme d'action :

Naïma KHENFOUF, Chargée de mission Culture (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Le plan « l'école des arts et de la culture » annoncé le 17 septembre 2018 par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture doit permettre à tous les jeunes de bénéficier d'un parcours EAC de 3 à 18 ans jusqu'à l'octroi du Pass'Culture. L'EAC a pour objectif de permettre à tous les enfants et à tous les jeunes sur tous les territoires et de manière continue, de rencontrer des artistes, d'accéder aux œuvres et aux pratiques culturelles et d'acquérir des connaissances de la petite enfance à l'université.

Les publics potentiels :

- **EAC 3-18ans**

Nombre d'enfants et de jeunes de 3 à 18 ans : **14 425** (total ville de Béziers chiffre 2015)

- **Accès à la culture pour tous :**

Total population 3 QPV : **26 491** habitants

Répartition population dans les 3 QPV : QPV centre ville : 19 054 ,QPV la Devèze : 4605,QPV Iranget Grangette : 2 832.

Depuis 2015, le programme d'action découle des problématiques transversales identifiées dans le diagnostic respectif à chacun des porteurs de projet (besoins et attentes des jeunes, des habitants, déplacements et mobilité, mise en réseau, lieux de diffusion...).

Le bilan du contrat territorial d'EAC (CTEAC 2015-2018) a pointé des disparités en termes d'accès à la culture entre les trois QPV. Les quartiers sont en effet à des niveaux différents, le quartier Iranget Grangette se caractérise par un nombre d'actions culturelles relativement faible à la différence du centre ville. Par ailleurs, on observe que les actions soutenues dans le cadre de la POVI s'adressent en grande majorité aux publics captifs (scolaires, centres sociaux...).

Pour améliorer les conditions d'accès à la culture, la construction d'un partenariat fort entre les différents acteurs impliqués (enseignants, associations, MLI, réseau d'éducation populaire, équipements culturels) est fondamental.

Préconisations du bilan évaluation à mis parcours du Contrat de Ville :

- Veiller à une répartition équilibrée de l'offre culturelle à travers les QPV.
- Nécessité de partager entre tous les partenaires des stratégies au service des ambitions et objectifs affichés en faveur de la jeunesse,
- Identifier ce qui peut-être amélioré notamment dans le cadre du volet culturel du Contrat de Ville et de la CGEAC.

Partenariat porteur du programme d'action :

Le cadre de référence du volet « accès à la culture » du Contrat de Ville est la CGEAC.

Les partenaires mobilisables :

DRAC, Éducation Nationale, CABM (Médiathèque André Malraux, L'Avant-Scène, Conservatoire Béziers Méditerranée), ville de Béziers (musées, Espaces Municipaux d'Animation, Théâtre des Franciscains, Théâtre Municipal,) Sortie Ouest ,Département Hérault, CAF, PJJ, MECS, EHPAD, MRAC...

Autres partenaires :

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Centre Social Le Mas des Rencontres, Fédération des Cinés-Clubs méditerranéens (FCCM), CIRDOC, ABI, Surveyor, La Bas Théâtre, Le Chariot, L'Entre 2, Colonie Espagnole, Clés de Sol, L'Art à Tatouille...

Objectifs opérationnels visés :

- Participer à la réussite éducative des jeunes (développement créativité, esprit critique et d'analyse, construction de la personnalité, apprentissage du travail en équipe, respect et écoute de l'autre pour un meilleur "vivre ensemble", développement autonomie...) et donc encourager la transmission des savoirs entre tous les temps.
- Accompagner les politiques d'éducation artistique et culturelle et promouvoir l'intervention éducative de proximité sur les temps des jeunes dans le contexte de généralisation de l'EAC
- Favoriser et valoriser la découverte éclectique des disciplines et les échanges de pratiques entre publics différents sur tous les temps

Descriptif du programme d'action :

Le programme d'action :

L'objectif est de préparer les jeunes scolarisés ou non pendant et/ou durant les temps de loisirs à l'autonomie dans leurs pratiques culturelles. Dans cette perspective, le programme d'action artistique et culturelle proposé devra être construit dans la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et de loisirs. L'offre artistique et culturelle doit être de qualité et encadrée par des professionnels de la culture.

Méthodologie et démarche partenariale dans le cadre de la CGEAC :

Sur les trois QPV, les équipements culturels sont partenaires et ou porteurs d'un certain nombre de projets artistiques et culturels dédiés aux jeunes et aux habitants des 3 QPV. En l'absence de lisibilité de l'offre culturelle du territoire, un état des lieux est en cours de réalisation afin de recenser les actions EAC menées par les équipements culturels (Ville de Béziers, Agglo, Département). Ce travail est conduit dans le cadre de la CGEAC 2019-2022. Il doit permettre à cours terme :

- de rendre lisibles les actions conduites par les équipements culturels, leurs implications actuelles et à venir, les offres de service spécifiques qu'ils proposent en direction des publics des quartiers prioritaires. Une fiche pour chaque établissement sera réalisée dans le cadre de la CGEAC.


Cette démarche a pour finalité de :

- compenser les inégalités géographiques d'accès à la culture en mettant en place des actions adaptées pour accompagner ces nouveaux publics,
- d'impulser des logiques de coopération culturelle entre tous les acteurs relevant de la politique de la ville,
- faire émerger un projet culturel de territoire pour permettre des circulations de quartiers à quartiers, vers les lieux et événements culturels.

Préconisation bilan à mi parcours du Contrat de Ville :

Création d'un outil d'observation et de suivi pour mesurer l'évolution de la fréquentation des jeunes sur chacun des projets EAC soutenus.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- augmentation du nombre de personnes bénéficiant de projets d'accès aux pratiques culturelles, aux œuvres, aux rencontres avec des artistes,
- adaptation de l'offre culture dans les équipements culturels aux besoins et attentes des personnes (co-construction dans la logique des droits culturels),
- nombre d'opérateurs qui travaillent autour d'un projet collectif (mutualisation, mixité des publics, organisation d'événements fédérateurs...)

-Action numérique

Des expériences autour de la création numérique et de la pratique dans ce domaine ont été menées avec l'IUT. Un tiers lieu dédié au numérique avec : fab lab, équipements 3D... pourrait apporter un supplément dans le champ de cette activité. Le dispositif Microfolies soutenu par le CGET et le Ministère de la culture pourrait être mobilisé dans ce contexte. La création d'une Microfolie est un indicateur d'évaluation des QPV.

Action musique collective

L'étude de faisabilité d'un projet de territoire à partir du dispositif DEMOS fait l'objet d'une concertation des partenaires. Le principal acteur de la démarche aux côtés de la Philharmonie est l'Avant Scène, le CRD de Béziers. La mise en œuvre de DEMOS ou d'une opération orchestre à l'école sont des indicateurs d'évaluation des QPV.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Les pratiques culturelles sont liées au niveau de vie et de diplôme, pour lutter contre les inégalités culturelles, ce sont les conditions d'accès à la culture qu'il importe d'améliorer. Avec les formations sur la thématique « accès à la culture » organisées en 2019, les acteurs devraient acquérir de nouvelles compétences dans ce domaine.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Approche concertée des politiques publiques d'accompagnement de la jeunesse dans le cadre de la généralisation de l'EAC.

Optimisation des dispositifs existants État/Collectivités, valorisation des compétences d'établissements publics experts CAF, CCAS pour appréhender toutes les classes d'âges y compris la petite enfance.

Mobilisation des moyens du CGET et de ses partenaires pour développer des dispositifs bénéficiant aux jeunes : Microfolies, DEMOS, « C'est mon patrimoine », « Passeurs d'Images »..

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes».

Plus d'égalité d'accès aux ressources artistiques et culturelles,
Plus d'égalité en matière d'intervention des femmes artistes dans les projets,
Faire beaucoup plus référence aux femmes artistes dans l'histoire de l'art, la musique...

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Nombre de projets intégrant les trois piliers de l'EAC

Nombre de professionnels de la culture impliqués

Nombre de jeunes de 3 à 18 ans bénéficiaires

Nombre d'écoles des QPV concernées

Nombre de résidences d'artistes dans les quartiers

Nombre d'artistes impliqués

Calendrier

Cette fiche action fait l'objet d'un travail directement en lien avec la CGEAC.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

Droit commun DRAC pour l'action culturelle, dans les domaines sectoriels (musées, patrimoine, livre et lecture..)

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Au regard des enjeux sociaux, depuis 2015, la mobilisation des droits communs (en termes de moyens financiers et humains) dans le domaine de l'accès à la culture connaît une progression significative, les résultats qualitatifs obtenus appellent leur renforcement.

FICHE ACTION CULTURE

Passeurs de culture dans la ville

Objectif stratégique n°2 :

Accompagner des stratégies culturelles sur le territoire et favoriser une dynamique de coopération entre les acteurs

Objectif opérationnel :

Renforcer la présence d'artistes professionnels dans l'espace public et soutenir les résidences d'artistes

Programme d'action

La présence d'artistes professionnels dans tous les projets artistiques et culturels est une priorité pour garantir la qualité des interventions artistiques et culturelles (ateliers de pratiques, rencontre avec les artistes, transmission de connaissances). Les artistes sont les « passeurs de culture » dans les projets EAC dédiés aux jeunes comme dans les démarches participatives destinées aux habitants (hors les murs, résidences, espaces publics,...). Ce programme sera mené en lien avec les projets inscrits dans la convention pluriannuelle NPNRU.

Responsable du programme d'action :

Naïma KHENFOUF, Chargée de mission Culture (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Le bilan CTEAC 2015-2018 fait apparaître une faiblesse en terme de renouvellement des artistes. On observe en effet que nombre d'entre eux interviennent depuis 2015, une réflexion sera menée dans le cadre de la CGEAC à ce sujet.

Partenariat porteur du programme d'action :

Les partenaires mobilisables :

DRAC, Éducation Nationale, CABM (Médiathèque André Malraux, L'Avant-Scène, Conservatoire Béziers Méditerranée), ville de Béziers (musées, Espaces Municipaux d'Animation, Théâtre des Franciscains), Département Hérault, CAF, PJJ, MECS, EHPAD...

Autres partenaires :

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Centre Social Le Mas des Rencontres, Fédération des Cinés-Clubs méditerranéens (FCCM), CIRDOC ABI, Surveyor, La Bas Théâtre, Le Chariot, L'Entre 2, Colonie Espagnole, Confluences, Accidental Compagnie,
Dispositif : CGEAC


Objectifs opérationnels visés :

- Soutenir les résidences d'artistes et favoriser la rencontre dans les espaces publics entre les artistes et les publics prioritaires,
- Accompagner les politiques d'EAC dans le contexte de généralisation de l'EAC en soutenant la création de projets artistiques sur le territoire,
- Favoriser et valoriser la découverte éclectique des disciplines et les échanges de pratiques entre publics différents sur tous les temps de vie.

Descriptif du programme d'action

Le programme a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes dans une démarche créative et en collaboration avec les habitants du territoire. Il s'agira de permettre le développement de la pratique artistique en générant des rencontres pluridisciplinaires entre la population et les artistes professionnels. Dans les quartiers l'approche participative sera privilégiée avec le recours à des compagnies spécialisées dans le travail de rue avec la participation des habitants. Une résidence d'artistes avec des interventions dans tous les quartiers est une piste à envisager.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- augmentation du nombre de personnes bénéficiant de projets d'accès aux pratiques culturelles, aux œuvres, aux rencontres avec des artistes,
- adaptation de l'offre culturelle dans les équipements culturels aux besoins et attentes des personnes (co-construction dans la logique des droits culturels),
- évolution du nombre de résidences soutenues dans le cadre de l'EAC et en faveur des habitants des QPV,
- nombre de résidences soutenues au sein des QPV,
- nombre d'habitants qui accèdent à des spectacles.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Les pratiques culturelles sont liées au niveau de vie et de diplôme, pour lutter contre les inégalités culturelles, ce sont les conditions d'accès à la culture qu'il importe d'améliorer. Avec les formations sur la thématique « accès à la culture » organisées en 2019, les acteurs devraient acquérir de nouvelles compétences dans ce domaine.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Approche concertée des politiques publiques d'accompagnement de la jeunesse dans le cadre de la généralisation de l'EAC.

Optimisation des dispositifs existants Etat/Collectivités, valorisation des compétences d'établissements publics experts CAF, CCAS pour appréhender toutes les classes d'âges y compris la petite enfance.

Mobilisation des moyens du CGET et de ses partenaires pour développer des dispositifs dédiés aux jeunes et aux habitants des QPV.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Plus d'égalité d'accès aux ressources artistiques et culturelles,
Plus d'égalité en matière d'intervention des femmes artistes dans les projets,
Faire beaucoup plus référence aux femmes artistes dans l'histoire de l'art, la musique...

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Nombre de projets de résidences artistiques soutenus dans les établissements scolaires, les quartiers, les équipements culturels,
Nombre de professionnels de la culture impliqués dans les projets de quartier,
Nombre de jeunes de 3 à 18 ans bénéficiaires,
Nombre d'établissements scolaires et nombre de structures accueillant du public concerné,
Nombre d'équipements culturels impliqués.

Calendrier

Cette fiche action fait l'objet d'un travail directement en lien avec la CGEAC.

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

Droit commun DRAC pour l'action culturelle, dans les domaines sectoriels (spectacle vivant musées, patrimoine, livre et lecture..)

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Au regard des enjeux sociaux, depuis 2015, la mobilisation des droits communs (en termes de moyens financiers et humains) dans le domaine de l'accès à la culture connaît une progression significative, les résultats qualitatifs obtenus appellent leur renforcement.

FICHE ACTION CULTURE

Histoires, Patrimoines, Mémoires et Territoires

Objectif stratégique n°2 :

Favoriser l'accès à la culture pour tous et généraliser l'EAC pour les 3-18 ans

Objectif opérationnel :

Valoriser le patrimoine et la mémoire des quartiers et les rendre accessibles au jeunes.

Faciliter l'appropriation du cadre de vie et une meilleure compréhension de l'espace urbain à travers les projets artistiques et culturels.

Promouvoir la diversité culturelle et faire participer les habitants.

Programme d'action :

Les actions éducatives artistiques et culturelles soutenues dans le cadre du Contrat de Ville visent à corriger les inégalités sociales d'accès à la culture en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur les quartiers de la Politique de la Ville. Dans le domaine du patrimoine et des mémoires ce programme est encadré par la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC 2019-2022), il sera mené en lien avec les projets inscrits dans la convention pluriannuelle NPNRU.

Responsable du programme d'action :

Naïma KHENFOUF, Chargée de mission Culture (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

En 2015, dans un contexte politique complexe, la reconnaissance du rôle majeur des arts et de la culture dans l'épanouissement des individus, dans la lutte contre l'idéologie de la haine, tout comme dans les processus de transformation sociale et de revalorisation des quartiers s'est traduite par la volonté d'intégrer un volet culture dans la nouvelle génération de Contrat de Ville 2015-2020. Dans ce cadre, la définition d'objectifs prioritaires annonçait de nouvelles mesures pour favoriser, tout particulièrement, la participation des habitants aux projets culturels et artistiques, l'appropriation culturelle par les habitants de leur cadre de vie ainsi que le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en faveur des jeunes sur tous les temps de vie.

Au regard des résultats positifs obtenus, la continuité des actions de sensibilisation, de transmission convoquant la participation des habitants aux projets artistiques et culturels demeure une priorité.

Partenariat porteur du programme d'action :

Conformément aux orientations du CGET et du Ministère de la culture, le renforcement des partenariats entre équipements culturels et associations de proximité œuvrant en faveur des habitants QPV est un axe prioritaire.

Les partenaires mobilisables : DRAC, Éducation Nationale, CABM (Médiathèque André Malraux, L'Avant-Scène, Conservatoire Béziers Méditerranée), Ville de Béziers (musées, Espaces Municipaux d'Animation, Théâtre des Franciscains), Département Hérault, CAF, PJJ, MECS, EHPAD...

Autres partenaires mobilisables : opérateurs associatifs: Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Centre Social Le Mas des Rencontres, Fédération des Cinés-Clubs méditerranéens (FCCM), CIRDOC ABI, Surveyor, Entre2, IUT...

Dispositif mobilisable: Le conseil citoyen.

Objectifs opérationnels visés :


- Développer des projets EAC et des actions culturelles autour du patrimoine en direction des publics des quartiers prioritaires en favorisant les liens avec les équipements culturels structurants de la ville.
- Mobiliser les jeunes et les familles autour du patrimoine local et des mémoires.
- Favoriser la mixité des publics et les rencontres avec les artistes dans les espaces publics.
- Soutenir les interventions artistiques urbaines (arts de rue, cinéma...) pour renforcer l'appropriation des espaces urbains en lien avec les projets urbains (NPNRU).

Descriptif du programme d'action Contrat de Ville :

Afin de faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, il s'agira de favoriser des projets artistiques de qualité en lien avec le cadre de vie humain, architectural et urbain. Pour permettre aux habitants de découvrir leur quartier, son histoire, son environnement et ses ressources patrimoniales (naturelles, monumentales, humaines...) il conviendra de mobiliser les projets qui ont un fort potentiel : c'est mon patrimoine, amène ta chaise et d'encourager les artistes à proposer des créations artistes de qualité liées à ces thèmes.

Ces initiatives seront conçues en lien étroit avec les projets d'appropriation par les habitants de leur cadre de vie menés par le NPNRU.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale** 
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Pour les trois quartiers prioritaires, le développement de projets autour de l'histoire et de la mémoire des quartiers, conçus par des professionnels de la culture avec la participation des habitants (jeunes, scolaires, familles, et tout public) est un enjeu majeur.

Dans ce cadre, des partenariats avec les équipements culturels, sites patrimoniaux et QPV devraient aboutir à la création d'une manifestation culturelle pour valoriser chaque année les productions réalisées.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Le développement d'un programme de découverte de la culture et du patrimoine par et pour les habitants des QPV, le jumelage de sites et d'équipements patrimoniaux avec les QPV (fréquentation des sites, actions spécifiques), les actions menées avec les familles autour du patrimoine (Associations, CAF, CCAS) sont autant de résultats à atteindre pour lutter contre toutes les formes de discriminations en lien avec les objectifs suivants :

- Encourager la mixité des publics et favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles,
- Favoriser la reconnaissance des droits culturels des habitants,
- Lutter contre toutes formes de discriminations par l'affirmation des patrimoines et du droit à la différence.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

La généralisation de l'EAC a pour objectif (État et Collectivités) de mobiliser l'ensemble de la jeunesse autour de l'offre culturelle et patrimoniale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

La question de la transmission est à interroger autour des notions de patrimoine et de matrimoine. Notre héritage culturel est constitué de notre patrimoine (ce qui vient des pères) et de notre matrimoine (ce qui vient des mères). Le Matrimoine est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres. A ce titre, l'égalité entre femmes et hommes implique une valorisation de l'héritage des femmes.

Interroger la problématique du patrimoine en écho à celle de « matrimoine », c'est aborder le rôle et la place des femmes dans les projets artistiques et culturels, c'est aussi transmettre cette valeur au grand public et aux jeunes en particulier.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Les indicateurs font l'objet d'un travail avec chaque opérateur (en fonction des publics ciblés approche famille/école, jeunes mineurs/insertion, intergénérationnel...)

Pour la thématique « accès à la culture pour tous » il s'agira d'être en capacité d'évaluer à moyen terme, l'impact réel en terme d'appropriation d'un patrimoine culturel, d'appartenance à un territoire, de « cohésion sociale » :

- nombre de projets mis en œuvre, notamment de « parcours EAC »,
- nombre de participants en différenciant les tranches d'âges, les contextes (scolaire, temps libre, famille..),
- nombre de partenariats avec des sites ou équipements impliqués,
- nombre d'action en dispositifs : « c'est mon patrimoine », VVV, PEDT, plan mercredi,
- nombre de résidences d'artistes en lien avec le patrimoine,
- nombre de projets (arts de rue) réalisés dans l'espace public.

Calendrier

Cette fiche action fera l'objet d'une réflexion annuelle partagée entre les partenaires du Contrat de Ville et les opérateurs culturels afin de faire évoluer les objectifs en fonction des résultats obtenus. Un état des lieux des actions EAC en cours de réalisation dans le cadre de la CGEAC devrait aboutir à rendre lisible l'offre EAC du territoire.

Financement : A mobiliser

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

Se reporter au tableau de programmation CV 2019.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Au regard des enjeux sociaux, depuis 2015, la mobilisation des droits communs (en termes de moyens financiers et humains) dans le domaine de l'accès à la culture connaît une progression, les résultats qualitatifs obtenus appellent leur renforcement pour assurer un meilleur accès pour tous aux ressources culturelles, naturelles et humaines du territoire.

FICHE ACTION CULTURE

Formations mutualisées et pluridisciplinaires

Objectif stratégique :

Accompagner des stratégies culturelles sur le territoire et favoriser une dynamique de coopération entre les acteurs

Objectif opérationnel n°2 :

Mobiliser les acteurs de la cohésion sociale et proposer des formations mutualisées et pluridisciplinaires.

Programme d'action :

Dans le cadre de ses missions d'ingénierie sociale, notamment du pilotage du Contrat de Ville, la Direction de la cohésion sociale de l'Agglomération Béziers Méditerranée organise d'octobre à décembre 2019 un cycle de formation à l'approche interculturelle et des droits culturels. Ce cycle s'adresse à tout public professionnel en lien avec du public (santé, social, éducation, prévention, judiciaire, culture, insertion...) y compris les agents d'État et des collectivités.

Responsable du programme d'action :

Naïma KHENFOUF, Chargée de mission Culture (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Dans le pilier cohésion sociale du Contrat de Ville, un des objectifs porte sur la formation mutualisée et pluridisciplinaire. Au niveau local, cet objectif part du constat du manque de rencontres professionnelles entre les différents acteurs de terrain, de mutualisation des compétences, d'élaboration commune de projets, d'optimisation des ressources ou encore de référentiel commun. La méconnaissance des domaines d'intervention de chacun est un frein aux partenariats.

Destinées à un public professionnel diversifié, ces journées doivent permettre aux participants de mieux comprendre le phénomène d'inégalités sociales et d'acquérir des compétences dans le domaine des droits culturels. Le soutien à la formation regroupant acteurs (professionnels de la culture, de l'éducation, de la santé de la prévention, de l'insertion et de l'habitat...) est un enjeu majeur pour garantir une approche pluridisciplinaire et transversale du développement social en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, DRAC,

Tous les acteurs et opérateurs concernés la Politique de la Ville

Objectifs opérationnels visés :

- Mobiliser les acteurs de la cohésion sociale et proposer des formations mutualisées et pluridisciplinaires.
- Former les acteurs aux droits culturels.

Descriptif du programme d'action

Le cycle de conférences comprend une intervention suivie d'ateliers thématiques encadrés par un conférencier. En 2019, les conférenciers invités sont : (programmes détaillés en cours)

- Louis Maurin, Directeur de l'Observatoire : " Comprendre les inégalités" : Une journée de formation destinée à tous ceux qui sont confrontés à cette question dans leur pratique professionnelle et qui cherchent des outils.

- Patrice Meyer-Bisch " Participation des habitants au regard des droits culturels, une mise en œuvre de l'article 103 de la loi NOTRe. La démarche proposée consiste à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels et des dimensions culturelles de tous les autres droits de l'homme à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale.

Ateliers de travail et d'échanges en présence de Patrice Meyer-Bisch : "Travailler avec les gens avec ce qu'ils sont et pas ce que l'on voudrait qu'ils soient".

- Zahia Ziouani, cheffe d'orchestre : " L'accès à la culture pour tous les publics". La culture est une fabuleuse opportunité de développement personnel qui permet de s'ouvrir sur divers univers, de s'autoriser des ambitions. A travers son parcours personnel, Zahia Ziouani propose une réflexion sur la conception même du métier de musicien et sur un sens de l'engagement à lui conférer à travers les actions menées au sein de l'orchestre Divertimento.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- **cohésion sociale**



- rénovation urbaine et cadre de vie



- développement emploi et activité économique



Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Depuis 2018, le programme de cycle de conférence a permis de créer un réseau d'acteurs (santé, prévention, accès aux droits, sports...) afin d'instaurer une articulation cohérente entre les actions de lutte contre les inégalités sociales mises en place sur les quartiers prioritaires et sur le bassin de vie. Par la réactualisation des connaissances, les rencontres avec des spécialistes, ce programme a pour ambition de contribuer à améliorer les pratiques d'accompagnement des publics sur l'ensemble du territoire.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

- Acquisition de compétences sur toutes les formes de discrimination et sur les droits culturels
- Amélioration de l'accueil des personnes

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Acquisition de compétences

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes».

Acquisition de compétences

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Critères quantitatifs: nombre de participants, d'opérateurs, d'agents de l'État et des collectivités inscrits.

Calendrier

Cycle de conférence annuel

Financement mobilisables :

- Crédits spécifiques demandés :
. CABM

- Crédits de droits communs mobilisés :
. État (DRAC)

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

PILIER I - COHÉSION SOCIALE

SANTÉ

✓ RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020

Objectif stratégique 1

Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée.

Objectifs opérationnels

1. Informer les habitants sur les dispositifs de droits, le fonctionnement des services publics.
2. Mobiliser et accompagner les acteurs et institutions concernés par l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
3. Former les acteurs locaux à l'accueil, au repérage et à la prise en charge des publics.

Objectif stratégique 2

Renforcer la prévention et l'éducation pour la santé.

Objectifs opérationnels

1. Construire une réponse adaptée et coordonnée sur le territoire.
2. Soutenir la mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé favorisant une approche positive et participative de la santé.
3. Renforcer les outils de prévention à destination spécifique des adolescents.

FICHE ACTION SANTÉ

Des informations santé-social au plus près des habitants

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée

Objectif opérationnel n°1:

Informer les habitants sur les dispositifs de droits, le fonctionnement des services publics

Programme d'actions :

Il s'agit de toutes les actions qui contribuent à informer les habitants sur leurs droits en santé, sur les dispositifs de soins et de prévention et aussi sur les modalités de dépistage.

Responsable du programme d'action :

Davy FRANCO, Coordinateur du Réseau de santé Béziers Méditerranée (Agglomération)

Préconisations :

Au regard de l'état des divers indicateurs des déterminants de santé dans les QPV (taux d'emploi, part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, scolarisation et niveau de diplôme des plus de 15 ans...), du lien établi entre santé et précarité et de l'évolution prévisible de l'offre de soins, il convient :

- de poursuivre la mobilisation des acteurs en matière d'accès au droits (Atelier Santé Ville),
- de renforcer les actions de lutte contre le « non recours aux soins » pour les personnes en situation de précarité,
- de considérer les leviers mobilisables par le volet santé du Contrat de Ville, comme des outils d'articulation et d'adaptation des moyens disponibles au bénéfice des publics qui en ont le plus besoin.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

L'étude réalisée en 2015 sur les ruptures de droits des personnes dites « Inclus vulnérables » a confirmé la réalité de ces situations privant les habitants de leurs droits et, consécutivement, de l'accès aux soins. Un des motifs de rupture de droits identifié est le manque d'information sur les dispositifs et sur le fonctionnement des services aux publics. Il faut ajouter la difficulté pour les habitants les plus vulnérables à aller vers des services publics dans lesquels ils ne se reconnaissent pas. D'où la nécessité d'accompagner physiquement ces personnes et de diffuser une information orale, adaptée aux publics.

La complexité des dispositifs et les difficultés d'accès et d'utilisation d'Internet accentuent ce besoin d'information.

Le dispositif PFIDAS de la CPAM récemment expérimenté doit être généralisé et des formations au repérage de publics en rupture de soins organisées par la CPAM qu'il conviendra d'accompagner.

Les retards ou absence d'accès au dépistage sont une des causes majeures des inégalités sociales de santé et les données nationales mettent en avant un moindre recours au dépistage des cancers des habitants les plus défavorisés.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, CPAM, CHB, État, ARS, Ville de Béziers, CAF, Conseil départemental
Réseau de santé Béziers Méditerranée et ses partenaires en particulier : SIS, Réseau hépatites LR, CCAS de Béziers, Accueil Santé Béziers, COMERBI

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer les orientations des publics
- Améliorer l'accès au dépistage des cancers pour les femmes de plus de 59 ans en situation de fragilité
- Améliorer l'information sur les tests de dépistage Sida et hépatites pour tous les publics
- Offrir une offre d'accès aux droits en santé complémentaire de la PASS
- Faciliter la prise en charge des enfants dépistés en surcharge pondérale.

Descriptif du programme d'action :

Le programme d'actions réunit les initiatives d'information auprès des habitants, que ce soit la conception, la diffusion de supports d'information ou l'organisation d'événements, type forum ou conférence, à destination des usagers.

Au regard des diagnostics, le programme d'actions cible en priorité les populations les plus précaires (Jeunes, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'AAH). Les thèmes ciblés sont prioritairement : l'accès aux droits en santé (CMU, CMUc, ACS), et l'accès aux divers dépistages.

Les actions identifiées à ce jour :

- Veille et diffusion d'informations relatives aux évolutions des processus d'accès aux droits en santé auprès de professionnels et des publics.
- Accompagnement à l'ouverture des droits en santé par Accueil Santé Béziers.
- Accompagnement des enfants dépistés en surcharge pondérale et de leur famille vers une prise en charge pluridisciplinaire par le réseau Croque Santé.
- Orientation des familles Biterroises vers les dispositifs les plus adaptés à leur besoin : Point Info Famille de la Maison de la Parentalité.

A noter : Il existe de nombreuses actions d'information de droit commun (permanences, brochures, programmes de promotion de la santé, tel que VIF) et aussi des groupes de parole et animations collectives qui sont l'occasion d'informer concrètement le public sur ses droits. Elles relèvent du droit commun de ces structures et doivent être référencées ici. Cf. SCSP, EMA, MDA, CCAS, MLI, Paej, service jeunesse, etc.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du bien être des habitants
- Augmentation de l'accès et du recours aux dépistages
- Amélioration des orientations des habitants pour ouvrir leurs droits

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

L'information des habitants sur l'égalité d'accès aux droits, aux soins et au dépistage permet de lutter contre les discriminations faites aux habitants en situation socio-économique défavorable et aux habitants issus de l'émigration qui peuvent subir une discrimination à l'accueil ou une discrimination au sein des familles.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse »

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence :

Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes accueillies / nombre de documents d'information diffusés et typologie du public atteint.

Calendrier

Le programme d'action sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Les crédits de droit commun sont mobilisés via les permanences des structures en charge de l'accompagnement vers les droits : la PASS de l'hôpital, CAF, CPAM, centre d'examen de santé, Accueil Santé Béziers, MDA...

FICHE ACTION SANTÉ

Coordination des acteurs et des dispositifs pour fluidifier les parcours de santé

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée

Objectif opérationnel n°2 :

Mobiliser et accompagner les acteurs et institutions concernées par l'accès aux droits, aux soins et à la prévention

Programme d'actions :

Il s'agit de toutes les actions qui contribuent à créer du lien entre les acteurs locaux, à harmoniser les pratiques, à mutualiser leurs ressources et à coordonner les interventions, dans l'optique d'améliorer les parcours de santé des habitants, depuis le dépistage jusqu'à la prise en charge.

Responsable du programme d'action :

Davy FRANCO, Coordinateur du Réseau de santé Béziers Méditerranée (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La clarification des missions de chacun, l'articulation et la coordination des actions et dispositifs sont repérées comme un des enjeux du projet de territoire. C'est également la fonction principale du Réseau de santé et de son Atelier santé Ville.

Par ailleurs, les modèles conceptuels de réduction des inégalités sociales de santé et le bien être de tous les habitants sont conditionnés par une meilleure articulation des dispositifs et structures impactant sur les déterminants sociaux, micro ou macroscopiques, de la santé. Le bien-vivre ensemble étant conditionné au bien travailler ensemble.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, État, CPAM, ARS, Ville de Béziers, CHB, Conseil départemental, MDPH, MDA, Éducation Nationale, Réseau de santé Béziers Méditerranée et ses partenaires en particulier : CCAS de Béziers, Accueil Santé Béziers, services à la personne, etc.

Objectifs opérationnels visés :

- Observer en permanence l'évolution des besoins et des ressources locales
- Repérer et comprendre les motifs des ruptures de droits en santé
- Mobiliser les acteurs concernés par le parcours de vie des personnes âgées
- Faciliter le repérage de la fragilité des seniors

- Mobiliser et sensibiliser les acteurs à la prise en charge du syndrome de Diogène et plus largement sur la santé mentale
- Mobiliser et mettre en synergie les acteurs de l'accompagnement à la parentalité

Descriptif du programme d'action :

Le programme d'action doit recenser à la fois les actions partenariales qui rassemblent des acteurs de terrain pour partager les besoins et les ressources et proposer de construire des réponses mieux adaptées dans la prise en charge (outils de coordination, mutualisation de compétences, etc.), et à la fois les projets institutionnels de mutualisation des ressources et des organisations.

Ce programme d'actions ne recense pas les démarches de coordination relatives à la prévention primaire et à l'éducation pour la santé qui font l'objet d'un objectif spécifique.

Les principales populations identifiées sont les populations vulnérables (précarité mais aussi personnes sous tutelle ou curatelle), les personnes âgées et les jeunes. Les thèmes prioritaires sont la santé mentale, les addictions, les violences intrafamiliales (enfants, femmes et personnes âgées), la nutrition en particulier l'accès à l'alimentation.

Les actions identifiées à ce jour :

- Observation et recueil statistique des situations de précarité par l'association ASB
- Observation permanente au sein du Réseau de santé en s'appuyant sur les données observées par les structures locales (partage des rapports d'activité, tour de table des ressources et besoins)
- Réduction des ruptures de droits mobilisant les institutions concernées
- Mobilisation des acteurs concernés par le parcours de vie des personnes âgées
- Accompagnement du fonctionnement de la plateforme ouest héraultaise de la Maison départementale des adolescents
- Accompagnement santé du DRE
- Dispositif d'intervention pluridisciplinaire et coordonné pour l'amélioration de la prise en charge des situations des personnes présentant un syndrome de Diogène sur la ville de Béziers
- Groupe territorial d'analyse de pratiques (ARJILE?)

A noter : à compléter par toutes les actions de droit commun non identifiées à ce jour.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du bien être des habitants
- Vision partagée de l'évolution des besoins et ressources du territoire
- Clarification des missions de chacun
- Mutualisation et harmonisation des pratiques et outils

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

La question des discriminations est abordée aussi bien à travers les questions de maltraitance et de sexualité des personnes âgées, que dans les questions liées à l'accueil et à la prise en charge des publics.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Le travail sur les ruptures de droit en santé des jeunes est un levier important pour faciliter l'autonomie des jeunes.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence :

Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de professionnels mobilisés / typologie des professionnels

Calendrier

Le programme d'action se déroule et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail d'ingénierie et de coordination s'appuie avant tout sur la mobilisation du droit commun des institutions concernées qui mobilisent leurs ressources humaines dans les dynamiques partenariales.

FICHE ACTION SANTÉ

Formations pluridisciplinaires

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée

Objectif opérationnel n°3 :

Former les acteurs locaux à l'accueil, au repérage et à la prise en charge des publics

Programme d'actions :

Il s'agit de toutes les actions de formations pluridisciplinaires sur les questions de santé-social et d'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée. En articulation avec les formations inter-catégorielles organisées dans le cadre de l'accès à la culture (interculturalité, inégalités sociales, pratiques professionnelles...).

Responsable du programme d'action :

Davy FRANCO, Coordinateur du Réseau de santé Béziers Méditerranée (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les formations pluridisciplinaires proposées répondent à des besoins exprimés par les acteurs locaux en demande d'améliorer le repérage, les orientations et la prise en charge des habitants. Plus précisément, ont été identifiés des besoins dans le repérage de publics jeunes qui n'utilisent et/ou ne fréquentent pas les lieux / actions / dispositifs créés à leur attention. Mais aussi la question de l'accueil et l'orientation des publics, ayant un problème avec les addictions, cumulé avec des difficultés relevant du champ de la santé mentale.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, État, CHB, Conseil départemental, ARS, Ville de Béziers, CAF
Réseau de santé Béziers Méditerranée et ses partenaires en particulier : Association Episode, AMAC, Adages et son espace parentèle, MDA.

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer le repérage et l'orientation des jeunes vers les structures et dispositifs dédiés
- Sensibiliser les acteurs locaux aux spécificités liées aux différentes formes de vulnérabilité
- Faciliter le dialogue entre les professionnels et les publics et sur la question de la consommation de substances psychoactives (alcool notamment).
- Créer des passerelles entre les acteurs locaux de la santé et du social et ceux de l'accès à la culture afin de proposer des stratégies communes s'appuyant sur la médiation culturelle comme support de l'accompagnement vers la santé.

Descriptif du programme d'action :

Il s'agit de toutes les actions de formations pluridisciplinaires sur les questions de santé-social et d'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée. Au regard du diagnostic, les problématiques concernées par ces formations pluridisciplinaires sont les addictions, les violences intrafamiliales et les problématiques de santé mentale corrélées à des situations de précarité.

A noter : à compléter par toutes les actions de droit commun non identifiées à ce jour.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du bien être des habitants
- Augmentation des échanges sur les consommations d'alcool entre les aides à domicile et les personnes âgées
- Amélioration de l'accueil des publics vulnérables
- Augmentation de la mobilisation de supports culturels dans l'accompagnement à la parentalité et la prise en charge des violences intrafamiliales

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Moins de discriminations du public vulnérable dans les lieux d'accueil publics.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence :

Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats : Nombre de professionnels mobilisés, typologie des professionnels, évolution des pratiques

Calendrier

Le programme d'action se déroule et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Ce travail d'ingénierie s'appuie avant tout sur la mobilisation du droit commun des institutions concernées qui mobilisent leurs ressources humaines dans les formations pluridisciplinaires, tant en qualité d'intervenants qu'en qualité de stagiaires.

FICHE ACTION SANTÉ

Plate forme locale en prévention primaire, éducation pour la santé et accompagnement à la parentalité

Objectif stratégique n°2 :

Renforcer la prévention et l'éducation à la santé

Objectif opérationnel n°1 :

Construire une réponse adaptée et coordonnée sur le territoire

Programme d'actions :

Il s'agit de toutes les actions de soutien aux acteurs, de mutualisation et de coordination des démarches de prévention primaire et éducation pour la santé.

Responsable du programme d'action :

Davy FRANCO, Coordinateur du Réseau de santé Béziers Méditerranée (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Le diagnostic local partagé de 2013 a permis de rédiger un projet local de santé qui alerte sur le manque de moyens et de coordination des acteurs et actions de prévention primaire. Sont cités notamment, les manques de ressources mobilisables auprès des lieux d'accueil de la petite enfance, les établissements scolaires et les établissements médico-sociaux. Le REAAP soutient également ces démarches de coordination des acteurs.

L'ouverture de l'antenne biterroise de la Maison des Adolescents 34 apporte une réponse en matière d'orientation et prise en charge des adolescents en difficulté et de leur entourage. Mais les besoins liés aux interventions en prévention primaire auprès de ce même public nécessitent une mobilisation large et coordonnée.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, État, Éducation Nationale, CAF, CHB (centre de planification et Cegidd), Conseil départemental, ARS, Ville de Béziers, Réseau de santé Béziers Méditerranée et ses partenaires en particulier : Associations Episode, SIS, Service communal de santé publique de Béziers, MDA, etc.

Objectifs opérationnels visés :

- Valoriser les actions et structures porteuses d'une démarche d'accompagnement à la parentalité
- Mobiliser les ressources locales en animation socioculturelle dans les actions d'éducation pour la santé et d'accompagnement à la parentalité
- Faciliter l'accès des jeunes à la santé, en s'appuyant sur la médiation culturelle

- Renforcer les compétences des acteurs locaux à mettre en place des actions sur l'image des corps
- Mettre en synergie les acteurs de l'accompagnement à la parentalité

Descriptif du programme d'action :

Le programme d'actions liste les démarches partenariales qui analysent l'existant, s'appuie sur les ressources locales mobilisées pour construire avec les intervenants une culture commune en méthodologie et qui proposent des pratiques d'intervention mutualisée, adaptées aux besoins spécifiques des publics.

Ce programme d'actions ne recense pas les démarches de coordination relatives à la prévention médicalisée et à l'accès aux droits, aux soins et à la prévention qui font l'objet d'un objectif spécifique.

Les actions identifiées à ce jour :

- Organisation d'une journée événementielle de valorisation des acteurs de la parentalité, associant les familles
- Proposition d'actions de médiation culturelle auprès de jeunes
- Lieu d'Accueil Enfant Parent itinérant
- Ateliers parents enfants à la maison de la parentalité (motricité, création, musique, massages) en lien avec les maisons de quartier

A noter : à compléter par toutes les actions de droit commun non identifiées à ce jour.

«Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du bien être des habitants
- Mutualisation des ressources et renforcement des compétences des acteurs
- Meilleure visibilité des besoins et ressources du territoire en éducation pour la santé

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence :

Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats : Nombre de professionnels mobilisés, nombre de publics touchés

Calendrier

Le programme d'actions se déroule sur l'année civile 2019 et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permettra d'interpeller l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun à ajuster.

FICHE ACTION SANTÉ

Actions participatives en éducation pour la santé

Objectif stratégique n°2:

Renforcer la prévention et l'éducation pour la santé

Objectif opérationnel n°2 :

Soutenir la mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé favorisant une approche positive et participative de la santé

Programme d'actions :

Il s'agit de toutes les actions de prévention et d'éducation pour la santé, associant les habitants en tant qu'acteurs de l'action, en particulier dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Responsable du programme d'action :

Davy FRANCO, Coordinateur du Réseau de santé Béziers Méditerranée (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La participation des habitants est un enjeu majeur de la Politique de la Ville et une des missions réglementaires des Ateliers Santé Ville.

Partenariat porteur du programme d'action :

CABM, État, Conseil départemental, Ville de Béziers, CAF, Éducation Nationale, MDA
Associations : AFFB, CCAS, Béziers Plaisir, MJC, etc.

Objectifs opérationnels visés :

- rompre l'isolement des seniors
- améliorer la qualité de vie et l'autonomie des seniors
- renforcer l'estime de soi
- améliorer les relations enfants-parents
- soutenir les familles dans leur fonction parentale

Descriptif du programme d'action :

Le programme d'actions participatives cible à la fois les publics prioritaires (enfants, jeunes, personnes âgées et public vulnérable) et les thématiques prioritaires suivantes : addictions, accompagnement à la parentalité, nutrition, Vie affective et sexuelle.

Les actions identifiées à ce jour :

- Ateliers d'initiation loisir et sportif pour les seniors (association Béziers Plaisir)
- Femmes, parlons de notre corps (AFFB)
- Devenir un jeune citoyen (Collège Krafft)
- Papothé et café entre parents (EMA G. Brassens et Paej Episode)
- Ateliers familles dans le cadre du festival Grands Yeux, Petites Oreilles
- Café social au sein d'un foyer restaurant (CCAS de Béziers)

- Lieu de convivialité seniors à la MAM
- toutes les actions collectives participatives en milieu scolaire sur la santé globale (écoles, collèges, lycées)
- toutes les actions de l'animation socioculturelle, qui créent du lien social et renforcent le pouvoir d'agir des habitants
- Programme Vivons en forme : actions Bien Manger à Béziers et actions Hygiène de vie (Ville de Béziers)
- Un jardin partagé a été créé en 2019 à l'EHPAD les Cascades en partenariat avec la Maison de quartier Albert Camus /
- Les seniors « relais experts » en parcours de santé : prévention de la perte d'autonomie (ateliers, conférences-débats pour informer et accompagner les seniors dans leur choix de vie), transmission entre « pairs ».
- Ateliers jardinage dans les maisons de quartier

A noter : à compléter par toutes les actions de droit commun non identifiées à ce jour ou à développer.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du bien être des habitants
- Renforcement de l'estime de soi des habitants
- Valorisation de la prise d'initiative et des comportements citoyens des habitants

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Renforcement des ressources des habitants (confiance en soi, estime de soi, connaissance de leurs droits)
Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Renforcement des ressources des jeunes (confiance en soi, estime de soi, connaissance de leurs droits)
Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence :

Quantité : Fréquentation, périodicité
Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence
Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre d'actions, nombre d'habitants mobilisés, degré de participation, renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi

Calendrier

Le programme d'action se déroule sur l'année civile 2019 et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Les crédits de droit commun mobilisés sur les actions participatives en éducation pour la santé relèvent des financements ARS (FIR), Conseil régional, Éducation Nationale (voir budgets de chaque établissement), Ville de Béziers (interventions du SCSP, VIF, EMA, service des sports et CCAS) et CHB (interventions sur la vie affective et sexuelle).

Pilier II

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Renouveau Urbain

✓ RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020

Objectif stratégique 1

Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle.

Objectifs opérationnels

1. Réhabiliter les opérations d'habitat publiques et privées, augmenter la diversité de l'habitat et adapter la densité des quartiers aux fonctions urbaines visées.
2. Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité.
3. Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.

Objectif stratégique 2

Accompagner l'inscription de ces quartiers dans leur espace urbain et leur bassin de vie par la prise en compte de leur vocation et des modes de vie en s'appuyant sur un partenariat élargi et durable.

Objectifs opérationnels

1. Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants.
2. Prendre en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté en anticipant les évolutions et mutations futures.

Orientations territoriales

- Mettre en œuvre les projets urbains sur les quartiers d'intérêt national (centre-ville et la Devèze) dans le cadre de la convention pluriannuelle du NPNRU.
- Accompagner la rénovation urbaine sur le quartier Iranget-Grangette.
- Mettre à disposition des équipements sportifs dont l'activité et l'animation favorisent le lien social :
 - Exemples d'actions déjà réalisées dans le cadre du Contrat de Ville en cours :
 - Réalisation du square Alain Mimoun (îlot de l'Hortet),
 - Réaménagement de l'aire de jeux de l'Iranget en espace multi-sports (terrain de mini-foot, handball, basket-ball, zone de fitness),
 - Programmes d'animations et d'accompagnement de jeunes des QPV sur les city-stades de la Ville (dont projet expérimental plateforme multi-sports).

Les équipements sportifs des quartiers prioritaires bénéficieront d'animations spécifiques porteuses de valeurs citoyennes valorisant les savoir-être et savoir-faire (respect des règles, ponctualité, travail en équipe...).

Conjointement, les actions d'accompagnement menées par la Gestion Urbaine de Proximité au sein des QPV permettent d'optimiser et de maintenir le lien social indispensable à la réussite de ces actions.

FICHE ACTION RENOUVELLEMENT URBAIN

Dispositif d'accompagnement des petites copropriétés

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle

Objectif opérationnel n°1 :

Réhabiliter les opérations d'habitat privées, augmenter la diversité de l'habitat et adapter la densité des quartiers aux fonctions urbaines visées.

Programme d'action :

Mise en place d'un dispositif global permettant d'intervenir efficacement sur le traitement des petites copropriétés

Responsable du programme d'action :

Jean CAVALIE, Responsable Cellule Habitat dégradé (Agglomération)

Nadine LAMARRE, Chef de service Maison de l'Habitat Durable (Agglomération)

Préconisations :

- Développer une observation continue et diagnostiquer les copropriétés (en particulier les petites copropriétés du centre-ville)
- Se donner les moyens d'expérimenter des actions qui permettront de réaliser un effet levier sur les dépenses ANAH

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

A travers son guichet unique, la Maison de l'Habitat Durable (MHD), l'Agglomération accompagne les propriétaires occupants et bailleurs pour améliorer l'habitat.

A ce titre, la convention Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée avec l'ANAH, lui permet d'intervenir spécifiquement sur le QPV centre-ville pour proposer des interventions adaptées au contexte, ciblées sur des îlots et renforcées par les fonds proposés de l'EPCI.

S'agissant des copropriétés, 4 leviers sont mis en œuvre dès 2019 :

- le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) permettant d'informer et sensibiliser les copropriétaires, d'accompagner en amont pour anticiper de futures dégradations, favoriser sa bonne gestion et prévoir l'engagement de travaux nécessaires.
- la plate forme énergétique, en tant que dispositif intégré à la MHD, orientera de façon expérimentale des fonds propres pour réaliser des diagnostics énergétiques sur les petites copropriétés repérées (OPAH et POPAC)

- la mise en place d'Auto-réhabilitation Accompagnée sur les parties communes des petites copropriétés dans le cadre du NPNRU

Intervention expérimentée dans le cadre du Contrat de Ville (CPO 2017-2019) avec un bilan dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

- le soutien ANAH/Agglo de l'OPAH – Axe copropriété

Les aides de l'ANAH à destination des copropriétés fragiles ou en difficulté ont pour vocation de contribuer à la lutte contre leur dégradation et permettre leur redressement.

Partenariat porteur du programme d'action:

Communauté d'Agglomération, ville de Béziers, ANAH, ANRU

Objectifs opérationnels visés :

- Construire un dispositif préventif et d'observation des copropriétés,
- Expérimenter des actions sur les petites copropriétés dégradées en centre-ville,
- Mobiliser un maximum des enveloppes de l'ANAH dédiées aux copropriétés dégradées.

Descriptif du programme d'action :

- Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) :

Ce dispositif sera opérationnel à l'automne 2019. Son objectif sera de mieux prévenir la dégradation des petites copropriétés fragiles ou en difficulté situées en centre ville, en les accompagnant le plus précocement possible. Il permettra d'informer et de sensibiliser les copropriétaires sur la bonne organisation et le bon fonctionnement de leur copropriété, d'accompagner les copropriétés le plus en amont possible, pour éviter le risque de dégradation, de créer les conditions favorables pour améliorer de façon durable la situation de la copropriété. Le périmètre du POPAC correspond à dix axes ciblés comme étant prioritaires, situés à l'intérieur du périmètre de l'OPAH «Action Cœur de Ville». Le POPAC est prévu pour une durée de trois ans.

- Les diagnostics énergétiques de la plateforme énergétique :

La plateforme de rénovation énergétique fait partie des dispositifs portés par la Maison Habitat Durable. Elle a pour mission l'accompagnement des travaux dans les logements des particuliers non éligibles à l'ANAH. Concernant les copropriétés, elle intervient en priorité sur les petites copropriétés ne présentant pas de fragilité financière. Il s'agit d'accompagner l'ensemble -conseil syndical, syndic et copropriétaires – pour les inciter à réaliser un **audit énergétique** (pour les copropriétés qui n'y sont pas soumises réglementairement) et les accompagner dans la **réalisation des travaux préconisés**. L'accompagnement est à la fois technique, administratif et financier, adaptable en fonction des besoins de la copropriété.

- La mise en place d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) sur les parties communes des petites copropriétés :

La démarche ARA est un outil complémentaire aux dispositifs de droit commun. Elle cible les petites copropriétés en difficulté du centre ville qui présentent plusieurs dysfonctionnements pouvant impacter défavorablement l'environnement social des habitants, qu'il s'agisse de carences en matière de gestion et/ou de bâti dégradé. L'ARA vise à réhabiliter les parties communes de ces petites copropriétés, en favorisant le dialogue et la concertation entre copropriétaires, en créant une dynamique collective au travers d'un chantier collectif, en proposant un levier d'engagement des ménages dans l'amélioration de leur cadre de vie. L'ARA Copropriété permet de réaliser des travaux collectifs d'entretien courant, de menues réparations, de réfection de petits équipements collectifs dans les parties communes.

- Le soutien ANAH/Agglo de l'OPAH – axe copropriété :

Les aides de l'ANAH sont destinées au financement des travaux en parties privatives et parties communes. Elles doivent porter sur des travaux relevant des priorités d'intervention de l'Agence (économies d'énergie + sortie de dégradation + mises aux normes).

Pour réaliser des travaux en parties communes, sous certaines conditions, les aides peuvent être accordées au syndicat des copropriétaires (OPAH).

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

FICHE ACTION RENOUVELLEMENT URBAIN

Favoriser la mobilité douce dans les quartiers de la Devèze et du Centre-ville

Objectif stratégique n°2 :

Accompagner l'inscription de ces quartiers dans leur espace urbain et leur bassin de vie par la prise en compte de leur vocation et des modes de vie en s'appuyant sur un partenariat élargi et durable.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants
- Prendre en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté en anticipant les évolutions et mutations futures

Programme d'action :

Ensembles des actions relatives à la mobilité urbaine dont bénéficieront les habitants, usagers et visiteurs des quartiers de la Devèze et du Centre-ville.

Responsable du programme d'action :

Marine COURTIER, Service Mobilités, Direction du Génie Urbain (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La mobilité constitue un enjeu majeur pour les territoires d'Agglomération. Celle-ci est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et, à ce titre, travaille à la coordination et au développement de l'ensemble des modes de déplacements au sein de l'agglomération.

De ce fait, la mobilité constitue un axe de travail incontournable pour les quartiers prioritaires et leur inscription dans le bassin de vie de l'agglomération. Ainsi, il apparaît opportun de bien intégrer cette problématique dans le Contrat de Ville et de faire le lien avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU). C'est pourquoi, il a été décidé d'inscrire cette problématique de façon transversale dans le Contrat de Ville pour répondre à 3 défis :

Un défi territorial : Favoriser la cohérence entre l'urbanisation et l'offre en déplacement pour que chacun puisse se déplacer de manière durable.

Un défi social : Garantir une mobilité et une accessibilité pour tous et la sécurité de chacun dans ses déplacements.

Un défi environnemental : Préserver et améliorer l'environnement et le cadre de vie.

L'Agglomération a élaboré avec ses partenaires le PDU d'agglomération. Il représente un outil de planification sur 10 ans qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et de déplacement. Il s'agit d'un document opposable qui doit être compatible avec le SCoT et s'impose aux PLU. Il répond à 11 objectifs fixés par la loi.

Dans le cadre du projet de plan d'actions du PDU, plusieurs actions apparaissent stratégiques pour le Contrat de Ville. Elles représentent des pistes de travail pour favoriser la mobilité à l'intérieur, à l'extérieur et entre les quartiers prioritaires. Elles permettront de travailler sur les différents piliers du Contrat de Ville en favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'emploi, aux services et aux lieux de vie au sein du territoire et au-delà.

Le nouveau programme ANRU permettra d'optimiser le désenclavement des quartiers largement amorcé lors du PRU sur la Devèze avec la poursuite de la liaison entre l'Esplanade Rosa Parks et l'avenue Jean Cadenat qui sera une véritable ouverture de ce secteur.

Pour le Centre-ville c'est toute la liaison avec le secteur ouest qui est repensée avec la pacification du Faubourg et la liaison « Fonsérannes-Acropole ».

Une attention particulière sera portée aux autres mails piétons (internes) et au service de transport en commun (extérieur).

Enfin, la liaison cyclable Devèze – Centre-ville sera poursuivie et terminée sur la période de la convention NPNRU.

Partenariat porteur du programme d'action:

État, ANRU, Communauté d'Agglomération, ville de Béziers, Conseil Départemental

Objectifs opérationnels visés :

- Favoriser les modes de déplacement doux et le transport collectif
- Améliorer l'ensemble des cheminements piétons et cyclables dans le quartier ou reliant le quartier avec le reste du territoire

Descriptif du programme d'action :

DEVEZE :

Un réaménagement du mail Nelson Mandela est envisagé avec dans un premier temps la réhabilitation et la sécurisation de la passerelle existante au-dessus du boulevard Jean Bouin. Cette liaison est un véritable trait d'union du quartier avec les écoles, le Parc de la Gayonne, le Conservatoire Béziers Méditerranée et les installations sportives.

Le prolongement et l'amélioration des voies douces, l'adaptation de la nouvelle desserte de transport en commun ou encore la résidentialisation des nouveaux logements sur le quartier représentent des actions mobilités à mener en lien avec les habitants du quartier et ses usagers.

CENTRE-VILLE :

L'aménagement d'une nouvelle circulation à l'Entrée ouest de la ville, à travers une réorganisation et une simplification de la circulation automobile, a pour objectifs de :

- Pacifier le secteur du Faubourg pour lui permettre de bénéficier d'un renouvellement urbain à moyen et long terme,
- Améliorer les modes de déplacements doux et réorganiser les fonctionnalités (piétons, cycles, bus, véhicules légers...) et faciliter la création d'une liaison mode doux entre Fonséranes et l'Acropole en longeant le Canal et l'Orb (cf. FAT Liaisons douces Rive droite et gauche),
- Mettre en valeur le patrimoine et l'entrée de ville.

Interventions opérationnelles sur les différentes sectorisations :

- Nouvelle voie pénétrante
- Aménagement de l'anneau sud
- Aménagement de l'avenue de Sérignan, création passerelle piétonne, suppression de l'ouvrage buse avenue Port Notre Dame
- Aménagement du virage route d'Espagne > avenue Port Notre Dame
- Finalisation du cheminement des berges de l'Orb et remontée sur le pont vieux

Les liaisons Orb – Acropole et Canal – Centre Ville permettront de proposer des connexions fortes entre urbanité et espaces naturels. Le projet urbain se développe en effet sur la volonté de relier le centre-ville à des espaces naturels exceptionnels que sont les rives de l'Orb et le Canal du Midi. Ces sites paysagés, pourtant proches du centre-ville, sont aujourd'hui difficilement accessibles pour les modes actifs, à cause, entre autre, de la topographie ou de la présence du sillon ferroviaire. Ce projet de liaisons douces a pour ambition de permettre aux habitants du centre-ville de bénéficier de ces espaces naturels et de valoriser un circuit touristique propice à la visite du centre-ville avec son patrimoine architectural remarquable.

Rive droite de l'Orb :

- Aménagement des quais du port Notre Dame et début liaison vers les berges de l'Orb
- Poursuite liaison vers les berges de l'Orb
- Mise en valeur des berges en cohérence avec les travaux d'amélioration de leur hydraulicité récemment réalisés,
- Traitement du débouché du Pont Vieux.

Rive gauche de l'Orb :

- Aménagement d'une liaison directe et sécurisée entre le débouché du Pont Vieux et le Jardin de la Plantade.
- Requalification et piétonnisation du Pont Vieux,
- Aménagement du secteur Saint-Jude (voiries et espaces publics)
- Liaison piétonne entre le parvis du plan Saint-Jude et le pied du rempart situé au droit du jardin des évêques
- Liaison piétonne entre le pied du rempart et le parvis de la cathédrale Saint Nazaire (plan des Albigeois). Elle consiste à créer une connexion par des escaliers et des ascenseurs accessibles aux piétons dont les personnes à mobilité réduite.

Ce cheminement doux permettra de valoriser le circuit touristique entre le site des 9 écluses, le quartier du Faubourg et le cœur de ville. Ce nouveau lien, à double sens, propose également aux

habitants du centre ville de rejoindre le quartier du faubourg et surtout les rives de l'Orb, en cohérence avec l'objectif de ville nature.

Autres liaisons :

Des travaux de liaisons douces et notamment cyclables seront réalisés dans le cadre du lien inter-quartier « Gare – QPV Devèze » et pour la continuité de la ligne « Euro vélo 8 » en terme de liaisons « Fonséranes – Quai Port Neuf – Complexe sportif Sauclières ».

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

FICHE ACTION RENOUVELLEMENT URBAIN

Pacification, mise en valeur et liaisons des espaces publics du centre-ville

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle.

Objectif opérationnel n°2 :

Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité.

Programme d'action :

Ensemble des aménagements et liaisons urbaines réalisées sur le QPV centre-ville dans le cadre du NPNRU : Halles-Madeleine-Forum, rues du circuit marchand, place des Chaudronniers, espaces publics du Capnau, place St Jacques, espace de jeux de l'Hortet, place Ricciotti, les quais et l'espace paysager du Port Neuf, berges de l'Orb

Responsable du programme d'action :

Denis LEMANCEAU, Responsable Politique de la ville, PNRQAD et NPNRU (Ville de Béziers)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Dans le cadre du NPNRU dont l'enjeu est « Inscrire le quartier dans un espace dynamique attractif et multifonctionnel » l'objectif est « Consolider le potentiel de développement économique et social », les acteurs locaux estiment que le principal potentiel de redynamisation sociale et commerciale passera par les sites emblématiques du cœur de ville véritables moteurs et points de repères au circuit marchand. Les autres espaces publics réaménagés dans le cadre du nouveau programme participent à l'amélioration du cadre de vie et doivent être des « traits d'unions » entre les différents secteurs et anciens bourgs du centre-ville.

A ce titre, le projet de valorisation et d'articulation en cours entre la Place du Forum (véritable réussite du PNRQAD et figure du renouveau du cœur de ville), les Halles couvertes et ses abords (lieu de vie et de sociabilité majeur en pleine renaissance commerciale) et la Place de la Madeleine (qui accueille moult marchés et animations) représente un véritable espoir humain et économique pour redonner vie à la ville médiévale.

Au-delà, ce sont les réaménagements des espaces publics et leurs liaisons qui participeront au renouveau de ce quartier. Ils ont un effet levier déjà mesuré dans le cadre du PNRQAD pour attirer les investisseurs, qu'ils soient propriétaires bailleurs ou occupants.

Partenariat porteur du programme d'action :

Ville de Béziers, Communauté d'Agglomération, État, ANRU

Objectifs opérationnels visés :

- Réaménager les espaces publics du centre-ville pour valoriser le patrimoine, rendre attractif le circuit marchand et attirer les investisseurs privés,
- Harmoniser et favoriser les modes de déplacements actifs sur et autour des espaces publics traités,
- Améliorer les voies du circuit marchand pour faciliter la déambulation des habitants, des chalands et des visiteurs.

Descriptif du programme d'action :**Halles-Madeleine-Forum :**

Réhabilitation et réaménagement des espaces publics des trois pôles d'attractivité constituant l'identité de l'hypercentre : les Halles, La Madeleine et la place du Forum.

Rues du circuit marchand :

Campagne d'animations et d'embellissements des rues du Cœur de Ville durant la saison estivale et hivernale, afin de recréer de l'attractivité et redynamiser l'activité commerciale : décorations, street Art, vitrophanies, boutique test, conciergerie, système de comptage piétons.

Place des Chaudronniers :

Restructuration de l'îlot des Chaudronniers situé en secteur sauvegardé, par la création d'un espace public (place des Chaudronniers) intégrant le réaménagement complet de la place et la réfection des rues adjacentes (Cordier, Argenterie, général Miquel).

Espaces publics du Capnau :

Projet de réaménagement du quartier du Capnau, en développant, entre autre, une articulation avec le centre ville, afin de favoriser son insertion urbaine.

En requalifiant les espaces publics, il s'agit de développer la connexion Place Bellevue/Centre ville et la requalification des axes secondaires Nord Est Sud Ouest, vers les rues Bel Air et Portes d'Olivier permettant de développer de façon plus dynamique les accroches urbaines. Réalisation à terme d'une résidence autonomie senior et d'une Maison de Services au Public.

Place St Jacques :

Requalification des rues adjacentes (Tible, St Jacques, Capucins, Bd J Macé, place des Casernes). La place St Jacques sera également réaménagée.

Espace de jeux de l'Hortet :

Requalification de cet îlot situé en secteur sauvegardé, par la création d'un espace public comprenant :

- un city stade et une aire de jeux pour enfants
- un espace vert
- un point de collecte enterré pour les ordures ménagères
- Création de 16 places de stationnement résidentiel pour les immeubles en projet sur cet îlot

Place Ricciotti :

Requalification de l'îlot Ricciotti et création d'une place publique en lieu et place d'immeubles démolis en périls entre les rues du Touat et Ricciotti.

- place en béton désactivé clair avec bandes structurantes en pavés de granit,
- alignement de micocouliers en périphérie de la place, olivier millénaire au centre de la place,
- installation de conteneurs enterrés et à terme de deux caméras de vidéo protection.

Les quais et l'espace paysager du Port neuf :

- Relier le quartier du Quai Port Neuf avec le cœur de ville en lien avec le projet de Pôle d'Échange Multimodal (gare SNCF),
- Aménager le port neuf et ses quais,
- Aménager un vaste jardin de 4 hectares,
- Créer des logements sur des friches d'immeubles tertiaires,
- Redynamiser le quartier au regard de son fort potentiel touristique et du nombre élevé de visiteurs.

Les berges de l'Orb :

En cohérence avec les travaux d'amélioration de leur hydraulicité déjà réalisés, les propositions pourront porter sur : Des plantations, l'installation de mobilier urbain adapté ou amovible, l'installation d'équipements ludiques adaptés (marquage au sol, murs de dessins, structures démontables...). Des projets participatifs pourront être menés pour l'aménagement de ces berges.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

FICHE ACTION RENOUVELLEMENT URBAIN

Démolition des logements du parc social Devèze III et IV et production d'une offre nouvelle d'accèsion à la propriété

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle.

Objectif opérationnel :

Réhabiliter les opérations d'habitat publiques et privées, augmenter la diversité de l'habitat et adapter la densité des quartiers aux fonctions urbaines visées.

Programme d'action :

Actions mise en œuvre pour mener l'opération de requalification « en tiroir » du parc social de la Devèze III et IV.

Responsable du programme d'action :

Magali Bordja, Directrice et Coordinatrice du NPNRU (OPH BMH).

Matthieu BOUSQUET, Chef de service habitat et gestion sociale du logement, Chef de projet NPNRU (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Dans le cadre du NPNRU, l'enjeu « Renforcer l'attractivité du quartier par l'aménagement du cadre de vie » propose d'augmenter la diversité de l'habitat et d'adapter la densité du quartier à son environnement.

Il s'agira en premier lieu de finaliser les aménagements du quartier où de nombreux espaces sont encore non construits (notamment sur les anciens îlots Mistral et Capendeguy). D'ores et déjà, la création d'un marché couvert, l'implantation de la cuisine de l'hôpital et la construction de deux opérations de LLS sont prévues.

L'OPH poursuit sa politique de requalification de son parc particulièrement dégradé sur les secteurs de la Devèze III et IV. Celle-ci doit faire l'objet d'une analyse sociologique fine afin d'appréhender au mieux les compositions familiales dans le parc social. L'importance d'une population vieillissante sur ce secteur a généré le projet de réalisation d'un programme de logements adaptés intergénérationnels.

Les études envisagées, afin de mieux connaître l'occupation sociale sur ces secteurs et d'impliquer plus étroitement les locataires concernés, doivent permettre de proposer à terme des logements adaptés aux nouveaux modes de vie et de gestion du parc :

- des logements collectifs réduits,

- des lots de logements individuels,
- une résidentialisation et des modes d'accès appropriés,
- le respect des normes en vigueur en matière de transition énergétique ainsi qu'un accompagnement pédagogique aux nouveaux usages.

Partenariat porteur du programme d'action :

OPH Béziers Méditerranée Habitat , État, ANRU, Communauté d'Agglomération, ville de Béziers

Objectifs opérationnels visés :

- Organiser le relogement des habitants du secteur
- Dédensifier l'habitat social sur ce secteur et proposer un habitat adapté
- Favoriser un habitat mixte en cœur de quartier, notamment en accession (public pluri-bailleurs et privé)

Descriptif du programme d'action :

La mise en œuvre du plan de renouvellement du parc de l'OPH Béziers Méditerranée sur les secteurs de la Devèze III et IV a pour objectif, en terme d'habitat, de produire une offre diversifiée de produits pour permettre aux habitants de réaliser des parcours résidentiels positifs.

Le foncier libéré par la démolition des 581 LLS du parc de la Devèze III et IV (fin des travaux second semestre 2020) permettra de proposer :

- La résidence Les Jardins d'Athéna (livraison 2020) : 68 logements en PLS (logement social à plafond de ressource élevé). Un partenariat avec le Centre Hospitalier a été mis à place pour favoriser l'hébergement des personnels hospitaliers.
- La Résidence Villa Rosa (livraison 2021) : 60 LLS avec 50 % PLAI et 50 % PLUS (logement social ayant fait l'objet d'une autorisation de l'État sous forme de dérogation). Cette opération introduira les premières maisons individuelles sociales dans ce quartier (14 villas prévues). Elle participe au projet de relogement (convention tiroir)
- Une opération de logement social (livraison 2022) avec Promologis (filiale d'Action Logement) en accession sociale à la propriété. 15 villas sont prévues sur ce programme.
- Une opération immobilière privée pour la commercialisation (entre 2021 et 2024) d'environ 90 maisons individuelles (dont 70 pourront bénéficier d'une aide à l'accession de l'ANRU de l'ordre de 10 000€ par bien)

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

✓ **RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020**

Objectif stratégique 1

Accompagner une vision stratégique de l'occupation sociale des logements afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public et favoriser la mobilité résidentielle.

Objectifs opérationnels

1. Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération.
2. Mieux connaître l'occupation sociale du parc privé.

Objectif stratégique 2

Rendre plus lisibles les attributions de logement social.

Objectifs opérationnels

1. Partager la connaissance de l'occupation sociale et des pratiques de chaque réservataire aux sein des communes et de l'agglomération.
2. Créer les outils permettant une attribution transparente.

Orientations territoriales

- Définition d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération.

FICHE ACTION STRATÉGIE D'ÉQUILIBRE DE PEUPLEMENT

Construire les outils permettant l'élaboration d'une stratégie d'équilibre de peuplement

Objectifs stratégiques :

- Accompagner une vision stratégique de l'occupation sociale des logements afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public et favoriser la mobilité résidentielle.
- Rendre plus lisibles les attributions de logement social.

Objectifs opérationnels :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération.
- Mieux connaître l'occupation sociale du parc privé.
- Rendre plus lisibles les attributions de logement social.
- Créer les outils permettant une attribution transparente.

Programme d'action :

Mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur PPGDID

Responsable du programme d'action :

Matthieu BOUSQUET, Chef de service habitat et gestion sociale du logement, Chef de projet NPNRU (Agglomération)

Préconisations :

Se fixer un objectif pour intervenir de façon opérationnelle sur les parcours résidentiels :

- Travailler sur l'aspect préventif des attributions de LLS (notamment l'accueil des publics)
- Travailler avec les bailleurs et les services de l'État sur les règlements intérieurs et les sanctions

Réaliser un audit (DLA collectif avec la BGE?) auprès des associations de représentants de locataires : CLCV Union Locale, le Lien Associatif (UDAF, Familles de France), ASSECO-CFDT.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les projets de renouvellement urbain s'inscriront dans une vision dynamique des quartiers et de leur peuplement.

Cela permettra d'anticiper les évolutions futures, d'infléchir les mécanismes ségrégatifs et de parvenir à un meilleur équilibre de la population sur le territoire communautaire.

Une politique d'équilibre de peuplement favorisant la mixité sociale et la pluralité des parcours résidentiels permettra également de prévenir les phénomènes de repli communautaire.

La production d'opérations à petite jauge (30 logements maximum) hors QPV en reconstitution de l'offre démolie sur la Devèze est actée par les porteurs de projet du NPNRU (Agglo et Ville) et soutenue par l'État et l'ensemble des financeurs.

Il s'agit désormais de favoriser toutes les formes de mixité (sociale, ethnique, générationnelle, autres caractéristiques) pour que ces résidences favorisent les parcours résidentiels positifs.

Elles permettront également d'accueillir des ménages mal logés du parc ancien dégradé.

Les acteurs du territoire devront accompagner cette production nouvelle pour deux objectifs incontournables :

- améliorer l'information aux demandeurs et favoriser la transparence dans les attributions
- prévenir les dysfonctionnements pour offrir aux locataires de bonnes conditions de vie

Partenariat porteur du programme d'action :

EPCI, Communes de l'Agglomération, Sous-préfecture, DDTM, DDSC, Département, CDC, Bailleurs sociaux, USH, Représentants des Syndicats, Représentants des Locataires

Objectifs opérationnels visés :

- Créer et animer des instances de travail techniques et politiques pour accompagner le processus d'élaboration du plan partenarial,
- Proposer un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD),
- Expérimenter des actions de type préventif et coercitif pour accompagner la production de cette offre nouvelle.

Descriptif du programme d'action :

La politique intercommunale d'attribution est définie dans un cadre concerté avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale de Logement (CIL), co-présidée par le Président de l'Agglomération Béziers Méditerranée et le Préfet. La Loi impose dans le cadre des CIL :

- Un document cadre définissant les orientations stratégiques en matière d'attribution des logements sociaux, d'équilibre territorial et d'accueil des publics prioritaires, celui-ci a été validé en CIL plénière du 8 octobre 2018, a été approuvé par le conseil communautaire de l'Agglomération Béziers Méditerranée le 21 juin 2019 par la délibération n°121 et va être soumis à l'approbation du Préfet.

- Une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui décline de façon opérationnelle les orientations et les objectifs du document cadre par acteurs. Celle-ci sera signée fin 2019.

Un plan partenarial :

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) définit des orientations destinées à satisfaire le droit à l'information sur le territoire et à assurer la gestion partagée de la demande. Il prévoit les actions auxquelles sont associés les organismes bailleurs, l'État, les autres réservataires de logements, d'autres personnes morales.

L'objectif principal de ce plan partenarial est la mise en œuvre du droit à l'information des demandeurs de logement social. Il doit favoriser la transparence et la lisibilité dans l'attribution des logements sociaux par une homogénéisation des informations dispensées. Il encadre la gestion de la demande en logement.

Ce PPGDID prévoit, entre autres, la mise en place d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD), qui a pour vocation de définir avec les acteurs :

- Les conditions d'accueil des demandeurs et d'enregistrement des demandes.
- Le délai maximal de réception des demandes.
- Le contenu de l'information délivrée aux demandeurs.
- Les modalités de diffusion de l'information aux demandeurs.
- La coordination des lieux d'enregistrement existants et leur harmonisation.
- La mise en place d'un réseau partenarial de lieu d'accueil en lien avec les services logements et/ou CCAS des communes

On y trouvera notamment : des informations, des conseils, des rappels sur les droits et devoirs des locataires.

En lien avec le CISPD, il pourrait être proposé l'expérimentation d'actions préventives, de réparation et d'application des règlements intérieurs avec les bailleurs sociaux.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Le cadre de vie et la proximité

✓ **RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020**

Objectif stratégique 1

Organiser un dispositif de veille co-construit (habitants, associations, acteurs économiques, services publics) qui favorise le renouvellement des pratiques de l'action publique.

Objectifs opérationnels

1. Construction d'une gouvernance « relation habitants » intégrée mobilisant la GUP de la Ville de Béziers, les services de proximité des bailleurs sociaux, les acteurs privés et les dispositifs participatifs (Conseils citoyens, Maisons du projet).
2. Mobiliser et soutenir la maîtrise dite d'usage (habitants, usagers).

Objectif stratégique 2

Renforcer l'attractivité des espaces urbains et améliorer le cadre de vie pour favoriser le bien vivre de tous (habitants, usagers, professionnels, chalands ou touristes).

Objectifs opérationnels

1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers.
2. Intégrer toutes les questions de la vie quotidienne des habitants (tranquillité publique, accès aux services, transports...) et responsabiliser les habitants par le développement d'actions de sensibilisation.

Orientations territoriales

- Travail de proximité sur les trois quartiers prioritaires.

Objectif stratégique 3

Lutter contre l'habitat indécent et indigne.

Objectifs opérationnels

1. Déployer de façon ciblée l'ensemble des dispositifs de résorption de l'habitat insalubre.
2. Prévenir les mises en location de logements dégradés par la mise en œuvre d'une procédure « d'autorisation de louer » (partenariat : CABM – Ville – État – CAF).
3. Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de l'habitat privé (propriétaires, syndicats de copropriété).

Orientations territoriales

- Périmètre réduit en quartier prioritaire centre ville.

FICHE ACTION CADRE DE VIE ET PROXIMITÉ

Favoriser la participation citoyenne dans le cadre du NPNRU

Objectif stratégique n°1 :

Organiser un dispositif de veille partenarial (habitants, associations, acteurs économiques, services publics) qui favorise le renouvellement des pratiques de l'action publique.

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser et soutenir la maîtrise dite d'usage (habitants, usagers)
- Intégrer toutes les questions de la vie quotidienne des habitants (tranquillité publique, accès aux services, transports...) et responsabiliser les habitants par le développement d'actions de sensibilisation

Programme d'action :

Production d'outils favorisant la participation des habitants au NPNRU

Responsable du programme d'action :

Laëtitia CARLIER, Cheffe de projet du Contrat de Ville (Agglomération)
Jean CAVALIE, Chargé de mission Concertation (Agglomération)

Préconisations :

- Poursuivre l'accompagnement d'actions participatives dédiées au cadre de vie et à la mémoire des QPV via l'appel à projet du Contrat de Ville (sur tous les QPV)
- Développer un réseau d'acteurs pour valoriser les quartiers du centre ville, faire vivre leur histoire et associer les habitants (notamment les propriétaires occupants)
- Proposer une Auto Réhabilitation Accompagnée des Petits Espaces Délaissés (RAPED) dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville (CPO)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Loi 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine et sociale
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Partenariat porteur du programme d'action:

État, ANRU, Ville de Béziers, Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Objectifs opérationnels visés :

- Créer de nouveaux espaces dédiés à la participation des habitants au NPNRU,
- Proposer des actions participatives concrètes pour intervenir sur la cadre de vie,
- Développer des actions participatives en s'appuyant sur les leviers culturels et éducatifs avec les publics jeunes.

Descriptif du programme d'action :

- **Sensibiliser les conseillers citoyens** aux politiques publiques participant à la cohésion urbaine et sociale, les accompagner à participer aux instances du Contrat de Ville dédiées au Renouvellement urbain, proposer des sujets d'étude pour consultation et échange de façon régulière, offrir des temps de sensibilisation et d'information sur ces politiques publiques (exemple : ordures ménagères, logement social, transport...).

Le CCAS de Béziers souhaite expérimenter un outil dédié à la participation. Il s'agit de créer une plate-forme numérique permettant **le développement d'un réseau social et de solidarités**, pour les voisins et les aidants. Il permettrait, à titre d'exemple, l'échange des services avec dépôt sur la plate-forme des demandes et des offres avec mise en relation. Cette action a également pour objectif de mobiliser le voisinage et de susciter le bénévolat au service des personnes fragiles, isolées et de leurs aidants.

- Proposer **des lieux pour informer les citoyens et les associer** aux programmes urbains proposés (Centre-ville et Devèze). Ces « maisons du projet » permettent aux habitants (au-delà des conseillers citoyens !) de participer à la construction du projet par le biais de ces nouveaux espaces de travail et d'information. La mise en place d'actions culturelles et éducatives avec les jeunes publics représentera un levier pour prévenir les risques de dégradations et ainsi pérenniser les investissements.

- Soutenir les **associations de représentants de locataires** ou toutes autres associations œuvrant dans le champs de l'habitat et du logement, dans la réalisation de leurs projets sur les quartiers prioritaires. Pour ce faire, **un diagnostic** de ces associations devrait être réalisé. Il traiterait des questions de gouvernance, d'organisation, de financement et le mise en œuvre opérationnelle du projet associatif.

- Permettre aux citoyens de **participer concrètement à la transformation de leur quartier** à travers une action d'Auto Réhabilitation Accompagnée des Petits Espaces Délaissés (RAPED). Déjà expérimentée pour la réhabilitation des parties communes des petites copropriétés dégradées, cette action pourrait être menée sur l'espace public : rafraîchissement, sécurisation, confort, embellissement... De nombreuses interventions encadrées peuvent être imaginées par les riverains et autres bénévoles engagés dans la réappropriation des lieux communs de leur ville.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - cohésion sociale | <input type="checkbox"/> |
| - rénovation urbaine et cadre de vie | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - développement emploi et activité économique | <input type="checkbox"/> |

FICHE ACTION CADRE DE VIE ET PROXIMITÉ

Accompagner la mise en place de lieux de vie en cœur de ville

Objectif stratégique n°2 :

Renforcer l'attractivité des espaces urbains et améliorer le cadre de vie pour favoriser le bien vivre de tous (habitants, usagers, professionnels, chalands ou touristes).

Objectif opérationnel n°1 :

Favoriser la connaissance et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers.

Programme d'action :

Regroupe l'ensemble des dynamiques et actions citoyennes produites en centre-ville en matière de cadre de vie et de questions urbaines.

Responsable du programme d'action :

Laëtitia CARLIER, Cheffe de projet du Contrat de ville (Agglomération)

Préconisations :

S'appuyer sur des collectifs associatifs qui donnent vie au quartier du centre-ville et envisager leur installation dans des secteurs stratégiques et en perte de vitalité :

- Alma St Saëns/Victor Hugo,
- Canterelles/Anciennes arènes,
- Casimir Peret/Ricciotti.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les diagnostics territoriaux réalisés sur le territoire et le centre-ville relèvent tout d'abord une grande précarité et une inégalité entre les différentes classes de la population (beaucoup de très pauvres et beaucoup de revenus très élevés) faisant de Béziers une des villes les plus inégalitaires de toute la France (à l'instar de Perpignan sur l'ancienne Région L-R).

C'est pourquoi, les classes moyennes (notamment dans un objectif d'accession à la propriété) représentent un public.

Partenariat porteur du programme d'action :

Les associations Nabuchodonosor, Arlequin, Autre Regard sur l'Environnement, Comité St Jacques, Courte échelle et tout autre collectif investi en centre historique.

Déléguée du préfet centre-ville, Référent GUP centre-ville

Objectifs opérationnels visés :

- Accompagner la création et soutenir les structures innovantes et participatives,
- Mobiliser les habitants du centre historique sur leur environnement urbain en appui de collectifs participatifs,
- Permettre aux collectifs associatifs d'investir des secteurs en difficulté pour y impulser de nouvelles dynamiques sociales.

Descriptif du programme d'action :

Dans le cadre de la commission habitat et cadre de vie du Contrat de Ville, les collectifs citoyens investis dans leur quartier sur les questions urbaines, seront soutenus.

L'amélioration de la vie quotidienne des habitants repose en partie sur leur appropriation de l'environnement urbain.

A ce titre, le soutien et la valorisation des acteurs (habitants, associations, EPLE, acteurs économiques, structures publiques) dans leurs projets et autres initiatives qui impactent directement le cadre de vie (espaces publics, lieux de vie, activités aux publics) participeront de fait au renouveau du QPV.

Il est considéré que l'animation des quartiers (temps de convivialité, occupation des espaces publics, proposition d'activité...) participe pleinement à l'attractivité d'un quartier, au sentiment de sécurité, au bien être de ses habitants et à la valorisation de l'immobilier.

Tout projet associatif devra travailler en lien avec les dispositifs de droit commun existant (éviter toute forme de substitution) et en réseau avec les autres acteurs du territoire pour favoriser les dynamiques collectives. Le Contrat de Ville réaffirme ainsi la place des citoyens dans le développement social et urbain des quartiers.

Un certain nombre d'actions sont attendues :

- ateliers de réflexion et de création, conférences / débat,
- actions éco-citoyennes (sensibiliser à la protection de l'environnement, actions directes et/ou ludiques),
- embellissement de l'espace, action de végétalisation (dont fleurissement),
- visites patrimoniales,
- événementiels festifs,
- action citoyenne, mesures éducatives dites « de réparation »...

Les actions favoriseront la responsabilisation des publics, la parentalité et les liens inter-générationnels.

A titre d'exemple, le CCAS pourrait expérimenter un projet de cohabitation intergénérationnelle : Seniors / Etudiants, apprentis, personnes en alternance ou en insertion.

Il permettrait pour les aînés, de lutter contre l'isolement et la fracture numérique, de favoriser la santé par les échanges et services, de renforcer le sentiment de sécurité.

Pour les plus jeunes, de bénéficier d'un logement à moindre coût, de favoriser l'échange avec l'accueillant et d'augmenter ses chances de réussite dans son parcours de formation.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Pilier III

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
EMPLOI INSERTION**

PILIER III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI INSERTION

Développement Économique

✓ **RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020**

Volet Développement économique

Objectif stratégique 1

Améliorer l'attractivité économique des quartiers prioritaires par et pour le développement de l'entrepreneuriat.

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées, l'enjeu étant de s'appuyer sur les atouts et ressources de ces quartiers afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie.

Enfin, en définissant la place de ces quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Objectifs opérationnels

1. Faciliter le développement économique des entreprises existantes
2. Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
3. Accroître l'offre de services de proximité
4. Dessiner l'avenir des quartiers prioritaires pour les rendre plus attractifs à l'investissement privé

FICHE ACTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accompagnement à la création d'activité

Objectif stratégique n°1 :

Redynamiser les quartiers Politique de la Ville et améliorer leur attractivité économique.

Objectif opérationnel n°2 :

Sensibiliser les populations des quartiers Politique de la Ville à la création-reprise d'activité et accompagner les porteurs de projet

Programme d'actions :

Amener les créateurs potentiels des QPV vers les dispositifs de droit commun du territoire (information, sensibilisation, accompagnement au projet) afin de sécuriser les créations et proposer des actions expérimentales innovantes pour les publics qui ne pourraient s'intégrer dans les dispositifs de droit commun.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service du développement économique (Agglomération)

Préconisations :

- Développer des actions innovantes ou expérimentales. L'intérêt de cette démarche en matière d'évolution des postures professionnelles reste tout de même souligné.
- Rendre lisible et prioriser les objectifs pour « davantage affiner les priorités et avoir des besoins clairement identifiés par le donneur d'ordres ». La persistance des logiques institutionnelles va à l'encontre de la réappropriation du plan d'actions partagé.
- Faire évoluer les opérateurs vers une logique d'ingénierie. « Il faudrait identifier des besoins clairs et précis sur lesquels les partenaires aimeraient qu'on vienne à un ou plusieurs pour faire une proposition commune ». Ce constat illustre une posture de prestataire (logique descendante) qui s'oppose au principe de réinterpellation du droit commun (logique ascendante).
- Raccourcir les délais de réponses qui impactent la faisabilité des actions (« en mai juin, pour commencer une action ça fait un peu tard quand même ! »).
- Développer des actions spécifiques de type couveuse et favoriser plus largement l'accompagnement ante ou post création et les animations pour limiter les défaillances.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie. En définissant la place des quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre-ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Dans cette perspective, la création d'activité représente un support de création d'emplois et de dynamiques favorables à l'attractivité économique des quartiers. Les quartiers prioritaires bénéficient d'un potentiel non exploité de créateurs, souvent par manque d'information sur les aides et dispositifs d'accompagnement existants. Les entrepreneurs issus des quartiers populaires rencontrent de nombreuses difficultés d'accès aux sources de financement pour la création ou le développement d'entreprises ; ils manquent souvent d'un accompagnement solide tout au long de la phase d'amorçage et de développement de leur entreprise ce qui fragilise la pérennité de leur projet.

Le territoire biterrois bénéficie d'un écosystème favorable à la création d'activité : présence d'une Zone Franche Urbaine-Territoire entrepreneur (ZFU-TE) sur la Devèze-Arènes, d'une pépinière (Innovosud), d'une couveuse implantée à la Devèze, de plusieurs structures d'accompagnement à la création d'activité, d'un hôtel d'entreprise et d'une bourse aux locaux. De nombreux financements sont mobilisables en fonction des besoins des porteurs de projets.

L'accompagnement à la création/reprise d'activité de droit commun est une compétence de la Région qui finance et coordonne les structures d'accompagnement des porteurs de projets. Pour ce faire, elle déploie le Plan Entreprendre qui a pour objectif d'assurer la coordination, l'animation et la formation des acteurs de l'accompagnement, la mise à disposition d'outils et services mutualisés, la mise en œuvre d'opérations de sensibilisation.

Partenariat porteur du programme d'action :

Région Occitanie, BGE Est Occitanie, ADIE, Innovosud, AIRDIE, IBOH, CCI, CMA, Agglomération Béziers Méditerranée, Pôle emploi, DIRECCTE

Objectifs opérationnels visés :

- Favoriser la création d'activités et le développement d'activités économiques dans les 3 quartiers prioritaires.
- Amener les créateurs potentiels des QPV vers les dispositifs d'accompagnement à la création d'activité du territoire pour éviter les défaillances.
- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de nouvelles activités de proximité au sein des QPV par et pour les habitants de ces quartiers.
- Permettre à des porteurs de projets exclus du système bancaire classique de créer leur propre emploi.

Descriptif du programme d'action :

Droit commun :

L'intervention de la Région Occitanie dans les quartiers de la politique de la ville repose sur un appel à projets spécifiques destiné à accompagner les créateurs-repreneurs des quartiers QPV, intitulé : « Soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers de la Politique de la Ville ». L'Appel à projets vise à sélectionner les opérateurs contribuant à développer l'entrepreneuriat, à renforcer les actions d'accompagnement et de financement des créateurs-repreneurs et des jeunes dirigeants d'entreprises, à favoriser la pérennité des entreprises et des emplois créés sur les territoires de la Politique de la Ville. Les projets doivent s'articuler avec les 4 autres AAP de soutien à la création/reprise d'activité et bénéficier aux publics issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En complément de cette action structurante qui s'adresse directement aux créateurs-repreneurs des quartiers prioritaires, d'autres acteurs interviennent pour favoriser la création/reprise d'activité et soutenir les porteurs en phase d'émergence de l'activité.

Ainsi :

- Un salon « **Entreprendre en biterrois** » est organisé chaque année par la CCI, l'Agglomération Béziers Méditerranée et la ville de Béziers pour informer les créateurs et repreneurs du territoire.
- La plateforme **Béziers Ouest Initiative Hérault** - soutenue financièrement par la CABM et le CD34 - délivre des **prêts d'honneur et un soutien humain (parrainage)** aux créateurs/repreneurs du territoire.
- L'AIRDIE met en œuvre, dans le cadre d'une convention de revitalisation avec l'État, un **prêt d'honneur spécifique QPV** pour soutenir les créateurs des quartiers prioritaires. Cette aide est encore trop peu utilisée.
- Tout demandeur d'emploi indemnisé peut également mobiliser l'**aide à la création ou à la reprise d'entreprise** (ARCE – ARCE-ASS) de Pôle Emploi, au moment du démarrage de son activité.
- La **pépinière INNOVOSUD** propose aux créateurs une solution d'hébergement à des conditions avantageuses pendant 2 à 4 ans et une palette de services adaptés (conseils juridiques et de gestion, facilitation), formation, animation, secrétariat partagé, salle de réunion, équipements divers (reprographie, vidéoprojecteur, etc.), un soutien méthodologique, un accompagnement personnalisé.
- La **Couveuse** d'entreprise CIBLE de la BGE permet par ailleurs de tester son activité.

Le parcours de la création ou de la reprise d'entreprise couvre un large spectre de l'émergence au financement de projets en 6 étapes majeures :

1– Repérage des acteurs

-Salon entreprendre en biterrois (CCI, Agglo Béziers Méditerranée, Ville de Béziers). 37 partenaires spécialisés (implantation, accompagnement, innovation, financement, juridique, formalités, assurances), 4 micro-conférences, 2 animations permanentes sur « la création, mode d'emploi »

- Guide de la création (CCI, Agglo Béziers Méditerranée, Ville de Béziers)
- Préfiguration du pôle entrepreneurial en centre-ville début 2020 (Agglomération)

2 – Sensibilisation

- Appel à projets « promotion de l'entrepreneuriat et accompagnement des projets de création-reprise-transmission d'entreprise » (Région Occitanie).
- Salon entreprendre en biterrois (CCI, Agglomération, Ville de Béziers).- Activ'Crea (Pôle Emploi).
- Entretien découverte (CCI).
- Pôle Entrepreneurial (Agglo Béziers Méditerranée).
- Les matinales de l'entrepreneuriat (CMA).
- Atelier « Balise » / Atelier « je découvre » / Atelier « profil entrepreneur » / Atelier « découverte de l'entreprise » / Atelier « info création » / Atelier « auto-entreprise » (BGE Est Occitanie).

3 – Viabilité du projet

- 1- Entretien « du projet au business plan » (CCI)
- 2- Entretien - Business Model (CCI)
- 3- Atelier collectif - Êtes-vous prêts à vous lancer ? (CCI)
- 4- 5 Jours pour entreprendre : êtes-vous prêt pour la création d'entreprise ? (CCI)

4 – Test du projet

- Appel à projet « accompagnement de projets par le test d'activité ».
- Couveuse CIBLE (BGE Est Occitanie).

5 – Aide au montage du projet

- Appel à projets « promotion de l'entrepreneuriat et accompagnement des projets de création-reprise-transmission d'entreprise » (Région Occitanie).
- Créa'Boost (CCI).
- Atelier CCI Business Builder : construisez votre projet en ligne (CCI).
- Stage de préparation à l'installation (CMA).
- Visa création (CMA).

6 – Accompagnement financier

- 1- Appel à projets « appui à la structuration financière et octroi de financements » (Région Occitanie).
- 2- Entretien « du projet au business plan » (CCI).
- 3- Financements solidaires : garanties bancaires, primes, prêts solidaires (Airdie).
- 4- Prêt d'honneur sans intérêt (IBOH).
- 5- Visa création (CMA).

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement emploi et activité économique**

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Au regard de la situation économique du territoire, les actions doivent inscrire les porteurs de projets, et par là-même l'entreprise, au cœur de leurs préoccupations. Toutes les actions devront concourir à créer et maintenir des activités que ce soit au travers de la mise en place de coopérations, l'accompagnement des filières, le développement de l'innovation, de la recherche et des formations.

Concernant le domaine de la création d'activité, il s'agit d'augmenter le nombre de personnes accompagnées et sensibilisées. Le programme d'action vise l'augmentation du nombre de projets émergents détectés permettant de conforter le taux de créations-reprise d'entreprises ou de retour en emploi ou formation.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Le soutien à la création d'activité pour les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires permet de proposer une solution alternative en matière de retour à l'emploi pour des publics qui, selon différents critères tels que le lieu de résidence, peuvent être victimes de discriminations à l'embauche.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

L'accompagnement à la création d'entreprises représente une opportunité pour les publics jeunes souvent créatifs et inventifs mais présentant un fort taux de chômage et ne trouvant que peu de solutions sur le marché du travail.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Dans le cadre du Contrat de Ville, des actions spécifiques pourraient être menées en direction des femmes (exemple : Entreprendre au féminin, Maboîte outil de formation en ligne développée par FORCE femme ; émergence d'un réseau local de femmes créatrices d'entreprises).

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence : Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes accueillies ou sensibilisées / nombre de projets détectés / Nombre de personnes financées et accompagnées / nombre de créations-reprise d'entreprises

Calendrier

Le programme d'action se déroule sur la durée du Contrat de ville

Financement à mobiliser :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Appel à projet dédié aux QPV par la Région Occitanie.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Il convient donc prioritairement d'orienter les publics sur les dispositifs déjà existants. Les actions spécifiques pourront concourir à sensibiliser et orienter les publics (actions « d'aller vers ») vers ces dispositifs et actions multiples du territoire ou proposer des modalités d'actions expérimentales alternatives aux actions de droit commun dès lors qu'elles prennent en compte des problématiques spécifiques à certains publics.

FICHE ACTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Conforter l'attractivité économique des quartiers prioritaires

Objectif stratégique n°1 :

Redynamiser les quartiers Politique de la Ville et améliorer leur attractivité économique

Objectif opérationnel n°4 :

Dessiner l'avenir des quartiers prioritaires pour les rendre plus attractifs à l'investissement privé

Programme d'action :

Programme d'action destiné à mettre en valeur le potentiel d'investissement sur les quartiers prioritaires en travaillant notamment sur l'observation des données socio-économiques, la communication et la promotion des quartiers prioritaires.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service développement économique (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées, l'enjeu étant de s'appuyer sur les atouts et ressources de ces quartiers afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie. Enfin, en définissant la place de ces quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Dans cette perspective, le soutien et la mise en valeur des potentialités économiques et immobilières présentes sur ces quartiers permettent de conforter leurs rôles et attractivités au sein du bassin de vie.

Partenariat porteur du programme d'action :

CCI, Investisseurs privés, promoteurs immobiliers, SPEP, Agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers, Acheteurs Publics Ouest Hérault, PLIE.

Objectifs opérationnels visés :

- Identifier les besoins en commerces et services de proximité sur les quartiers prioritaires
- Proposer des activités économiques et en donner les conditions d'implantation
- Produire une étude d'opportunité et de faisabilité d'un observatoire des chiffres d'affaire des commerces sur les quartiers prioritaires

Descriptif du programme d'action :

Ce programme d'action regroupe notamment des actions de veille et de prospective sur l'activité économique et des actions de promotion de mesures fiscales :

- Mise en place d'outil de veille et d'observation de l'activité commerciale du centre-ville

- Développement d'outils d'observation, d'organisation et de communication pour faciliter l'implantation d'entreprises et de projets immobiliers sur les quartiers prioritaires.
- Promotion et développement de la clause d'insertion sur les marchés publics.
- Promotion des exonérations fiscales proposées pour les créations d'activité en QPV et ZFU-TE (guide des exonérations, vérification d'éligibilité, workshop)

En perspective

- Appui à l'implantation d'activités de pied d'immeuble et aménagement de locaux (CABM, Ville de Béziers, Consulaires, agences immobilières, CCI Béziers etc.). Tous quartiers + Centre ville.
- Promotion des outils d'accès aux marchés publics et privés (Acheteurs Publics Ouest Hérault). Tous quartiers.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement économique et emploi** insertion

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Au regard de la situation économique du territoire, les actions doivent inscrire les porteurs de projets, et par là-même l'entreprise, au cœur de leurs préoccupations. Toutes les actions devront concourir à créer et maintenir une dynamique de développement sur les différents quartiers prioritaires.

Dans cette logique, un travail devra être réalisé sur une meilleure lisibilité des aides et soutiens apportés dans le cadre du dispositif « territoires entrepreneurs ».

Concernant le domaine de l'investissement privé, il s'agit donc de valoriser le potentiel existant afin de réaliser des études en matière de prospective économique et immobilière. Le programme d'action vise l'augmentation du nombre de projets d'implantation d'entreprises ou détectés permettant de conforter l'attractivité des quartiers prioritaires.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Le soutien à l'implantation d'entreprises ou de projets immobiliers au sein des quartiers prioritaires permet de proposer des voies alternatives en matière d'insertion.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence : Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes accueillies / nombre de projets émergents détectés / nombre de créations - reprise d'entreprises / Nombre d'entrées en formation ou de reprises d'emploi / nombre d'ateliers animés et nombre moyen de personnes par atelier / destination des réorientations

Nombre de personnes financées et accompagnées

Calendrier

Le programme d'action se déroule sur l'année civile 2019 et sera décliné sur la durée du Contrat de Ville

Financements à mobiliser :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permet de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun inhérents à réajuster

FICHE ACTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services dans les quartiers Politique de la Ville

Objectif stratégique n°1 :

Redynamiser les quartiers Politique de la Ville et améliorer leur attractivité économique

Objectif opérationnel n°3 :

Accroître l'offre de service de proximité

Programme d'action:

Programme d'actions visant à développer l'offre de services de proximité aux populations et entreprises présentes sur les quartiers prioritaires.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service développement économique (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées, l'enjeu étant de s'appuyer sur les atouts et ressources de ces quartiers afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie.

Enfin, en définissant la place de ces quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Dans cette perspective, le développement des services de proximité peut venir conforter un tissu entrepreneurial, et par là-même des quartiers prioritaires souvent isolés et sous équipés.

Partenariat porteur du programme d'action :

CCI, CMA , MEDEF, Caisse des dépôts et consignations, Agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers.

Objectifs opérationnels visés :

- Participer à la redynamisation des commerces du Centre-Ville en offrant de la praticité.
- Proposer un service adaptées aux habitants, commerçants et salariés issus des quartiers prioritaires.

Descriptif du programme d'action :

- Actions à initier avec les partenaires économiques.
- Création, dans le QPV Centre -Ville, d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement des compétences (Agglomération Béziers Méditerranée)

En perspective

- Appui au développement du commerce en Centre ville.
- Appui à l'implantation d'activités de pied d'immeuble et aménagement de locaux (Agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers, Consulaires, agences immobilières, CCI Béziers, etc.). Tous quartiers + Centre ville.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement économique et emploi** insertion

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Au regard de la situation économique du territoire, les actions doivent inscrire l'entreprise au cœur de leurs préoccupations. Toutes les actions devront concourir à créer et maintenir des activités, que ce soit au travers la mise en place de coopérations, l'accompagnement des filières, le développement de l'innovation, de la recherche et des formations.

Ce programme d'action vise à développer l'offre de service de proximité tout en participant à l'attractivité économique des quartiers prioritaires.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Le développement de l'offre de services pour les entreprises et populations issues des quartiers prioritaires permet de proposer une solution alternative en matière de retour à l'emploi pour des publics qui, selon différents critères tels que le lieu de résidence, peuvent être victimes de discriminations à l'embauche.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Le soutien aux entreprises existantes et à leur développement représente une opportunité pour le public jeunes s'orientant massivement dans le secteur économique des services.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence : Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes accueillies / nombre de projets émergents détectés / nombre de créations - reprise d'entreprises / Nombre d'entrées en formation ou de reprises d'emploi / nombre d'ateliers animés et nombre moyen de personnes par ateliers / destination des réorientations

Nombre de personnes financées et accompagnées

Calendrier

Le programme d'action se déroule sur l'année civile 2019 et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permet de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun à réajuster

FICHE ACTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutien au tissu entrepreneurial existant

Objectif stratégique n°1 :

Redynamiser les quartiers Politique de la Ville et améliorer leur attractivité économique

Objectif opérationnel n°1 :

Faciliter le développement économique des entreprises existantes

Programme d'action :

Programme de maintien et d'appui aux entreprises locales.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE, service développement économique (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant

l'action :

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées, l'enjeu étant de s'appuyer sur les atouts et ressources de ces quartiers afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie.

Enfin, en définissant la place de ces quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Dans cette perspective, l'appui aux entreprises existantes peut venir conforter un tissu entrepreneurial fragile présentant un taux important de mortalité, notamment pour les très petites entreprises.

Partenariat porteur du programme d'action :

CAPEB, CCI, CMA, DIRECCTE, Agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers, syndicats patronaux.

Objectifs opérationnels visés :

- Positionner les artisans du bâtiment sur les marchés publics lancés par les collectivités.
- Placer des jeunes et des demandeurs d'emploi des QPV dans les entreprises du bâtiment ou les entreprises partenaires.

Descriptif du programme d'action :

Ce programme d'action intègre les actions en appui aux entreprises du périmètre des QPV.

- Accès aux marchés pour les artisans du bâtiment et développement de l'emploi dans les quartiers prioritaires (CAPEB)
- Accompagnement des entreprises du marché de la Méditerranée.

- Exonérations CFE et TFPB pour les entreprises installées ou créées sur les quartiers Politique de la Ville.

En perspective

Appui au développement du commerce en Centre ville, notamment à travers le livre blanc du commerce de Centre ville de la CCI Béziers.

Appui à l'implantation d'activités de pied d'immeuble et aménagement de locaux

(Agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers, Consulaires, agences immobilières, CCI Béziers etc.). Tous quartiers + Centre ville.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement économique et emploi insertion** ≡

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Au regard de la situation économique du territoire, les actions doivent inscrire l'entreprise au cœur de leurs préoccupations. Toutes les actions devront concourir à créer et maintenir des activités que ce soit au travers de la mise en place de coopérations, l'accompagnement des filières, le développement de l'innovation, de la recherche et des formations.

Ce programme d'action vise à conforter le tissu entrepreneurial existant tout en participant à l'attractivité économique des quartiers prioritaires.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Le soutien à la création d'activité pour les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires permet de proposer une solution alternative en matière de retour à l'emploi pour des publics qui, selon différents critères tels que le lieu de résidence, peuvent être victimes de discriminations à l'embauche.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Le soutien aux entreprises existantes et à leur développement représente une opportunité pour le public jeunes dans une logique de remplacement de main d'œuvre liée à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence : Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes accueillies / nombre de projets émergents détectés / nombre de créations - reprise d'entreprises / Nombre d'entreprises pérennisées

Calendrier

Le programme d'action se déroule sur l'année civile 2019 et sera décliné sur l'ensemble de la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser:

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :***A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :***

Le travail en commission permet de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun à réajuster.

PILIER III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI INSERTION

Emploi Insertion

✓ **RAPPEL DES OBJECTIFS 2015-2020**

Volet Emploi-Insertion

Objectif stratégique

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi.

L'enjeu de réduction de l'écart du taux d'emploi des quartiers prioritaires par rapport au territoire communautaire renvoie au constat selon lequel il persiste un manque de lien et de partage entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion.

De cet état de fait découle une coordination globale insuffisante qui affecte la capacité des acteurs locaux à se réunir et proposer des solutions collectives adaptées aux problématiques locales. Cette structuration du partenariat local ne facilite guère les logiques de mutualisation et d'anticipation propres à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Or cela impacte inévitablement sur la création d'emplois et l'implantation d'entreprises souvent déconnectées des ressources locales, en particulier des publics issus des quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels

1. Réduire les freins à l'emploi, notamment pour les publics issus des quartiers prioritaires, en mobilisant de manière prioritaire les outils du service public de l'emploi sur ces secteurs et en affinant le suivi géographique des bénéficiaires des mesures publiques.
2. Améliorer la connaissance des métiers du bassin d'emploi.
3. Permettre aux entreprises de trouver les compétences recherchées parmi les publics des quartiers prioritaires.

FICHE ACTION EMPLOI INSERTION

Adéquation des besoins des entreprises et des compétences présentes sur les quartiers prioritaires

Objectif stratégique n°2 :

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et de la demande d'emploi.

Objectif opérationnel n°3 :

Permettre aux publics des quartiers prioritaires de répondre aux compétences recherchées par les entreprises

Programme d'action :

Mise en place de solutions adaptées à l'adéquation du marché du travail et des besoins des entreprises locales avec les compétences des publics issus des quartiers prioritaires.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service développement économique (Agglomération)

Préconisations :

Sur le volet emploi et insertion, la notion de parcours doit être privilégiée aussi bien pour les publics que pour les nouveaux opérateurs à l'image de l'association Anahide qui poursuit son développement (atelier, centre de formation, maison de couture) tout en proposant un cycle de formation qualifiante pour les bénéficiaires. Une telle évolution exemplaire doit ainsi tendre à un basculement vers le droit commun tout en gardant une vigilance sur l'impact de cette action en faveur des quartiers prioritaires.

En ce sens, le Contrat de Ville peut permettre à certains opérateurs de structurer davantage leurs interventions et activités à travers les différents temps de travail et d'échanges.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

L'enjeu de réduction de l'écart du taux d'emploi des quartiers prioritaires par rapport au territoire communautaire renvoie au constat selon lequel il persiste un manque de lien et de partage entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion. Or cela impacte inévitablement sur la création d'emplois et l'implantation d'entreprises souvent déconnectées des ressources locales, en particulier des publics issus des quartiers prioritaires.

Les publics des quartiers prioritaires cumulent de nombreux freins parmi lesquels un faible niveau de qualification et la méconnaissance des métiers et des codes de l'entreprise.

Trop d'offres d'emploi sur le territoire biterrois restent insatisfaites au regard du nombre de demandeurs d'emploi. Les entreprises peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin. D'après l'enquête BMO 2019 de Pôle emploi, plus de 43% des projets de recrutements sont jugés difficiles par les employeurs, dont 53% sur des emplois saisonniers (restauration, bars, services à la personne et secteur agricole). Les métiers en tension sont également les métiers les plus difficiles (conditions de travail, rémunérations) et donc peu attractifs pour les demandeurs d'emploi ; mais ils permettent néanmoins d'acquérir une expérience professionnelle, des qualifications et des ressources.

Partenariat porteur du programme d'action :

Région Occitanie, Pôle emploi, Consulaires, OPCO, organismes de formation, syndicats patronaux, DIRECCTE.

Objectifs opérationnels visés :

- Répondre aux problématiques de recrutement rencontrées par les entreprises locales et aux problématiques d'emploi des publics.
- Favoriser la montée en compétence des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires les moins qualifiés.

Descriptif du programme d'action :**Mobilisation du droit commun**

Les publics des QPV, moins qualifiés, doivent pouvoir bénéficier prioritairement des offres de formation et dispositifs de 2^{ème} chance disponibles sur le territoire. A ce titre, le Plan d'Investissement dans les Compétences et sa déclinaison région (PRIC) doit permettre de former massivement les publics les moins qualifiés ou sans qualification. Les formations déployées localement viseront à proposer aux publics des QPV qui en ont le plus besoin, des montées en qualification visant à répondre aux besoins en recrutement des entreprises du territoire. Le programme d'investissement dans les compétences est mis en œuvre par la Région pour les formations collectives et par Pôle emploi sur les formations individuelles. Un objectif d'accès aux formations du PIC est fixé au niveau régional.

Outre le PRIC, et l'accompagnement GPEC de Pôle emploi pour les entreprises qui s'implantent sur le territoire, d'autres dispositifs de droit commun devront être particulièrement mobilisés :

- École de la 2^{ème} chance pour les jeunes de niveau infra IV.
- Grande École du numérique et École régionale du numérique (État, Région Occitanie, Agglomération Béziers Méditerranée).
- Le prévisible développement de l'apprentissage : la réforme de l'apprentissage permet aux Organismes de formation de créer des secteurs d'apprentissage et permet également aux entreprises ou groupements d'entreprises de créer des CFA pour répondre à leur besoin en qualification.
- Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) de Pôle emploi.
- Le module proposé par Pôle emploi permettant de préparer les publics aux savoir-être exigés par les entreprises afin de pallier la méconnaissance des codes de l'entreprise de certains publics.
- Les contrats initiés dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (Clauses, IAE et notamment financement de formations des salariés des ACI dans le cadre du PIC-IAE, GEIQ) ou les contrats aidés (PEC) qui visent une montée en compétences et une expérience professionnelle des publics du territoire les plus éloignés du marché du travail.
- Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) mises en œuvre par le service public de l'emploi, visent par une immersion en entreprise sur poste de travail, un test grandeur réelle des métiers.

En perspective

Développement de l'accompagnement des entreprises aux recrutements et aux pratiques RH dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle initiée par la Loi Avenir Professionnel (DIRECCTE, Pôle Emploi, PLIE, MLI, MTS, etc.).

Préparation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et personnes issues des quartiers prioritaires, aux compétences recherchées et à la vie en entreprise (Pôle Emploi, PLIE, MLI, Face Hérault, Maison du Travail Saisonnier (MTS), etc).
Promotion des outils et solutions liées à la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement économique et emploi insertion** ≡

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Il s'agit de permettre une montée en compétence des publics issus des quartiers prioritaires au regard des besoins des acteurs économiques.
Les bénéfices attendus étant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Les publics des quartiers prioritaires souffrent sur le marché du travail d'un niveau de qualification trop bas au regard des exigences des entreprises : leur permettre d'accéder aux dispositifs d'acquisition des compétences est un véritable enjeu d'équilibre territorial pour un accès à l'emploi équitable. Les discriminations à l'embauche ne peuvent être signalées qu'à compétences égales, il est donc important que ces publics puissent faire valoir leurs compétences sur les offres d'emploi.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Le volet apprentissage et École de la 2^{ème} chance du programme d'action vise tout particulièrement le public jeune, particulièrement peu qualifié sur le territoire et n'ayant pas les codes de l'entreprise en raison de son manque d'expérience.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes »

- Part ou nbre des jeunes résidents en QPV accédant à l'École de la 2^{ème} chance.
- Part ou nbre de demandeurs d'emploi des QPV accédant aux Écoles du numérique.
- Part ou nbre des jeunes résidents en QPV accédant à un contrat en alternance.
- Part ou nbre des résidents QPV accédant aux formations du PIC.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Calendrier

Ce programme d'action se déroulera sur la durée du Contrat de Ville.

Financement à mobiliser :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permet de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun à réajuster.

FICHE ACTION EMPLOI INSERTION

Développer la connaissance des métiers en tension sur le bassin d'emploi

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et de la demande d'emploi.

Objectif opérationnel n°2 :

Améliorer la connaissance des métiers du bassin d'emploi

Programme d'action n°1 :

Découverte et sensibilisation aux secteurs économiques et métiers pourvoyeurs d'emplois.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service développement économique (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

L'enjeu de réduction de l'écart du taux d'emploi des quartiers prioritaires par rapport au territoire communautaire renvoie au constat selon lequel il persiste un manque de lien et de partage entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion. De cet état de fait découle une coordination globale insuffisante qui affecte la capacité des acteurs locaux à se réunir et proposer des solutions collectives adaptées aux problématiques locales. Cette structuration du partenariat local ne facilite guère les logiques de mutualisation et d'anticipation propres à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Or cela impacte inévitablement sur la création d'emplois et l'implantation d'entreprises souvent déconnectées des ressources locales, en particulier des publics issus des quartiers prioritaires.

Les publics des quartiers prioritaires cumulent de nombreux freins parmi lesquels un faible niveau de qualification et la méconnaissance des métiers et des codes de l'entreprise.

Trop d'offres d'emploi sur le territoire biterrois restent insatisfaites au regard du nombre de demandeurs d'emploi. Les entreprises peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin. D'après l'enquête BMO 2019 de Pôle emploi, plus de 43% des projets de recrutements sont jugés difficiles par les employeurs, dont 53% sur des emplois saisonniers (restauration, bars, services à la personne et secteur agricole). Les métiers en tension sont également les métiers les plus difficiles (conditions de travail, rémunérations) et donc peu attractifs pour les demandeurs d'emploi ; mais ils permettent néanmoins d'acquérir une expérience professionnelle, des qualifications et des ressources.

Partenariat porteur du programme d'action :

Service public de l'emploi (Pôle emploi, MLI), PLIE, CCI Sud Formation, AFPA, Chambres consulaires, branches professionnelles, Conseil départemental

Objectifs opérationnels visés :

Favoriser la connaissance des métiers et plus particulièrement des métiers porteurs

Descriptif du programme d'action :

Ce programme d'action regroupe les actions permettant une meilleure connaissance des métiers issus des secteurs en tension sur le territoire.

Mobilisation du droit commun :

Les métiers en tension du territoire biterrois sont ceux liés à la saisonnalité (viticulture, arboriculture, service en salle dans l'hôtellerie restauration) et au service à la personne. Néanmoins, avec la reprise économique, beaucoup d'entreprises cherchent à recruter et n'arrivent pas à pourvoir leurs offres car les métiers sont peu connus ou souffrent d'un manque d'attractivité, tels que les métiers de la logistique ou ceux de la construction.

Ainsi, les actions de droit commun suivantes doivent utilement être mobilisées au bénéfice des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires :

- Les actions de promotion de l'emploi saisonnier par la Maison du travail saisonnier (MTS) Narbonne-Béziers auprès des publics en recherche d'emploi et notamment ceux des quartiers, par un partenariat avec l'association LUOGA (aller vers les publics des QPV pour leur faire découvrir les métiers saisonniers et les inciter à répondre aux offres).
- Les actions de Pôle emploi (avec le SPE) dans le cadre de la convention 15 000 bâtisseurs signée avec la Fédération Française du Bâtiment, et qui vise prioritairement le recrutement de jeunes des quartiers prioritaires sur ce secteur d'activité.
- Le Service public de l'emploi pourra faire bénéficier aux publics des quartiers des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers (notamment jeunes de la garantie jeunes), des actions de découvertes des métiers sur les plateaux techniques de l'AFPA (Déclat pour l'action), des actions de la Région Occitanie à destination du public jeune n'ayant pas de projet professionnel.
- Les actions ponctuelles organisées par les acteurs du territoire (Pôle emploi, branches professionnelles, les chambres consulaires ou le Conseil départemental), telles que : informations collectives, visites d'entreprises et Actions Profilées de FACE Hérault.

En perspective

Organisation de sessions de découvertes de métiers et de filières pour les jeunes sortis du système scolaire sans solution (Face Hérault et l'ensemble des acteurs de l'emploi + MEDEF et Cohésion sociale Agglomération Béziers Méditerranée).

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- développement économique et emploi insertion ≡

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Il s'agit de développer l'attractivité du territoire au regard des besoins des acteurs économiques. Il pose donc l'essentiel de ce qui doit apporter une réponse efficace à la problématique du développement économique de ces territoires.

Dans cette logique, un travail de communication et de promotion des aides apportées sur les « territoires entrepreneurs » devra être réalisé en direction des porteurs de projets.

Dans ce domaine, l'intervention publique ne peut se substituer aux investissements privés mais doit contribuer à développer et consolider un écosystème favorable à la croissance du territoire, les bénéfices attendus étant la création d'emplois et la résorption du chômage et une meilleure image des quartiers prioritaires.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

A travers la découverte et l'appréhension des pré-requis professionnels et des diverses tâches à accomplir, ce programme d'action met en relief les compétences concrètes destinées à lutter contre les logiques de discriminations en matière d'accès à l'emploi ou à la formation.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Ce programme d'action lié au développement de la connaissance des métiers en tension du bassin d'emploi s'intéresse tout particulièrement aux publics jeunes désirant parfaire leurs projets professionnels.

Ces actions poursuivent des résultats liés à la prise d'autonomie et à la valorisation de soi essentielle à l'insertion socio-professionnelle de ce public particulier.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Part ou nombre de résidents des QPV sensibilisés aux métiers saisonniers
- Part ou nombre de résidents des QPV en PMSMP

Calendrier

Ce programme d'action sera décliné sur la durée du Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Financement à mobiliser :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

FICHE ACTION EMPLOI INSERTION

Lever les freins à l'emploi

Objectif stratégique n°2 :

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et de la demande d'emploi.

Objectif opérationnel n°1 :

Réduire les freins à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires

Programme d'action :

Mise en place d'action de lutte contre les différents freins à l'emploi pour les publics issus des quartiers prioritaires.

Responsable du programme d'action :

Michel NOGUE service développement économique (Agglomération)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

L'enjeu de réduction de l'écart du taux d'emploi des quartiers prioritaires par rapport au territoire communautaire renvoie au constat selon lequel il persiste un manque de lien et de partage entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion.

Les données socio-économiques traduisent chez les populations des QPV :

- Un moindre accès aux droits.
- Des difficultés psychosociales croissantes (perte de confiance et d'estime de soi).
- Des difficultés d'adaptation aux exigences des entreprises (savoir-faire et savoir être).
- Une moindre maîtrise de la langue et des savoirs de base.

Par ailleurs, les opérateurs de l'insertion constatent chacun à son niveau :

- Des difficultés de maîtrise et d'accès aux outils numériques.
- Des problèmes de mobilité.
- Un besoin de définition du projet professionnel et de montée en qualification.

Ces publics doivent pouvoir profiter prioritairement des actions visant la levée des freins sociaux périphériques pour améliorer leur employabilité. Les dispositifs de droit commun existant sur le territoire doivent pouvoir être prioritairement mobilisés pour ces publics et des actions spécifiques doivent être mises en place pour pallier les insuffisances des politiques publiques.

Partenariat porteur du programme d'action :

Pôle emploi, MLI, PLIE, Conseil Départemental.

Objectifs opérationnels visés :

Lever les freins et accompagner à la mobilité géographique et intellectuelle des publics issus des quartiers prioritaires.

Réduire les freins à l'emploi à travers une meilleure maîtrise de la langue française.

S'approprier les codes de communication propres à chaque situation en particulier ceux des situations professionnelles.

Descriptif du programme d'action :

Ce programme d'action regroupe les actions liées à la réduction des freins à l'emploi correspondant aux domaines de la mobilité, de la maîtrise de la langue, du logement ou encore de la garde d'enfants.

A travers des actions d'accompagnement des publics en parcours d'insertion, il s'agit de repérer les divers freins à l'emploi correspondant à leurs situations personnelles afin d'identifier et de travailler les domaines qui contrecarrent toute démarche de retour à l'emploi.

Mobilisation du droit commun :

- Pôle emploi : formation savoir-être et codes de l'entreprise, aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant (Ma Cigogne).
- Ateliers mobilité et accompagnement global (PLIE, MLI, STEFI).
- Aides à la mobilité (PÔLE EMPLOI).
- Français langues étrangères (PÔLE EMPLOI).
- Cap compétences clés (Région Occitanie).
- Action mobilité (Conseil Départemental)

Mobilisation crédits spécifiques : Femmes Égalité Emploi (CIDFF)

En perspective

Mobilisation et lisibilité du dispositif Compétences clés (Conseil Régional)

Accompagnement des associations de promotion de la mobilité alternative (Vélociutat)

Mise en place progressive d'un dispositif Formation 2ème chance intégrant solutions d'hébergement, formation et appui social pour les jeunes en grande difficulté (AFPA, SPEP...).

Tous quartiers

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- développement économique et emploi insertion ≡

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi ou en formation de publics empêchés par différents freins liés à leur situation personnelle.

- Identification des freins et des solutions mobilisables sur ces problématiques.
- Lisibilité et communication sur les dispositifs existants (mobilité, alphabétisation, garde d'enfants).
- Ré interpellation du droit commun des institutions en charge de ces compétences.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

A travers la lutte contre les différents freins à l'emploi, il s'agit d'identifier des caractéristiques propres aux critères de discriminations qui contrecarrent l'insertion de ces publics.

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Voir le droit commun de l'État sur cette thématique transversale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité)
et de résultat (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Indicateurs de référence : Quantité : Fréquentation, périodicité

Qualité : Satisfaction, processus, cohérence, pertinence

Impact : Bénéfices indirects, inattendus

Indicateurs de résultat : Nombre d'emplois durables validés / nombre de solutions professionnelles

Nombre d'orientations sur les métiers dits porteurs

Nombre de démarrages avec un contrat signé / qualité et type de contrats

Nombre de formations professionnelles entreprises autour de ces métiers

Calendrier

Ce programme d'action se déroulera sur la durée du Contrat de ville.

Financement à mobiliser : En attente de validation

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Le travail en commission permet de ré interpellier l'ensemble des institutions sur le programme d'actions mis en œuvre et les crédits de droit commun à réajuster.

FICHE ACTION EMPLOI INSERTION

Garantir aux publics issus des quartiers prioritaires l'accès aux dispositifs et mesures emploi

Objectif stratégique n°1 :

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et de la demande d'emploi.

Objectif opérationnel n°2 :

Mobiliser les politiques de droit commun de l'emploi et de l'insertion

Programme d'action n°1 : Garantir aux publics issus des quartiers prioritaires l'accès aux dispositifs et mesures emploi

Responsable de l'action :

Maître d'ouvrage : UD 34, DIRECCTE Occitanie et Agglomération

Maître d'œuvre : Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi, Conseil Régional (PIC),

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les quartiers Politique de la Ville présentent des taux d'activité inférieurs au taux d'activité de la ville (62,9%) et de la CABM (65%) : 49,2% pour la Devèze et 59,5% pour le centre-ville ; le taux d'activité des femmes est encore plus faible : de 38,2% à la Devèze à 49,2% à Pintat-les oiseaux.

Les écarts de taux de chômage sont également très importants : 34,1% en moyenne au centre-ville (50,4% sur Saint-Nazaire), 39% en moyenne à la Devèze (48,3% sur Marcel Cerdan), contre 22% en moyenne pour la ville de Béziers et 19,6% pour la CABM. Les taux de chômage des femmes sont encore plus importants.

On note également, une plus grande précarité des emplois : 25,9% des salariés de la Devèze sont à temps partiel, 25,7% pour les salariés du centre-ville, contre 20,3% pour la ville de Béziers et 19,8% pour la CABM. La part du temps partiel est encore plus importante pour les femmes surtout dans le quartier de la Devèze où 55,4% des femmes salariées occupent un emploi à temps partiel, contre en moyenne, 36,4% sur Béziers et 34,6% sur la CABM.

Ces publics cumulent de nombreux freins : situation de précarité, faible niveau de qualification, problème de mobilité ou de garde d'enfant, méconnaissance des codes de l'entreprise. Ainsi, les quartiers prioritaires présentent :

- De plus faibles taux de scolarisation,
- De plus faibles niveaux de qualification,
- Un plus grand nombre de familles monoparentales (13,6% au centre-ville et à la Devèze, contre en moyenne, 11,2% sur Béziers et 10,4% sur la CABM),
- Une surreprésentation de personnes seules en centre-ville (49,4%) et aux Iranget (45,6%) contre 41,3% en moyenne sur Béziers et 36,9% en moyenne sur la CABM,
- Une part plus importante de précarité : la moitié des allocataires CAF des QPV ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales. Cette précarité est en augmentation.

Les dispositifs de droit commun permettent un accompagnement global et individualisé visant à traiter aussi bien les problématiques sociales que les savoirs faire à acquérir pour accéder à l'emploi. Le service public de l'emploi doit dans une plus large mesure repérer, accueillir et

intégrer dans les dispositifs qu'il porte, les résidents des QPV, avec un effort particulier pour les jeunes et les femmes.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du Contrat de Ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

Objectifs opérationnels :

Réduire les freins à l'emploi, notamment pour les publics issus des quartiers prioritaires, en mobilisant de manière prioritaire les outils du service public de l'emploi sur ces secteurs et en affinant le suivi géographique des bénéficiaires des mesures publiques.

Descriptif de l'action :

Mobilisation du droit commun de l'État :

L'enjeu est l'accès des populations résidant en QPV et notamment les jeunes et les femmes aux mesures emploi, formation et aux dispositifs d'accompagnement individuel renforcé.

En amont, un effort doit être fait pour **repérer** les personnes qui ne sont pas connues du service public de l'emploi et qui, par conséquent, ne bénéficient d'aucun accompagnement. Des partenariats SPE et structures associatives ainsi qu'une meilleure connaissance des offres de services territoriales (dans le cadre du SPRO notamment), doivent être développés pour favoriser l'orientation de ces publics volatiles vers les dispositifs de droit commun.

Pour garantir aux résidents de ces quartiers un meilleur accès aux dispositifs de droit commun des politiques emploi et formation professionnelle, l'accent sera mis, jusqu'à fin 2022 sur une orientation et une intégration renforcées des habitants des quartiers aux dispositifs suivants :

- **l'apprentissage** : dans le cadre de sa simplification et du fort développement à venir, il conviendra d'accroître la part aujourd'hui équivalente à 7 % d'habitants issus des quartiers.

- **la formation** : positionner les résidents QPV sur les formations régionales supplémentaires rendues disponibles par le financement mobilisé par l'État à hauteur de 624 millions d'euros en Occitanie dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé par le Gouvernement afin d'améliorer la qualification des jeunes NEET et des demandeurs d'emploi non qualifiés (n'ayant pas le BAC). En Occitanie, ce sont 20 000 entrées supplémentaires par an pour les personnes peu ou pas qualifiées sur des actions de formation, de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet. (*Objectif : 15 % stagiaires issus des QPV dans l'Hérault*).

- **l'accompagnement intensif des jeunes** par la mobilisation du PACEA, de la Garantie-Jeunes, (*Objectif : 21 % des jeunes issus des QPV dans l'Hérault*), du parrainage (*Objectif : 30 % jeunes parrainés issus des QPV dans l'Hérault*) et de l'École de la 2^{ème} Chance (*Objectif : 40% de jeunes issus des QPV dans l'Hérault*).

- **l'Insertion par l'Activité Économique** qui constitue une priorité nationale et bénéficie d'un plan de développement très ambitieux dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et de sa déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022). Les créations nouvelles seront orientées QPV, notamment les créations d'entreprises d'insertion pour que les personnes issues des QPV qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières puissent y être orientées de façon plus importante.

Les parcours emploi compétences

La mise en place du Parcours Emploi compétences au 1^{er} janvier 2018 réaffirme plus fortement l'obligation d'actions de montée en compétences (savoir être et savoir faire) attendues dans le cadre du dispositif désormais unique de contrats aidés (*Objectif: 13% de public QPV*).

Les opérateurs de l'emploi que sont les missions locales, Pôle Emploi et Cap emploi, ont la charge de la mise en œuvre des engagements de l'État et de la Région au titre du Contrat de Ville, chacun pour les politiques et publics relevant de leurs compétences.

Mobilisation du droit commun de la CABM : accompagnement des publics QPV par le PLIE.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- **développement économique et emploi insertion** ≡

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du Contrat de Ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Augmenter le nombre de résidents QPV bénéficiaires des dispositifs de droit commun emploi afin d'accroître leur employabilité. Pour ce faire des objectifs chiffrés seront fixés pour chacun des dispositifs, les systèmes d'information seront adaptés pour assurer le suivi de l'atteinte des objectifs.

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

L'action vise à garantir l'accès aux dispositifs et mesures emploi aux résidents des quartiers Politique de la Ville, en particulier : les jeunes sans expérience et ne maîtrisant pas les codes de l'entreprise, les femmes fragilisées, les populations d'origine étrangère, les publics faiblement qualifiés ou isolés. L'action de parrainage vise plus spécifiquement l'aide des jeunes sans réseau. Les méthodes de recrutement par simulation (MRS) ou Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) axées sur les habiletés et non sur les diplômes pourront être mobilisées.

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

L'action vise plus particulièrement les publics jeunes suivis notamment par les missions locales, Pôle Emploi et les autres acteurs du service public de l'emploi.

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / hommes ».

Une attention particulière sera apportée quant à l'accès des femmes auxdits dispositifs et particulièrement les femmes peu qualifiées et/ou isolées.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale départementale « lutte contre les replis communautaires ».

L'accompagnement vers l'emploi intègre la connaissance du marché du travail et des méthodes de recrutement des entreprises. Les postures, la présentation (port de signes religieux ostentatoires), le discours à adopter face aux employeurs sont travaillés en atelier de recherche d'emploi. Le coaching des parrains est également le moyen de faire comprendre aux demandeurs d'emploi qu'intégration dans l'emploi et intégration citoyenne vont de pair.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent Contrat de Ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

L'objectif du pilier est de diviser par deux l'écart de taux d'emploi (ou de taux de chômage) entre le territoire prioritaire et le territoire de la CABM.

- *Nombre de jeunes résidents QPV entrant en PACEA*
- *Nombre de jeunes résidents QPV entrant en Garantie Jeunes*
- *Nombre de jeunes résidents QPV entrant en parrainage*
- *Nombre de jeunes résidents QPV entrant en ER2C*
- *Nombre de jeunes résidents QPV bénéficiant d'un contrat en apprentissage*
- *Nombre de personnes résidents QPV bénéficiant d'un PEC*
- *Nombre de personnes résidents QPV bénéficiant d'une formation dans le cadre du PIC*

Calendrier

2016 à 2022

Financement :

Crédits spécifiques mobilisables, en complément des crédits de droit commun existants.

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

La présente fiche ne concerne que le droit commun

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

2022

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,...)

IEJ-FSE

SIGNATURES



PREFET DE L'HERAULT

Le Préfet de l'Hérault



Le Président



Le Maire



La Présidente



Le Président



Le Directeur



La Rectrice



Le Directeur Général



Le Directeur



Le Directeur régional



ERILIA

Le Directeur général



Le Directeur général



Le Directeur général



Le Directeur général



Le Directeur général



Le Président



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**

HÉRAULT

Le Président

ANNEXES
1- Engagements État
2 - Modification Conseils Citoyens Septembre 2018

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS – 28 JUIN 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS	DONNEES POUR BEZIERS	
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ ET PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ (police - gendarmerie)	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 – Nombre de postes créés dans les QRR	O QRR en place sur Béziers.	
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	sans objet puisque pas de QRR	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	Il existe un CLJ sur Béziers (voir s'il fonctionne à l'identique ou sur des plages horaires plus importantes), mais Béziers n'est pas en QRR.	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 – Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 – Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	Je n'ai pas de chiffres pour Béziers, mais pour l'Hérault : 1 - 104 117 € (saisies des avoirs criminels) par la gendarmerie et 5 987 541 € (saisies des avoirs criminels) pour l'année 2018 par la DDSP. 2 - Résultat de l'action des GIR : aucune action significative ne m'a été signalée. 3 – x actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue) en 2018 au profit de plus de 5 000 élèves.	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE (DDTM - DDCS)	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100 % d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	1 - copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU Béziers La-Devèze a été signée. Elle ne comprend pas de parc privé. 2 - copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV : aucune signalée par la DDTM 3 – logements traités dans les sites prioritaires : Programmes non encore actés et donc non démarrés.	
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées	Béziers n'est pas carencée	
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE (DDTM et justice)	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copro-priétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	1 - La convention NPNRU Béziers-La-Devèze, signée à ce jour, ne comprend pas de parc privé. La convention à venir Béziers-centre comportera une intervention forte sur les copropriétés dégradées qui reste à qualifier. 2 - copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV : la DDTM ne m'a pas fourni de donnée pour Béziers 3 – logements traités dans les sites prioritaires : Programmes non encore actés et donc non démarrés.	
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	1 - décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV : Aucune à ce jour sur le parquet de Béziers, à la connaissance de la DDTM 2 – réunions partenariales départementales : pôle départemental LHI (2 en 2019) ; COPIL du plan pluri-annuel LHI (1 en 2019).	
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	La convention NPNRU Béziers-La-Devèze a été signée pour 30,77 M€ de concours ANRU, celle de Béziers-centre doit être signée avant fin 2019.	
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage : 44,89 M€ début juin 2019 pour l'Hérault et 30,77 M€ pour Béziers ; 2 – 0 logement démolit/reconstruit/réhabilité : programme non encore démarré.	
		RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ (ARS, DDCS, DIRECTE)	9	Doubler le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022	1 maison de santé pluri-professionnelles multi-sites a été créée dans les QPV de La Devèze et centre-ville de Béziers et 1 projet de communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à Béziers.
				10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles	0 équipement sportif développé dans les QPV de Béziers
11	Développer l'accès au permis de conduire			En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	1 – x auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- x jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale Complément Pôle emploi: 128 Permis B financés de janvier à avril 2019 pour des DE QPV de l'Hérault (sur 627 dans le département, soit 20,4%) Données MLJ indisponibles		
12	Développer l'accès au permis de conduire			En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	1 – x auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- x jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale Complément Pôle emploi: 128 Permis B financés de janvier à avril 2019 pour des DE QPV de l'Hérault (sur 627 dans le département, soit 20,4%) Données MLJ indisponibles		

Favoriser l'émancipation	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE (CAF, DDCS, DASEN, MCTPP)	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	Il y a 131 places réparties dans les 6 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes en QPV sur Béziers.
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	pas de projet de cité éducative pour 2019
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	sans objet
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	+ 1 000 € depuis la rentrée 2018
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	Objectif atteint	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	1 – 100 % des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ à la rentrée 2019, soit 43 CP et 41 CE1 en REP et REP+ pour Béziers 2 - Taux d'encadrement des classes concernées : effectif moyen : CP : 12,28 et CE1 : 12,75
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	70 stages de qualité proposés sur le portail pour Béziers : 47 dans la fonction publique et 23 dans le secteur privé
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE (DIRECCTE)	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : données non disponibles à ce jour - engagement du Conseil Régional à les produire dans le courant de l'année 1.1 - Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (23,4% en 2018 sur l'Hérault, dont 163 sur Béziers) 1.2 – 129 stagiaires en E2C en 2018 résident en QPV dans l'Hérault, dont 31 sur Béziers soit 44%
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs	Dispositif non déployé dans l'Hérault actuellement.
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)	1 - 29 jeunes des QPV bénéficiaires de la cordée de la réussite de l'IUT de Béziers (6 élèves du collège Riquet, 8 du collège Krafft, 8 du collège Perrin et 7 de la cité scolaire Henri IV) 2 – 36 jeunes parrainés en 2018 résident dans un QPV de Béziers
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés	X entrepreneurs des QPV accompagnés : <i>Données non disponibles</i>
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV, 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires	sans objet
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV	X apprentis issus des QPV : <i>Données non disponibles</i>
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 – x certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV <i>Données non disponibles</i>
T DU LIEN SOCIAL							

Faire République	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel	
	PRÉVENTION DE LA RADICALISATION (cabinet du préfet)	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plans d'actions élaborés par les EPCI au sein des QRR	
	SOLIDARITÉ TERRITORIALE (DRCL)	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	La dotation de solidarité urbaine a augmenté de 6,39 % à Béziers entre 2018 et 2019.
	SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN (DDCS, CAF, CD34 pour travailleurs sociaux ou DRJSCS?)	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés	6 postes d'adultes-relais créés sur Béziers /23 pour l'Hérault
		31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés (+ 74 en Occitanie)	x postes FONJEP créés sur Béziers/21 pour l'Hérault – Répartition en cours.
		32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure	Sur Béziers, sont susceptibles de s'implanter : consolidation de l'association française des Petits Débrouillards, Rebonds !, nos quartiers ont du talent notamment.
		33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV	0 centre social et 3 espaces de vie sociale ouverts en QPV à Béziers
		34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure	
	ENGAGEMENT (DDCS)	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année	En 2018, 15 sessions ont été organisées dans le département de l'Hérault sur le territoire de Béziers notamment. Au niveau départemental, un peu plus de 130 acteurs de terrain ont été formés dans le cadre des formations de niveau 3 (animateurs jeunesse, éducateurs sportifs, responsables d'association, bénévoles, éducateurs spécialisés mais aussi personnels de l'Éducation Nationale et d'autres agents de collectivités territoriales). Pour 2019, ce sont environ 40 acteurs qui ont été formés à ce jour. Je n'ai pas de chiffre plus affinés par territoire.
		36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique	17 % des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique au niveau départemental. Je n'ai pas de chiffre par contrat de ville
	CULTURE (DRAC + préfecture DPV pour micro folies)	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels	Béziers compte environ 10 établissements culturels : les Théâtres de la ville (Municipal et Franciscaïns) mènent des actions de médiation, un partenariat est en cours autour des résidences ; les musées de la Ville sont en cours de restructuration mais une politique des publics est engagée notamment au niveau de la candidature de Béziers au label Ville d'Art et d'Histoire ; l'espace culturel municipal Zinga Zanga est mobilisé pour des actions en lien avec les QPV, le Conseil départemental mène également des opérations avec les qpv sur Sortie Ouest autour du spectacle vivant ; concernant l'Agglomération il y a une forte implication de la Médiathèque d'Agglo MAM et des médiathèques en réseau, notamment celle de Sérignan, à Sérignan le Musée Régional d'Art Contemporain et la salle de spectacle "la Cigalière" sont également partenaires de projets de médiation avec les habitants des qpv ; l'implication du conservatoire (CRD) est avérée, il joue un rôle actif dans l'étude de faisabilité du projet DEMOS. Parmi les partenaires associatifs, pour information, la MJC de Béziers, la compagnie Là-bas Théâtre et la Fédération des ciné-clubs (pour ne citer que ces quelques structures disposant de lieux) mènent un important travail d'accès à la culture .
		38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV	0 micro-folie déployée dans les QPV
		39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV	1 projet DEMOS à l'étude sur Béziers et 0 « orchestre à l'école » mais 16 classes sont impliquées dans un projet « chœur d'enfant » à Béziers.
	ÉGALITÉ FEMMES (Délégation départementale aux droits des femmes - DDCS)	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1- Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"	Au niveau départemental : 1 – 50 % des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 – 17 % des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES	
Objectif atteint	3
En voie de finalisation	1
En cours de déploiement	22
En cours de lancement	14
TOTAL	40
	0%
	0%
	0%
	0%
	0%

Conseil citoyen "Centre ville / Faubourg" :

40 membres :

20 pour le collège "Associations / Acteurs locaux"

20 pour le collège "Habitants"

Renouvellement du collège "Associations / Acteurs locaux"

Renouvellement de 2 associations sur 13

Renouvellement de 1 acteur local sur 7

Nous proposons la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

STRUCTURE	ADRESSE	STATUT	REPRÉSENTANT
Autre regard sur l'environnement biterrois	MVA : rue du Général Margueritte BP 65	Association	CONCAS Joe
Crèche Arlequin	51, rue Canterelle	Association	DECOINTET Marie-Charlotte
Courte Échelle	19, rue de la Grangette	Association	ROTTIER Annie
Association des Gens du Voyage	20, rue du Rossignol	Association	VINTERSTAN Reine
Groupement du Faubourg	6, place des Alliés	Association	RUIZ José
Cosmopolithèque	1, place Garibaldi	Association	RATONNAT Corentin
Association AGIR	80, boulevard Frédéric Mistral	Association	FABRA-MALRIC Stéphanie
Comité de quartier Pénitents centre ville	4, rue des Balances	Association	BOURRY Renée
Anahide	13, rue de la Citadelle	Association	CAMPILLO Valérie
Elémentas	MVA rue du Général Margeritte BP 157	Association	CATILLO Nadège

AFFB	MVA rue du Général Margueritte BP 42	Association	RENUT Sabrina
Collectif Nabuchonodosor	37, avenue Gambetta	Association	GUILLAUME Virginie
Association des Commerçants du Centre Ville	18, allées Paul Riquet	Association	BRESSON Danièle
Ro-Bee Chausseur	1, bis rue Flourens	Acteur local	PUJAZON Roberte
Union des travailleurs commerçants marocains	25, avenue Maréchal Joffre	Acteur local	HAMOUYAN Mohamed
Le Quartier Gourmand	6, rue des Anciens Combattants	Acteur local	LOCHET Philippe
Couleur Café	Place de la Madeleine	Acteur local	CIFREDO William
Minimix 34	18, avenue Maréchal Joffre	Acteur local	BEN AZZOUZ Samir
Aux Pieds Sensibles	3, place Gabriel Péri	Acteur local	DAGON Nathalie
Salon de thé	3, avenue Georges Clémenceau	Acteur local	LE Thieu Hoa

Renouvellement du collège "Habitants"

Renouvellement de 5 habitants sur 20.

La parité homme/femme est respectée : 10 hommes / 10 femmes.

Nous proposons la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SEXE
CHOMIENNE	Georges-Philippe	23, avenue Alphonse Mas	M
AIT FARJ	Hafsa	3, rue Georges Sand	F
MARCO	Marylise	6, rue des Frères Lumières	F
CHAKHAD	Khadija	19, route d'Espagne	F
VIDALET	Laure	3, rue des Bains	F
RUIZ	Marie-Claire	3, rue Louis Blanc	F
SARZINSKI	Jean	8, rue Jean Alicot	M
DEVILLE	Isabelle	13, rue Mazagran	F
O'CONNELL	Marie-Ange	3, rue Etienne Marcel	F
BOURENNANE	Rachid	64, rue de l'Argenterie	M
EL ARABI	Ahmed	23, rue du 19 mars 1962	M
EL FANGOUR	Mohamed	37, avenue de la Marne	M
SIERRA	Lucien	29, rue du Cabarétou	M
CAUSSAT	Isabelle	1 bis, place des Alliés	F
VIOLA	Lydie	82, boulevard Mistral	F
AIT FARJ	Fatima	3, rue Georges Sand	F
DKHISSI	Abdelmoumen	12, avenue Maréchal Joffre	M
EL OUARARY	Abdelrahim	73, avenue Gambetta	M
BLANC	Michel	72, allées Paul Riquet	M
HAMOUDAN	Mourad	17, rue Combo	M

Conseil citoyen "Devèze"

24 membres :

12 pour le collège "Associations / Acteurs locaux"

12 pour le collège "Habitants"

Renouvellement du collège "Associations / Acteurs locaux"

Renouvellement de 3 associations sur 8

2 démissions (APF + Le Bonheur est dans le chant) 1 dissolution (Arc-en-Ciel)

Renouvellement de 4 acteurs locaux sur 4 pour cause de non participation au Conseil.

Nous proposons ainsi la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

STRUCTURE	ADRESSE	STATUT	REPRESENTANT
ADAGES	2, avenue Louis Lachenal	Association	GAUSSEN Marion
ASSECO CFDT	4, impasse de la Sariette	Association	GABAUDE Michel
APS 34	52, rue Branly	Association	BAMBA Tamyl
CLCV Union Locale	2, impasse de la Sariette	Association	THIEBAUT jean-Jacques
Comité de Quartier Devèze Méditerranée	5, impasse de la Gayonne	Association	ESCUDIE Jean-Christian
Ligue de Réconciliation Jeunesse	4, square Marcel Cerdan	Association	SALHI Khalid
Maison René Cassin	6, rue Serge Gousseault	Association	CABANES Sabrina
Union Sportive Béziers	Rue de Sétif (stade de la Gayonne)	Association	CHKAF Aziz
Boulangerie pâtisserie	Centre commercial Marcel Pagnol	Acteur local	MEVLANA
Pharmacie	26, esplanade Rosa Parks	Acteur local	TILIKETE Mahdi
Point phone	Centre commercial Marcel Pagnol	Acteur local	HAMZAOUI Mabrouk
Salon de thé	Centre commercial Marcel Pagnol	Acteur local	HOUASINI Djilali

Renouvellement du collège "habitants"

Renouvellement de 10 habitants sur 12

1 décès (M. VALLET), 1 démission (Mme. CHEMAI)

8 pour non participation au Conseil.

Les 10 nouveaux habitants sont issus de la liste complémentaire, dite de réserve "habitants".

La parité homme/femme est respectée : 6 hommes / 6 femmes.

Nous proposons ainsi la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SEXE
BENDAHO	Djamila	6, square Marcel Cerdan	F
BENSTAALI	Mohamed	2, square Marcel Cerdan	M
BOUSCARAS	Rémy	19, rue Louis Serre	M
EL BANE	Nacera	4, square Vallerey	F
ECUDIE	Claudie	5, impasse de la Gayonne	F
GHARBI	Souad	25, rue Louis Serre	F
GUILLEN	Manuel	5, rue Bonnefous	M
KESSILI	Bouchra	6, rue de Bône	F
MARC	Cyril	484, avenue Vaquerin	M
MEMAIN	Fabrice	72, rue d'Omaha Beach	M
RAMADE	Jean-Claude	2, impasse de l'Origan	M
RQIBA	Leïla	6, square Vallerey	F

Conseil citoyen "Iranget - Grangette"

20 membres :

10 pour le collège "Associations / Acteurs locaux"

10 pour le collège "Habitants"

Renouvellement du collège "Associations / Acteurs locaux"

Renouvellement de 4 associations sur 7 pour cause de non participation au Conseil.

Renouvellement de 3 acteurs locaux sur 3 pour cause de non participation au Conseil.

Nous proposons ainsi la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

STRUCTURE	ADRESSE	STATUT	REPRÉSENTANT
Béziers Femmes Avenir	Maison de Quartier Georges Brassens	Association	Mme EL MABOURI
Stefi	Centre Commercial de la Grangette	Association	SALVAGNAC Sandrine
Expression Créative d'Oc	6, rue Charles Péguy	Association	BIGEY Didier
Lien Associatif	Centre Commercial de la Grangette	Association	LOUIS Roger
Luoga	27, rue Auguste Comte	Association	BERARD Thérèse
Parents Enfants du Bonheur	8, rue Guillaume Augier	Association	AINOUSS Aïcha
Point d'appui	106, av. Jean Moulin	Association	BOUSQUET Michèle
Épicerie Vival	1, rue Mouton	Acteur local	M. Mme. LALY
Mille et une coiffures	Centre Commercial de la Grangette	Acteur local	SOUIDI Nadia
Pâtisserie Dullague	2, rue Mestre	Acteur local	M. BRENGUES

Renouvellement du collège "habitants"

Renouvellement de 7 habitants sur 10 pour cause de non participation au Conseil.

Les 7 nouveaux habitants sont issus de la liste complémentaire, dite de réserve "habitants".

La parité homme/femme est respectée : 5 hommes / 5 femmes.

Nous proposons ainsi la liste renouvelée suivante (en bleu les nouveaux membres) :

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SEXE
ABASSI	Hamid	1, rue Guiraut Riquier	M
BACHIRI	Mohamed	12, rue Azalais de Portiragnes	M
BACHIRI	Zakia	12, rue Azalais de Portiragnes	M
ESCLAPEZ	Laurence	18, rue Lebas	F
GISBERT	Anne-Marie	4, rue albert Arnaud	F
HAMZAOUI	Ismail	3, rue Augier	M
MARTY	Jacqueline	14, rue Azalais de Portiragnes	F
MEDINA	Marie	5, rue Joseph Roumanille	F
PERRACHE	Fanny	7, rue Azalais de Portiragnes	F
RUZ	Joseph	2, rue Jean Nussy	M



Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
Direction de la cohésion sociale
Quai Ouest | 39, boulevard de Verdun | 34536 BEZIERS CEDEX

www.lagglo.fr

Contact

Secrétariat Politique de la ville | 04 99 41 34 22

